



RÉMY COINTREAU

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
AU 31 MARS 2004**

# SOMMAIRE

2	<b>I. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes</b>
2	1.1 - Personne assumant la responsabilité du document de référence
2	1.2 - Attestation du responsable du document de référence
2	1.3 - Contrôleurs des comptes et attestation des contrôleurs des comptes
4	1.4 - Responsables de l'information
5	<b>II. Renseignements de caractère général concernant la société et son capital</b>
5	2.1 - Renseignements de caractère général concernant Rémy Cointreau
7	2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital
13	2.3 - Répartition actuelle du capital et des droits de vote
16	2.4 - Marché des titres de Rémy Cointreau
17	2.5 - Dividendes
18	<b>III. Renseignements concernant l'activité de Rémy Cointreau</b>
18	3.1 - Présentation de la société Rémy Cointreau et de son Groupe
32	3.2 - Dépendance éventuelle du groupe Rémy Cointreau
33	3.3 - Effectifs et évolution au cours des trois derniers exercices
35	3.4 - Politique d'investissements
35	3.5 - Renseignements concernant les principales filiales
35	3.6 - Sans objet
35	3.7 - Risques de l'émetteur
41	<b>IV. Patrimoine, situation financière, résultats de Rémy Cointreau</b>
41	4.1 - Extraits du rapport de gestion du directoire 2003/2004
48	4.2 - Comptes consolidés du Groupe (Exercice clos au 31 mars 2004)
77	4.3 - Rapport financier et comptes de la société au 31 mars 2004
96	<b>V. Le gouvernement d'entreprise</b>
96	5.1 - Organe de surveillance et de direction
107	5.2 - Intérêts des dirigeants dans le capital du Groupe
109	5.3 - Intéressement du personnel
110	<b>VI. Évolution récente et perspectives d'avenir</b>
110	6.1 - Évolution récente
110	6.2 - Perspectives d'avenir

# I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

## 1.1 Personne assumant la responsabilité du document de référence

Dominique Hériard Dubreuil,  
Président du directoire.

## 1.2 Attestation du responsable du document de référence

“À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe Rémy Cointreau ; elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée.”

Dominique Hériard Dubreuil  
Président du directoire

## 1.3 Contrôleurs des comptes et attestation des contrôleurs des comptes

### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Barbier Frinault & Autres, 41, rue Ybry 92201 Neuilly, représenté par Richard Olivier, nommé le 26 mars 1984 (sous la dénomination Guy Barbier & Autres jusqu’au renouvellement en 1994), renouvelé le 22 septembre 1988, le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000 pour un mandat expirant à l’issue de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2006.

Auditeurs et Conseils Associés S.A., membre de Nexia International, 33, rue Daru – 75008 Paris, représenté par M. François Mahé, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 16 septembre 1996 et le 3 septembre 2002, pour un mandat expirant à l’issue de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2008.

### 1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean Autissier, c/o Barbier Frinault & Autres, 41, rue Ybry – 92201 Neuilly, nommé le 26 septembre 1990, renouvelé le 22 septembre 1994 et le 24 août 2000, pour un mandat expirant à l’issue de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2006.

Madame Geneviève Dionis du Séjour c/o Auditeurs et Conseils Associés S.A., 33, rue Daru 75008 Paris, nommée le 26 septembre 1990 renouvelée le 16 septembre 1996 et le 3 septembre 2002, pour un mandat expirant à l’issue de l’assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes de l’exercice clos le 31 mars 2008.

### 1.3.3 Attestation des responsables du contrôle des comptes individuels et consolidés

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Auditeurs & Conseils Associés S.A.  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
33, rue Daru  
75008 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2003 et 2002 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 arrêtés par le directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à un changement de méthodes comptables résultant de l'application anticipée du règlement CRC 2004-03

du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités *ad-hoc*. En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous avons mentionné dans notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés les justifications suivantes de nos appréciations :

— au titre des comptes annuels :

La note n° 1a. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par la société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

— au titre des comptes consolidés :

La valorisation des marques est réalisée selon la méthode décrite dans la note 1.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie d'évaluation mise en œuvre et examiné les données et hypothèses utilisées pour réaliser ces évaluations.

La consolidation des coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie en tant qu'entités *ad-hoc* a été réalisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 en vertu de l'appréciation du contrôle exercé par le Groupe sur ces entités, conformément à ce qui est décrit en note 1. Nous avons examiné les critères et les hypothèses permettant de justifier l'existence de ce contrôle et la date d'effet de cette première consolidation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels et consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans nos rapports sur les comptes annuels et consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 25 juin 2004

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Richard Olivier

Auditeurs & Conseils Associés S.A.  
Membre de Nexia International  
François Mahé

#### Information annexe :

Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004 (respectivement aux chapitres 4.3 et 4.2 du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- Le rapport des commissaires aux comptes (chapitre 6.1.4. du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la société Rémy Cointreau décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

#### **1.4 Responsables de l'information**

Hervé Dumesny	Gérard Taubman
Directeur financier	Directeur juridique
Tél. : 01 44 13 44 13	

## II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 2.1 Renseignements de caractère général concernant Rémy Cointreau

#### 2.1.0 Dénomination sociale, siège social et principal siège administratif

Dénomination sociale : Rémy Cointreau S.A.

Siège social : ancienne rue de la Champagne, rue Joseph Pataa, 16100 Cognac

Principal siège administratif :  
152, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

#### 2.1.1 Forme et cadre juridique

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par la législation française et notamment par les articles L. 210-1 à L. 210-9 du Code de commerce et par ses statuts.

#### 2.1.2 Législation applicable

Rémy Cointreau S.A. (ci-après "Rémy Cointreau" ou "la Société") est une société de droit français.

#### 2.1.3 Date de constitution - Durée

La Société a été créée le 3 mars 1975 et prendra fin le 30 septembre 2073.

#### 2.1.4 Objet social

Rémy Cointreau a pour objet social en vertu de l'article 2 de ses statuts :

- la création, l'acquisition et l'exploitation de tous établissements commerciaux, industriels ou autres;
- la participation directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit de la Société dans toutes sociétés, associations, entreprises, ou groupements de toute forme ayant pour objet une activité commerciale, industrielle, agricole, immobilière, d'études, de recherche ou de développement, ou l'acquisition, la gestion ou l'exploitation de tous biens ou droits;
- la prestation contre rémunération de services qualifiés dans les domaines technique, commer-

cial, administratif et financier, au profit de toute personne morale ou physique engagée dans des activités commerciales, financières ou industrielles en France et à l'étranger;

- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, foncières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus indiqués ou en tout autre objet similaire ou connexe.

#### 2.1.5 Registre des sociétés et numéro d'immatriculation

Rémy Cointreau est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cognac sous le numéro 302 178892. Code APE 741 J.

#### 2.1.6 Lieux de consultation des documents juridiques de la Société

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social dont l'adresse est mentionnée ci-contre.

#### 2.1.7 Exercice social

Chaque exercice commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante. La durée de l'exercice est de un an.

#### 2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices

Si les résultats de l'exercice le permettent, après le prélèvement destiné à constituer le fonds de réserve légale, qui doit être au moins égal au minimum obligatoire, l'assemblée, sur la proposition du directoire, peut décider de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

#### 2.1.9 Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

#### Droit d'admission aux assemblées

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, par correspondance ou par procuration adressée à la Société, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres régulièrement libérés, trois jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

#### Droit de vote

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de quatre ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Seuls sont admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- en ce qui concerne leurs actions nominatives, par leur inscription en compte, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- en ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise dans le même délai d'un certificat établi par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites à leur compte jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

Les cartes d'admission à l'assemblée seront adressées à tout actionnaire qui en fera la demande à la Société Générale, Service assemblées générales, 32, rue du Champ de Tir à Nantes 44000 ou dans

un des établissements bancaires habilités, en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

#### Déclaration de seuil statutaire

Conformément à la résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 16 décembre 1991, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, une fraction égale à un pour cent (1 %) du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande d'actionnaires détenant 1 % au moins du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait, jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires de titres, d'effectuer la déclaration visée au premier alinéa ci-dessus pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de modifier l'article 8.2 des statuts en conséquence de la modification introduite à l'article L. 233-7 du Code de commerce par la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 (délai de déclaration des franchissements de seuils de participation et information étendue aux droits de vote).

#### Identification des détenteurs de titres

La Société sera en droit de demander, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote.

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année

de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés et plus généralement à faire usage des dispositions légales de l'article L. 228-2 du Code de commerce prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

## **2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital**

### **2.2.0 Modifications du capital et des droits sociaux**

Le capital social peut être augmenté par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'assemblée générale extraordinaire qui fixe les conditions des émissions nouvelles et donne tous pouvoirs au directoire pour les réaliser dans un délai qui ne peut être supérieur à cinq ans.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider la réduction du capital social, notamment par voie de rachat d'actions ou de réduction de leur valeur nominale, ou encore une réduction du nombre de titres, conformément aux dispositions légales.

Le capital pourra être également amorti conformément à la loi.

### **2.2.1 Montant du capital**

Au 31 mars 2004, le capital social est de 71 647 758,40 euros divisé en 44 779 849 actions de 1,60 euro chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et correspondant à 71 012 636 droits de vote.

Forme des titres : les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Régularisation des cours

Dans le cadre des trois derniers programmes de rachat de titres, la société a procédé, le 6 novembre

2001, à l'achat en Bourse de 506 552 actions de la société et en février, mars et avril 2003, à l'achat en Bourse de 149 340 actions de la société. La société a par ailleurs cédé au titre des deux derniers programmes, en juin et en septembre 2003, 26 895 actions. Au 31 mars 2004, le nombre des actions détenues par la Société s'élevait à 632 430.

L'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 8 septembre 2003 a, dans sa treizième résolution, autorisé le directoire pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2004, et au plus tard, dans un délai de dix-huit mois à compter du 8 septembre 2003, à acheter ou à vendre les actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, soit 3 802 421 actions, déduction faite des actions autodétenues.

Le montant maximal que la Société est susceptible de payer sur la base de ce nombre d'actions s'élève à 190 121 050 euros.

Le programme de rachat est destiné à permettre la réalisation des opérations suivantes, par ordre de priorité :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique en contretendance ;
- remettre les actions à la suite de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la société ;
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société ou de son groupe ;
- proposer aux salariés d'acquérir des actions, directement, ou par l'intermédiaire d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du code du travail ;
- utiliser les titres pour réaliser des opérations d'acquisition par voie d'échange ou à titre de paiement ou de toute autre manière susceptible d'améliorer les conditions d'une transaction ;
- remettre les actions à titre de rémunération d'opérations de restructuration, et notamment d'opérations de fusion, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- annuler, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution, les titres afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action ;

- conserver les titres ou, le cas échéant, les céder ou les transférer dans le cadre d'une gestion active de ses fonds propres, au regard de ses besoins de financement.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement n° 90-04 modifié par le règlement n° 98-03 de la Commission des opérations de Bourse ou d'autres dispositions légales ou réglementaires, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment des opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Dans le cadre de ces objectifs, les actions rachetées pourront être annulées conformément à la quinzième résolution de la même assemblée dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 50 euros et le prix minimal de vente par action est fixé à 22 euros.

La note d'information relative à ce programme a reçu le visa n° 03-726 de la Commission des opérations de Bourse en date du 1<sup>er</sup> août 2003.

## 2.2.2 Capital autorisé

Autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation est donnée en vertu, de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte de Rémy Cointreau en date du 21 septembre 2001, au directoire, et ce pour une durée de trente-huit mois à compter du 21 septembre 2001, de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel de la Société et des sociétés ou GIE visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, ainsi que des dirigeants de la Société et des sociétés ou G.I.E. visés à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de capital, ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions

prévues aux articles L. 225-208 ou L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le montant total des options consenties en application de la présente autorisation ne pouvant donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la Société.

Le prix de souscription ou le prix de l'action sera fixé par le directoire au jour où l'option est consentie dans les limites autorisées par la loi.

En tout état de cause, en cas d'options de souscription, le prix ne pourra être inférieur au jour où l'option sera consentie, à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ledit jour. En cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions ne pourra être, ni inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et/ou L. 225-209 du Code de commerce.

Ce prix ne pourra être modifié, sauf dans les cas prévus par la loi, à l'occasion d'opérations financières ou sur titres. Le directoire procédera alors, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions comprises dans les options consenties pour tenir compte de l'incidence de ces opérations.

Le délai d'exercice des options sera au maximum de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de renouveler cette autorisation.

Délégation au directoire d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes  
L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa seizième résolution, autorisé le directoire, conformément aux dispositions des paragraphes II et III de l'article L. 225-129 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter du 3 septembre 2002, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital des réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables et les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder le montant en nominal de 70 000 000 euros, fixé indépendamment du plafond maximal d'augmentation résultant des émissions de valeurs mobilières autorisées par cette même assemblée.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de renouveler cette délégation.

Délégation au directoire d'émettre des valeurs mobilières diverses, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-septième résolution, délégué au directoire, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la Société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit – y compris de bons de souscription d'actions nouvelles émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux –, mais à l'exclusion d'actions de priorité ou de certificats d'investissement, donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens, ou de toute autre manière, à l'attribution, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital de la société, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions, et d'un plafond nominal global des titres d'emprunt, commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au directoire en vertu de la même assemblée générale, tant extraordinaire qu'ordinaire, de 750 000 000 euros. Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme, y compris l'une des formes visées aux articles L. 225-150 à L. 225-176 ou à l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions autodétenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximal de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

La même assemblée a, dans sa dix-huitième résolution, délégué au directoire les pouvoirs à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses telles que mentionnées ci-dessus, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le directoire pourra décider d'utiliser les actions autodétenues pour les substituer à des actions à émettre au titre de la présente résolution.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de renouveler ces délégations.

Délégation au directoire d'émettre des actions représentant le capital de la Société en conséquence de l'émission, par des sociétés contrôlées, de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital de la Société

La même assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 a, dans sa dix-huitième résolution, en vue de l'émission d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital de la société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières qui pourraient être émises par les sociétés dont la société Rémy Cointreau détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, sous la condition de l'accord du directoire de Rémy Cointreau, que ce soit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à tout moment ou à date fixe, délégué au directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission des titres de capital de Rémy Cointreau auxquels donnent droit ces valeurs mobilières, et ce, dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, commun aux dix-septième et dix-huitième résolutions.

Dans ce cadre, les actionnaires de Rémy Cointreau ne disposent pas de droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières émises par ces sociétés.

Les émissions décidées en vertu de cette délégation doivent être réalisées dans le délai maximal de 26 mois à compter du 3 septembre 2002.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de renouveler cette délégation.

Autorisation au directoire en vue d'utiliser les délégations d'émission et de réduction de capital en cas d'offre publique visant la Société

L'assemblée générale mixte du 8 septembre 2003 a, dans sa seizième résolution, décidé expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital de la société par l'émission de capital et d'autres valeurs mobilières qui n'ont pas été réservées, ainsi que les délégations de réduction du capital, dont dispose le directoire en vertu des seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingt et unième résolutions de l'assemblée générale mixte du 3 septembre 2002 et de la quinzième résolution de la présente assemblée, pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

Le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations données au directoire est valable jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003/2004.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 7 septembre 2004 de renouveler cette autorisation.

### 2.2.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

Cependant, Rémy Cointreau a, d'une part, émis en 1991, 400 TSDI pour un montant de 2 000 000 000 de francs (304 898 034,47 euros) et a, d'autre part, émis le 24 juin 2003 un emprunt obligataire senior d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Pour l'essentiel cet emprunt a été utilisé pour rembourser l'emprunt émis en 1998 pour un montant de 150 000 000 euros. Les caractéristiques de ces deux opérations sont mentionnées respectivement aux notes 2.8 et 2.10 de l'annexe aux comptes sociaux de Rémy Cointreau au 31 mars 2004 (voir chapitre V du présent document de référence, paragraphe 5.3).

### 2.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Emprunt obligataire convertible

Le 21 mars 1991, la Société a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant de 993 300 000 francs (151 427 608,82 euros) représentant 451 500 obligations convertibles d'une

durée de 15 ans et rémunéré au taux de 7,5 % l'an, les obligations étant convertibles à tout moment.

À ce jour, 449 623 obligations ont été converties et il reste à convertir 1 877 obligations correspondant à 30 032 actions.

Emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (Océane)

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission au pair de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes pour un montant de 300 millions d'euros. L'emprunt, d'une durée de 5 ans et 61 jours, est rémunéré au taux de 3,50 % l'an, terme échu 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement. Le 17 octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations qui ont fait l'objet d'une annulation. À ce jour, 21 obligations ont été converties en actions nouvelles, deux obligations ont été échangées contre des actions existantes et il reste à convertir ou à échanger 6 833 691 obligations correspondant en cas de conversion à 6 833 691 actions.

Autorisation d'émission de titres donnant accès au capital

L'assemblée générale mixte du 16 septembre 1996 a autorisé le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois pendant un délai de cinq ans, au bénéfice de membres du personnel ou de dirigeants de la société et des sociétés ou GIE visés à l'article 208-4 de la loi sur les sociétés commerciales (article L. 225-180 du Code de commerce), des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 1 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 4 décembre 1996 et 25 mars 1998 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le plan du 4 décembre 1996 a expiré le 3 décembre 2003. Le nombre d'options disponibles pour le plan du 25 mars 1998 est de 44 510 au 31 mars 2004.

L'assemblée générale mixte du 26 août 1998 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau.

Les conseils d'administration des 28 octobre 1998, 28 avril et 7 décembre 1999 et 30 mai 2000 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'options disponibles au 31 mars 2004 est de 647 201.

L'assemblée générale mixte du 24 août 2000 a autorisé le conseil d'administration à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les directoires du 1<sup>er</sup> mars 2001 et du 8 mars 2002 ont attribué l'intégralité des options correspondantes. Le nombre d'actions disponibles au 31 mars 2004 est de 1 304 100.

L'assemblée générale mixte du 21 septembre 2001 a autorisé le directoire à consentir, dans les mêmes conditions que précédemment, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions de la société pouvant représenter jusqu'à 3 % du capital social de Rémy Cointreau. Les directoires du 8 mars 2002 et du 16 septembre 2003 ont attribué 634 500 options, dont 287 000 options d'achat d'actions de la société. Aucune option n'a été levée au 31 mars 2004. (Voir tableau plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2004, page 73 du présent document.)

## 2.2.5 Tableau d'évolution du capital

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
21.03.1991	Augmentation du capital apport en nature	374 582 actions de 100 F	d'apport : 377 403 520	–	127 758 200	–	1 277 582
16.12.1991	Division du nominal 10 Attribution gratuite de 6 actions nouvelles pour 10 anciennes	–	–	–	204 413 120	–	20 441 312
	Rémunération des apports consécutifs à la fusion-absorption de Rémy & Associés	9 182 533 de 10 F	de fusion : 1 467 318 152	–	296 238 450	–	29 623 845
31.03.1994	Augmentation de capital par conversion d'obligations	94 400 actions de 10 F	d'émission : 12 390 000	–	297 182 450	–	29 718 245
	et exercice d'options de souscription d'actions	10 868 actions de 10 F	d'émission : 1 467 180	–	297 291 130	–	29 729 113
31.03.1995	Augmentation de capital par conversion d'obligations	1 019 200 actions de 10 F	d'émission : 133 770 000	–	307 483 130	–	30 748 313
	et exercice d'options de souscription d'actions	5 743 actions de 10 F	d'émission : 775 305	–	307 540 560	–	30 754 056
31.03.1996	Augmentation de capital par conversion d'obligations	6 080 368 actions de 10 F	d'émission : 798 048 300	–	368 344 240	–	36 834 424
4.12.1996	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	1 278 989 actions de 10 F	d'émission : 127 272 195,39	–	381 134 130	–	38 114 413
31.03.1998	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	10 753 actions de 10 F	d'émission : 1 070 031,03	–	381 241 660	–	38 124 166
31.03.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	58 064 actions de 10 F	d'émission : 4 803 202,52	–	381 822 300	–	38 182 230

Dates	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Primes (en francs)	Primes (en euros)	Capital (en francs)	Capital (en euros)	Capital en nombre d'actions
30.05.2000	Augmentation de capital consécutive à la conversion du capital social en euros par prélèvement sur les réserves disponibles	0	-	-	-	61 091 568	38 182 230
30.06.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	198 332	-	2 518 696,16	-	61 408 899,20	38 380 562
13.10.2000	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	78 659	-	1 082 396,96	-	61 534 753,60	38 459 221
	et au paiement du dividende en actions	867 048	-	26 540 339,28	-	62 922 030,40	39 326 269
19.12.2000	Augmentation de capital apport en nature	5 000 000	-	162 000 000	-	70 922 030,40	44 326 269
31.03.2001	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	51 331	-	738 739,46	-	71 004 160,00	44 377 600
	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'Océane	21	-	879,90	-	71 004 193,60	44 377 621
31.03.2002	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	82 105	-	1 154 348,38	-	71 135 561,60	44 459 726
31.03.2003	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	120 215	-	1 624 950,23	-	71 327 905,60	44 579 941
31.03.2004	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription d'actions	199 908	-	2 759 676,45	-	71 647 758,40	44 779 849

Aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital social postérieurement à l'augmentation par apport en nature du 19 décembre 2000, à l'exception de la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, qui détenait près de 10 % du capital et 6,30 % des droits de vote au 31 mars 2004.

## 2.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote

### 2.3.1 Droits de vote, nombre d'actionnaires, informations sur les actionnaires détenant 1% ou plus et sur la nature de leur participation, pacte, capital détenu par le personnel, autodétention

#### RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 MARS 2004

Actionnaires	Situation au 31.03.2004			Situation au 31.03.2003			Situation au 31.03.2002		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orpar	19 831 197	44,29	55,85	19 831 197	44,48	56,03	19 831 197	44,60	56,00
Recopart	6 100 000	13,62	17,18	6 100 000	13,68	17,23	6 100 000	13,72	17,22
Arnhold and S. Bleichroeder, LLC (*)	4 476 917	9,99	6,30	0	0	0	0	0	0
Rémy Cointreau (autodétention)	632 430	1,41	0	655 573	1,47	0	509 985	1,15	0
Public	13 739 305	30,69	20,67	17 993 171	40,36	26,74	18 018 544	40,53	26,78
<b>Total</b>	<b>44 779 849</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>44 579 941</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>44 459 726</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(\*) Information sur la base de la déclaration de franchissement de seuil publiée par l'AMF le 6 avril 2004 (Décision et Information n° 204C0485).

Il existe des droits de vote double.

Les fonds d'épargne du personnel représentent moins de 1% du capital de Rémy Cointreau.

Il s'agit du seul mode de détention du capital par le personnel de Rémy Cointreau.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

#### ACTIONS ET DROITS DE VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 MARS 2004

Actionnaires	Actions	%	Actions avec droit de vote double	Droits de vote	%
M. François Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Marc Hériard Dubreuil	10	0,00	10	20	0,00
M. Pierre Cointreau	50	0,00	2	52	0,00
M. Brian Ivory	10	0,00	0	10	0,00
M. Jürgen Reimnitz	100	0,00	0	100	0,00
M. Patrick Duverger	523	0,00	0	523	0,00
M. Guy Le Bail	11	0,00	1	12	0,00
M. Alain Bodin	10	0,00	0	10	0,00
M. Gérard Epin	20	0,00	0	20	0,00
M. Javier Bernat	100	0,00	0	100	0,00
M. Håkan Mogren	10	0,00	0	10	0,00
<b>Total</b>	<b>854</b>	<b>0,00</b>	<b>23</b>	<b>877</b>	<b>0,00</b>

La société détient 632 430 actions propres. Les caractéristiques du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 8 septembre 2003 sont décrites au chapitre II, paragraphe 2.2.1 du présent document.

Les produits optionnels (obligations convertibles, Océane et options de souscription d'actions) sont décrits au chapitre II, § 2.2.4 du présent document. La dilution potentielle maximale est mentionnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

### **2.3.2 Modifications sur la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Au cours de l'exercice 2001/2002, l'exercice de 82 105 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 131 368 euros, qui a été porté à 71 135 561,60 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Blekos Holding a cédé l'intégralité de sa participation au cours de cet exercice.

Au cours de l'exercice 2002/2003, l'exercice de 120 215 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 192 344 euros, qui a été porté à 71 327 905,60 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus

du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote.

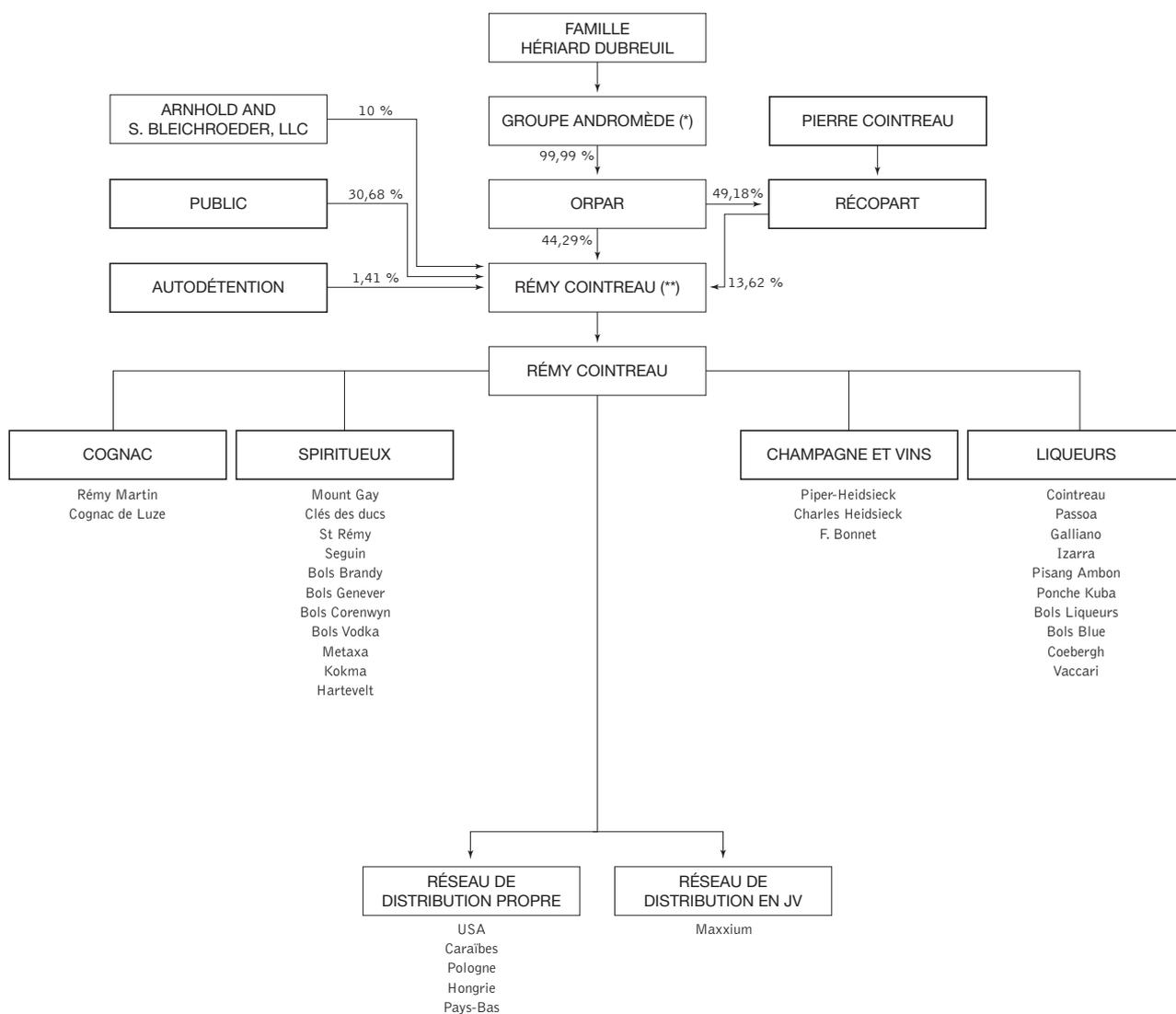
Au cours de l'exercice 2003/2004, l'exercice de 199 908 options de souscription d'actions a entraîné une augmentation du capital de 319 852,80 euros qui a été porté à 71 647 758,40 euros. À la date de clôture de l'exercice, la société Orpar détenait plus du tiers du capital et plus de la moitié des droits de vote. La société Récopart détenait plus de 10 % du capital et des droits de vote. La société Arnhold and S. Bleichroeder, LLC détenait plus de 5 % du capital et des droits de vote.

### **2.3.3 Personnes qui contrôlent la société et information sur leur participation**

Au 31 mars 2004, la société Orpar était contrôlée à 99,99 % par la société Andromède dont le contrôle est assuré par la famille Hériard Dubreuil. Cette détention est de 88,70 % au 30 avril 2004, compte tenu de l'augmentation de capital réservée à la société Verlinvest à hauteur de 11,30 % du capital d'Orpar.

Au 31 mars 2004, la société Orpar détient 19 831 197 actions de la société Rémy Cointreau correspondant à 39 662 394 droits de vote.

## ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2004



(\*) Rémy Cointreau est consolidée dans le groupe Andromède.

(\*\*) Seules les actions Rémy Cointreau sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

## 2.4 Marché des titres de Rémy Cointreau

Bourse et actionnariat

Les actions de Rémy Cointreau sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA, à l'exclusion de tout autre marché réglementé.

### ACTION RÉMY COINTREAU SUR 18 MOIS

en euros	Volume	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Capitaux en millions
Décembre 2002	1 159 674	29,18	30,50	28,20	33,83
Janvier 2003	1 006 098	29,69	31,40	27,80	29,72
Février 2003	1 283 659	25,52	28,75	24,40	32,93
Mars 2003	1 402 678	24,53	26,25	22,50	34,27
Avril 2003	1 708 013	24,12	26,80	22,61	41,37
Mai 2003	1 567 363	24,85	26,20	23,00	38,46
Juin 2003	1 038 005	26,65	28,40	25,10	27,85
Juillet 2003	923 447	26,07	27,08	25,36	24,02
Août 2003	1 143 990	26,60	28,70	25,60	30,64
Septembre 2003	1 327 322	28,25	29,10	27,51	37,87
Octobre 2003	1 271 751	27,24	28,69	26,41	34,58
Novembre 2003	1 173 921	27,29	28,00	26,58	31,98
Décembre 2003	1 127 578	26,42	28,24	24,73	29,78
Janvier 2004	1 127 626	26,07	28,80	25,12	29,72
Février 2004	1 312 379	27,82	28,92	26,50	36,29
Mars 2004	7 192 180	27,83	29,39	25,90	190,52
Avril 2004	1 863 790	27,70	28,10	26,26	51,41
Mai 2004	831 164	27,64	28,68	26,54	23,09

Au 31 mars 2004, la capitalisation boursière de Rémy Cointreau s'élevait à 1 178 millions d'euros.

## 2.5 Dividendes

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2003/2004

Le directoire proposera à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 7 septembre 2004 l'affectation du résultat de la manière suivante :

(en euros)

Perte de la société au 31 mars 2004	(22 589 635,41)
Report à nouveau créditeur	97 569 613,50
Montant total distribuable	74 979 978,09
Affectation à la réserve légale	31 985,28
Affectation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	12 860 057,00
À titre de distribution de dividendes, soit 1,00 € par action, assorti d'un avoir fiscal (*) de 0,50 € par action	44 779 849,00
Report à nouveau	17 308 086,81
Total	74 979 978,09

(\*) Pour les personnes physiques et les personnes morales, l'avoir fiscal est égal à 50 % des sommes nettes distribuées, à l'exception des sommes qui sont versées à des personnes morales non éligibles au régime fiscal mère-filiales, auquel cas l'avoir fiscal est réduit à 10 % des sommes nettes ainsi distribuées.

### DIVIDENDES VERSÉS PAR RÉMY COINTREAU AU TITRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

	Exercice clos au 31 mars				
	1999	2000	2001	2002	2003
• dividende net par action	–	0,90	0,90	0,90	1,00
• avoir fiscal par action	–	0,45	0,45	0,45	0,50

#### Païement du dividende en actions

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le païement du dividende en numéraire ou en actions.

Cette faculté a été utilisée par l'assemblée générale des actionnaires de Rémy Cointreau du 24 août 2000 au titre du dividende mis en distribution pour l'exercice 1999/2000.

#### Prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en païement sont prescrits et sont alors reversés à l'État.

# III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE RÉMY COINTREAU

## 3.1 Présentation de la société Rémy Cointreau et de son groupe

### 3.1.0 Présentation générale, historique et stratégie de Rémy Cointreau

#### 3.1.0.1 Présentation générale

Le groupe Rémy Cointreau (ci-après "le Groupe") est l'un des principaux opérateurs sur le marché mondial des vins et spiritueux avec un portefeuille de marques renommées parmi lesquelles les cognacs Rémy Martin, la liqueur d'orange Cointreau, le rhum Mount Gay, les champagnes Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck, les liqueurs et la vodka Bols, le brandy Metaxa.

Le Groupe est :

- leader avec Rémy Martin sur le marché des cognacs de qualité supérieure et numéro deux en volume total avec 16,6 % de parts de marché (source : Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC));
- un des principaux acteurs en champagne avec Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck;
- l'un des tout premiers producteurs et distributeurs de liqueurs en Europe avec Cointreau et Passoa (source : Nielsen);

- un opérateur de référence sur le marché des spiritueux (vodka en Pologne, Brandy, alcools à base de genièvre).

Au titre de l'exercice 2003/2004, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 888 millions d'euros avec une marge d'exploitation de 19,5 % pour un résultat net courant part du Groupe de 74 millions d'euros.

Rémy Cointreau est coté au Premier Marché de Euronext Paris SA, indice SBF 120. Avec 40 % environ d'actionnariat flottant, le contrôle ultime de Rémy Cointreau est détenu par la famille Hériard Dubreuil.

Rémy Cointreau SA est noté "BB" perspective stable par Standard & Poor's et "Ba2" perspective stable par Moody's.

#### 3.1.0.2 Historique

Le Groupe, dont les origines remontent à 1724, résulte du rapprochement réalisé en mars 1990 des sociétés holding des familles Hériard Dubreuil et Cointreau contrôlant respectivement E. Rémy Martin & Cie S.A. et Cointreau & Cie S.A. En octobre 2000, l'acquisition de la société hollandaise Erven Lucas Bols a permis de renforcer la taille et l'implantation géographique du Groupe.

Le tableau ci-dessous retrace les dates et les événements clés de l'histoire de Rémy Cointreau :

### DATES CLÉS DE L'HISTOIRE DE RÉMY COINTREAU

1724	Fondation de la maison de Cognac Rémy Martin
1849	Création de Cointreau & Cie par les frères Cointreau
1924	Acquisition par André Renaud de E. Rémy Martin & Cie S.A.
1965	André Hériard Dubreuil succède à son beau-père André Renaud
1985	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Charles Heidsieck
1988	Acquisition par le groupe Rémy Martin des champagnes Piper-Heidsieck
1989	Acquisition par le groupe Rémy Martin des marques Galliano et Mount Gay
1990	Apport par Pavis des titres Rémy Martin à Cointreau & Cie S.A.
1991	Fusion-absorption de Rémy & Associés par Pavis qui prend la dénomination sociale de Rémy Cointreau
1998	Dominique Hériard Dubreuil est nommée Président de Rémy Cointreau
1999	Création du joint-venture de distribution Maxxium
2000	Acquisition de Erven Lucas Bols

Pour une description de la structure simplifiée de l'actionnariat de Rémy Cointreau, voir l'organigramme simplifié au 31 mars 2004 au paragraphe 2.3.3 du présent document de référence.

### 3.1.0.3 Stratégie

Au sein d'une économie des vins et spiritueux en pleine mutation, Rémy Cointreau mène une stratégie qui vise à renforcer le développement de ses marques dont la qualité et la rareté singularisent le Groupe dans un secteur où les consommateurs se comportent de plus en plus en amateurs avertis.

Cette stratégie repose sur :

- le renforcement des programmes de communication de marque avec des niveaux d'investissement marketing élevés représentant environ 35 % de la marge brute ;
- une politique d'innovation "produit" ciblée qui cherche à anticiper l'évolution des modes de consommation ;
- des actions commerciales adaptées aux marchés grâce à une excellente connaissance des circuits de distribution ;
- une politique de partenariats et d'alliances offensive et sélective sur le modèle mis en œuvre en août 1999 avec la création du joint-venture de distribution Maxxium BV, qui vise à réduire les coûts commerciaux et à proposer un portefeuille complet de marques à forte notoriété et complémentaires sur leurs marchés.

## 3.1.1 Description des principales activités de Rémy Cointreau

### 3.1.1.1 Organisation par activité et secteur

Rémy Cointreau est organisé autour de quatre branches d'activité regroupant quatre familles de produits (cognac, champagne et vins, liqueurs et spiritueux), et de deux réseaux de distribution :

- un réseau propre couvrant essentiellement les États-Unis, les Caraïbes, la Pologne, la Hongrie et les Pays-Bas (marques locales non distribuées par Maxxium) ;
- un réseau en joint-venture à travers Maxxium.

Le Groupe a ainsi pour client final, soit les filiales Maxxium, soit des grossistes et des distributeurs spécialisés aux États-Unis, en Pologne et dans les autres marchés où Rémy Cointreau a ses propres filiales de distribution. La distribution aux consommateurs finaux est essentiellement assurée par des chaînes intégrées ou des grossistes spécialisés.

## Conjoncture

Dans un environnement qui est resté fragilisé par les tensions de politique internationale, les fluctuations des monnaies et l'évolution contrastée du commerce international, l'exercice 2003/2004 aura été marqué par les principaux facteurs suivants :

- après un net fléchissement au premier trimestre, les ventes ont repris leur progression à compter de l'été 2003 pour délivrer une croissance organique de 1,5 % sur l'ensemble de l'année ;
- l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain pénalise le résultat d'exploitation (effet défavorable de 41,6 millions d'euros sur le résultat opérationnel) ;
- mise en œuvre d'une politique active d'augmentation des prix ;
- croissance des investissements publicitaires.

De nouvelles tendances de consommation émergent, partout dans le monde, grâce notamment aux efforts déployés par les acteurs du marché pour faire évoluer les habitudes de consommation : aux États-Unis, le segment des spiritueux reste stimulé par la mode des cocktails et le développement de la Catégorie "Premium" ; en Europe, les consommateurs plus traditionnels se tournent vers les "long drinks" ; en Asie, la demande devient de plus en plus qualitative et s'oriente vers la recherche de nouveaux modes de consommation. Reflétant l'évolution rapide de nos sociétés, les marchés deviennent plus complexes à aborder. Ils se composent de multiples niches, chacune avec des aspirations, une moyenne d'âge et un pouvoir d'achat différents. Le nouvel enjeu pour les marques est de répondre à ces mutations, tout en s'affirmant comme des références incontournables dans un marché très concurrentiel.

L'offre du Groupe a été conçue et renforcée ces dernières années pour capitaliser durablement sur ces tendances.

## Saisonnalité des activités

L'activité du Groupe est répartie à hauteur de 47 % sur le premier semestre social (1<sup>er</sup> avril - 30 septembre) et de 53 % sur le second semestre social (1<sup>er</sup> octobre - 31 mars).

### 3.1.1.2 Revue par secteur (évolution du marché et performance de Rémy Cointreau)

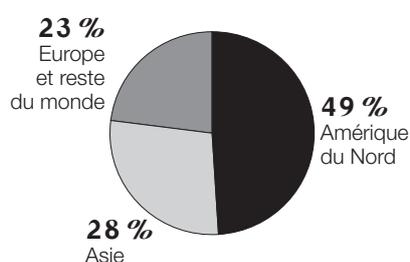
#### (a) COGNAC

La branche Cognac est la plus importante en termes de chiffre d'affaires (36 % du total) et de contribution au résultat opérationnel (avant frais centraux et de distribution) en 2003/2004.

Les activités Cognac du Groupe sont regroupées au sein de la société CLS Rémy Cointreau qui élabore et commercialise les marques Rémy Martin et De Luze.

Chiffre d'affaires branche Cognac de l'exercice 2003/2004 : 317 millions d'euros

#### Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

#### Description de l'appellation d'origine contrôlée cognac

Le cognac est un brandy (eau-de-vie de distillation de raisin) d'appellation d'origine contrôlée issue de la région de Cognac, en France. L'appellation est organisée en crus géographiques, dont les deux plus prestigieux sont la "Grande Champagne" et la "Petite Champagne".

La "Fine Champagne" désigne un cognac résultant exclusivement de crus de Grande Champagne (minimum de 50 %) et de Petite Champagne.

Il existe plusieurs niveaux qualitatifs classés selon les standards légaux relatifs à l'âge moyen des eaux-de-vie :

- VS ("Very Superior"), dont l'âge moyen minimal est de 2,5 ans ;
- VSOP ("Very Superior Old Pale"), dont l'âge moyen minimal est de 4,5 ans ;
- QSS ("Qualité Supérieure Supérieure"), dont l'âge moyen minimal est de 6,5 ans ;
- QS ("Qualité Supérieure"), vise l'ensemble des étiquettes VSOP et QSS.

Le Groupe élabore et commercialise principalement sous la marque Rémy Martin des cognacs d'âge et de qualité supérieure (QS) qui ont représenté 88 % de ses ventes en volumes pour l'exercice 2003/2004.

Les principaux marchés géographiques de l'industrie sont l'Europe, l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis) et la région Asie-Pacifique (Chine et Japon en particulier).

Au cours des cinq dernières années, Rémy Cointreau a élargi sa gamme et accéléré sa politique d'innovation par l'introduction de nouveaux produits avec pour objectifs :

- de renforcer son offre sur le segment des VS avec l'introduction de Rémy Martin VS Grand Cru (une petite champagne trois étoiles) aux États-Unis et sur certains marchés clés européens ;
- de diversifier sa gamme de QS, segment sur lequel il occupe déjà une part de marché prépondérante (1738, XO Excellence, 1965) ;
- de recruter de nouveaux consommateurs avec le lancement aux États-Unis de deux nouveaux parfums sous la marque Rémy Red, une gamme de liqueurs à base de cognac.

#### Évolution de l'industrie

##### et performance de Rémy Cointreau

La reprise de la croissance se confirme pour l'industrie du cognac avec des volumes globaux de 9,8 millions de caisses en 2003, soit une progression de 5 % par rapport à l'année précédente.

Aux États-Unis, l'année 2003 a été marquée par une croissance soutenue, avec une progression des volumes de plus de 11 %. Cette progression a été encore plus importante sur le segment des QSS, segment XO et au-delà, qui a crû de 13 % (source : BNIC-décembre 2003).

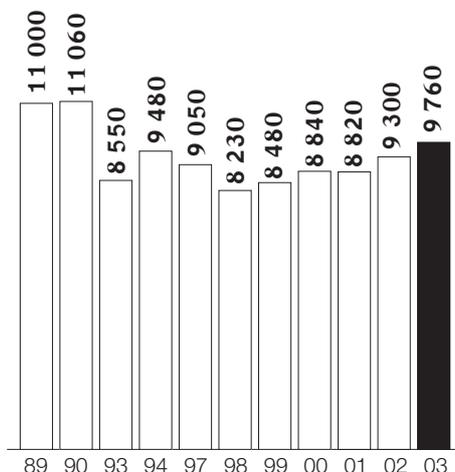
Le continent asiatique, stimulé par la forte croissance chinoise, a vu la poursuite du développement des volumes sur la plupart des marchés, Chine, Taiwan et Vietnam notamment. En revanche, les volumes de cognac ont continué à s'éroder au Japon et enregistrent des performances décevantes en Corée du Sud.

L'activité "hors taxes", très pénalisée par l'épidémie de SRAS durant le premier semestre 2003, a réalisé un rebond spectaculaire au second semestre pour finalement afficher une croissance en volume de 2 % sur l'année (source : BNIC-décembre 2003).

Les volumes en Europe ont accusé un léger repli au cours de l'année 2003. Les bons résultats du Royaume-Uni ont été contrebalancés par le recul des marchés français, allemand et néerlandais.

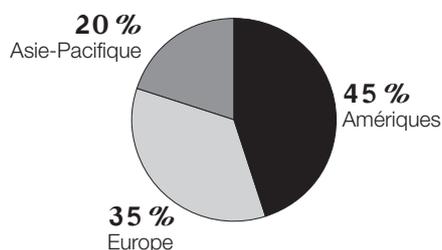
## Les performances de l'industrie du cognac

### Total des ventes de bouteilles de cognac (en milliers de caisses)



Source : BNIC (chiffres année calendaire)

### Répartition géographique de la consommation de cognac en 2003



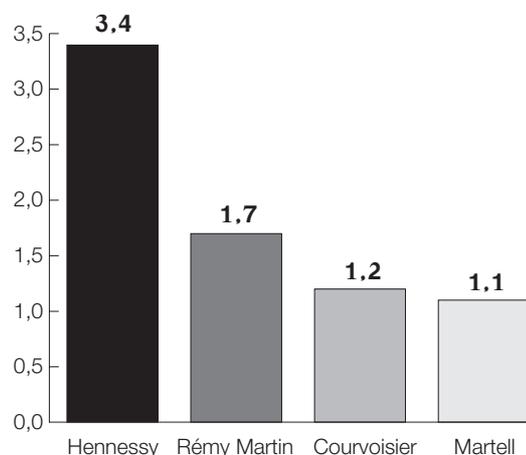
Source : BNIC

En 2003, Rémy Martin a confirmé sa position de deuxième maison de cognac en volume avec 16,6 % de part de marché globale et conservé sa première place sur le segment des qualités supérieures avec 33 % de part de marché (source : BNIC-décembre 2003).

Au cours de l'année 2003, Rémy Martin a progressé de 1,7 % en volumes, hors produits à base de cognac, mais de 8,8 % sur le segment QSS (XO et au-delà).

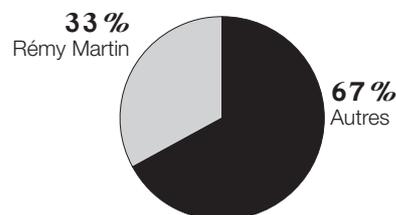
Le chiffre d'affaires de la marque est en recul par rapport à l'année précédente du fait de cours de change défavorables. À cours de change comparables, la progression du chiffre d'affaires cognac est de 1 %.

## Les ventes de cognac en 2003 par marque (en millions de caisses)



Source : Impact Databank (estimations 2003)

## Les ventes de QS en 2003 par marque



Source : BNIC

Le déploiement de Rémy Martin à l'international, initié depuis de nombreuses décennies, lui permet d'équilibrer ses sources de revenus entre les États-Unis, l'Europe et l'Asie.

Les ventes de Rémy Martin sont en léger recul aux États-Unis sur le marché intérieur, du fait notamment d'une volonté de réduire les stocks des grossistes. Il faut néanmoins noter la très bonne performance des QSS (XO et au-delà), qui ont progressé de 16 % en volume sur l'exercice.

En revanche, les ventes ont fortement progressé en Asie, et ce, sur l'ensemble des segments : + 15 % pour le VSOP et + 27 % pour les QSS. En Chine, la marque bénéficie désormais pleinement d'une nouvelle organisation de distribution à travers un réseau de grossistes lui permettant d'améliorer sa couverture du marché et de mieux suivre les actions marketing sur le terrain.

Après un début d'exercice affecté par la mauvaise conjoncture internationale, les ventes de l'activité "hors taxes" ont progressé, notamment sur la zone asiatique.

En Europe, malgré de bonnes performances au Royaume-Uni, les volumes ont enregistré une légère baisse, du fait principalement des marchés français, allemand et néerlandais.

Les produits à base de cognac ont réalisé une progression en volumes modérée de 1,5 % par rap-

port à l'exercice précédent. Cette faible croissance est la conséquence directe du lancement aux États-Unis, à l'automne 2003, d'une nouvelle gamme de trois parfums qui a nécessité l'écoulement préalable des stocks de l'ancien Rémy Red détenus par les grossistes et les détaillants. En revanche, les ventes commerciales (*depletions*) affichent une progression remarquable depuis le lancement (+ 44 % sur les 6 premiers mois du lancement).

## LES VENTES DE COGNAC RÉMY MARTIN EN VOLUME (EN MILLIERS DE CAISSES)

	2003/2004	2002/2003	%	2001/2002
Cognac	1 594	1 567	+ 1,7 %	1 497
Produits à base de cognac	134	132	+ 1,5 %	159
Total Rémy Martin	1 728	1 699	+ 1,7 %	1 657

Source : Rémy Cointreau

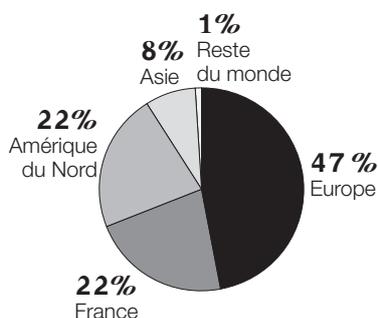
### (b) CHAMPAGNE ET VINS

La branche Champagne et Vins représente 14 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et 6 % du résultat opérationnel avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2003/2004.

Les activités de la branche sont menées à travers plusieurs filiales principalement situées à Reims, au cœur de la Champagne, en France.

Chiffre d'affaires branche Champagne et Vins de l'exercice 2003/2004 : 126 millions d'euros

#### Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

#### (l) Champagne

Le Groupe est l'un des principaux producteurs de champagne en terme de volume, avec 9,2 millions de bouteilles vendues en moyenne au cours des trois derniers exercices.

La principale marque du Groupe en volume et part de marché est Piper-Heidsieck. Piper-Heidsieck appartient au groupe des marques leader en France, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni et aux États-Unis dans le segment supérieur du marché des "Grandes Marques". Charles Heidsieck, positionnée dans le segment des "Vins" haut de gamme, est distribuée dans les circuits spécialisés, principalement en France, en Italie et en Grande-Bretagne.

#### Description de l'appellation d'origine contrôlée champagne

Le champagne est un vin "mousseux" d'appellation d'origine contrôlée (AOC), élaboré suivant des critères stricts dont les principaux sont les suivants :

- les raisins doivent provenir du vignoble délimité (32 000 hectares dont 95 % exploités) situé dans la région Champagne, en France ;
- le rendement du vignoble est limité et fait l'objet d'un arrêté annuel afin de préserver la qualité ;
- seulement trois cépages sont admis : pinot noir, pinot meunier et chardonnay ;
- un vieillissement minimal de quinze mois en bouteille est exigé pour les champagnes non millésimés et trois ans pour les millésimés.

En raison de ces contraintes de production, le champagne peut être considéré comme un produit rare, voire de luxe.

Cependant, pour faire face à une demande accrue, les producteurs de champagne ont décidé d'accroître la superficie exploitée du vignoble dans l'AOC de 300 hectares par an entre 2000 et 2005.

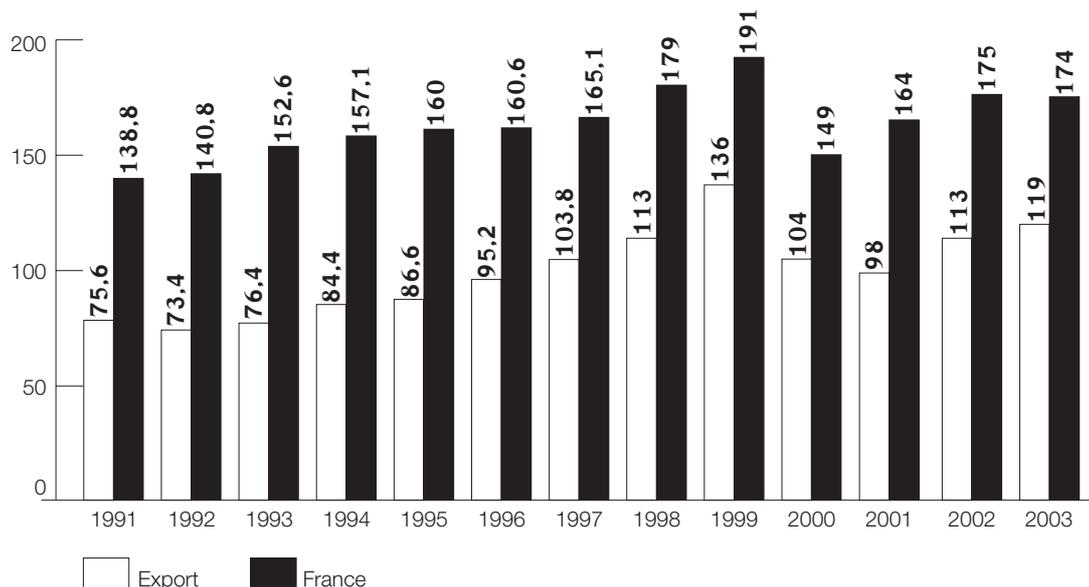
En dépit de cette politique d'extension, et compte tenu des aléas climatiques, il est probable que la

production totale en champagne ne puisse dépasser à terme 330 millions de bouteilles par an.

Le prix du raisin est libre depuis 1990; cependant, une négociation générale a lieu au sein de la profession tous les quatre ans en vue d'atténuer les effets inflationnistes résultant de la limitation en volume de la production.

## Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Total des expéditions de champagne (en millions de bouteilles)

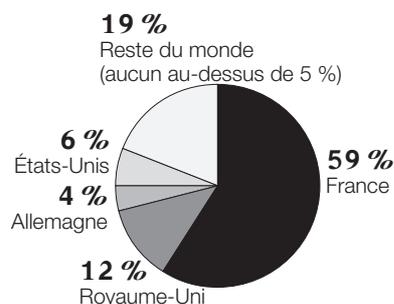


Source : CIVC

Après cinq ans de croissance annuelle moyenne de 5% et une progression de 12% en 1999 due à l'effet "millennium", les ventes de champagne ont marqué un recul de près de 22% au cours de l'année 2000, conséquence d'une situation de surstockage dans la distribution. Le redémarrage de l'activité constaté fin 2001, et fortement poursuivi en 2002, a été confirmé en 2003 avec un volume de 293,3 millions de bouteilles. Soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente.

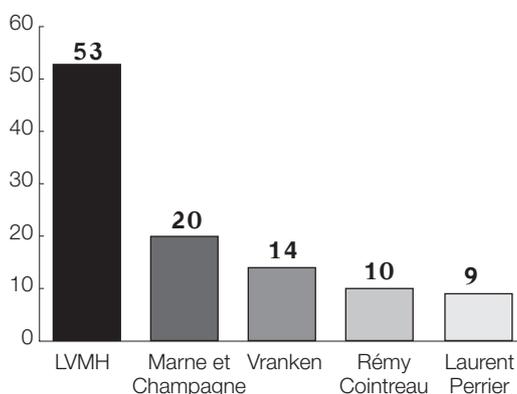
Si l'on exclut les expéditions de l'année 1999 – fortement influencées par le changement de millénaire – l'année 2003 aura été une année record des expéditions de champagne. La croissance des expéditions de 2003 résulte principalement des exportations avec +6,6 millions de bouteilles (+5,9%) alors que le marché français est en diminution de 1 million de bouteilles (-0,5%).

## Répartition géographique des ventes de champagne en 2003



Source : CIVC

### Principaux producteurs de champagne (en millions de bouteilles) en 2002 (année civile)



Source : Banque de France (rapport 2002)

Rémy Cointreau fait partie des acteurs de référence avec 3,4 % de part de marché, après une année exceptionnelle en 1999 et les baisses des années 2000 et 2001, consécutives à la résorption des stocks détenus par l'ensemble de la distribution. Le Groupe a enregistré en 2002 un croissance de 28,4 %, renouant ainsi avec les bons niveaux d'activité qui précédaient le "millennium". L'année 2003 est en léger retrait avec une baisse de - 3 %, résultant principalement du ralentissement volontaire de l'activité des marques secondaires (premiers prix).

Piper-Heidsieck et Charles Heidsieck représentent ensemble 83 % du chiffre d'affaires de la branche Champagne. La branche souhaite développer ces deux marques, totalement complémentaires, tout en continuant à optimiser la rentabilité opérationnelle.

Depuis 1999, Piper-Heidsieck s'est révélée une des marques les plus dynamiques du secteur. Boisson de la fête et de la mode, la marque rajeunie est sortie des codes traditionnels du champagne avec succès : étiquetée de rouge, corsetée dans la cuvée de prestige "Piper-Heidsieck habillée par Jean-Paul Gaultier" ou présentée sous "Baby Piper" : une autre façon de consommer le champagne.

Le lancement avec succès de la cuvée "Rosé Sauvage" en 2002, et plus récemment en 2003 celui des cuvées "Sublime" et "Divin", ainsi que le renouvellement de la présentation de la cuvée "Rare", constituent des étapes représentatives de la stratégie de montée en gamme de la marque et complètent les autres produits de prestige de la marque.

Avec une croissance de 4 % de ses exportations au cours de l'exercice 2003/2004, Piper-Heidsieck est désormais le 3<sup>e</sup> acteur de champagne à l'export, derrière Moët et Chandon et Veuve Clicquot. (source Impact)

Vin de prestige réservé aux connaisseurs, "Perle Rare" de la Champagne, Charles Heidsieck est le premier Brut Réserve à porter sur sa bouteille l'année de sa mise en cave. Alors que la législation impose un minimum de 15 mois de vieillissement, le parti pris de Charles Heidsieck est de proposer des vins conservés plus de trois ans en cave.

Charles Heidsieck bénéficie d'une reconnaissance internationale reconduite chaque année, notamment lors de l'International Wine Challenge de Londres. En 2003, Charles Heidsieck a obtenu la récompense suprême, et a été élu "Meilleure Maison des Vins Français de l'Année". Le champagne Charles Heidsieck "Blanc des Millénaires 1990" tout comme le champagne "Brut Rosé Millésimé en 1996" ont obtenu une médaille d'or dans la catégorie des Vins effervescents. Par ailleurs, le champagne "Blanc des Millénaires 1990" a reçu la note de 97/100 dans la revue américaine spécialisée *Wine Spectator*.

Le concept Charles Heidsieck, vin rare et limité, est reconnu sur les marchés à forte "culture vin", en Italie, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France.

#### (II) Vins

La composante Vins de l'activité comprend les marques René Junot (vins tranquilles) et Piper Sonoma (vins effervescents) exploitées aux États-Unis. Ces marques ont réalisé un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros en 2003/2004.

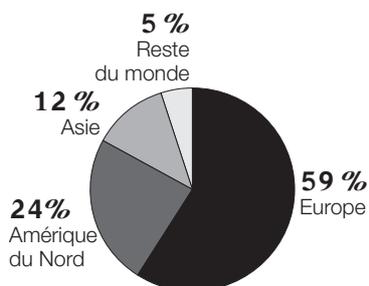
#### (c) LIQUEURS

La branche Liqueurs de Rémy Cointreau représente 18 % du chiffre d'affaires consolidé et 20 % du résultat d'exploitation avant frais centraux et de distribution pour l'exercice 2003/2004.

Les activités Liqueurs du Groupe sont menées à travers des filiales de production situées en France (le principal site est à Angers) et aux Pays-Bas (Bols). Les marques clés du portefeuille sont Cointreau et Passoa qui représentent respectivement 55 % et 14 % du chiffre d'affaires de la branche au titre de l'exercice 2003/2004.

Chiffre d'affaires branche Liqueurs de l'exercice 2003/2004 : 161 millions d'euros

### Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

### Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

#### Catégories internationales de liqueurs et spiritueux :

Part des cinq premières marques dans chaque catégorie (volumes caisses de 9 litres)



Source : IWSR (International Wine & Spirit Record) Data 2002

Comme les autres grandes catégories de spiritueux (whisky, rhum, brandy), le marché des liqueurs reste très fragmenté puisque les cinq marques leaders ne représentent que 22 % du total de la catégorie. Les liqueurs sont en termes de volume d'activité la troisième catégorie en Europe derrière les whiskies et les brandies.

### Catégories internationales de liqueurs et spiritueux en Europe

(hors ex-URSS) (caisses de 9 litres)



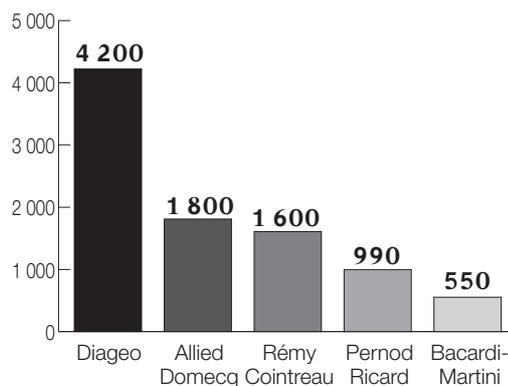
Source : IWSR – Estimations 2003

En outre, le secteur des liqueurs se caractérise par une très grande diversité "d'arômes" et de "recettes" qui exige une approche marketing catégorielle très pointue.

Néanmoins, le marché des liqueurs fait partie des cinq catégories à plus forte croissance en Europe et répond aux exigences des consommateurs en termes de goût et de teneur alcoolique. Il offre une très grande flexibilité en termes d'innovation produits.

#### Les quatre premiers concurrents sur le marché européen de la liqueur

(en milliers de caisses de 9 litres)

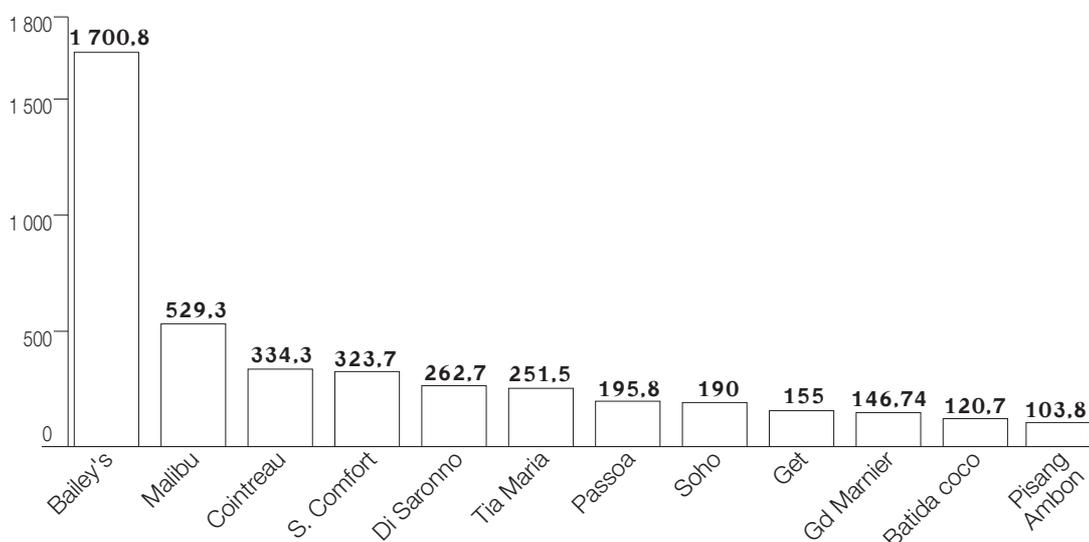


Source : IWSR – Data 2002

Rémy Cointreau se place en numéro 3 sur le marché européen et se trouve en position pour saisir les opportunités du secteur avec son portefeuille de liqueurs et ses deux marques phares qui sont classées parmi les 12 premières en Europe par Nielsen en grande distribution.

## Les 12 premières marques de liqueurs en grande distribution en Europe

(en milliers de caisses standard)



Source : Nielsen Off trade Europe MT Déc03

Si, au cours de l'exercice 2003/2004, la catégorie Liqueurs de Rémy Cointreau a enregistré un léger recul de son chiffre d'affaires d'ensemble (-1 % à cours de change constant), le chiffre d'affaires des marques Cointreau et Passoa (hors RTD) a progressé de 3 %. Cette évolution contribue à l'amélioration de la marge opérationnelle, qui est passée de 28,8 % l'année précédente à 30,6 %. Cette amélioration reflète par ailleurs une plus grande sélectivité dans les choix d'investissements publicitaires et à une évolution favorable du mix marques/marchés.

**Cointreau**, première marque de liqueurs du Groupe avec un volume de 1 225 000 caisses pour l'exercice 2003/2004, regroupe trois propositions produits différentes :

- Cointreau Liqueur à 40°, affiche d'excellentes performances commerciales sur le marché américain où la marque a enregistré une progression de 16 % des volumes vendus aux détaillants (*depletions*), compensant ainsi le recul sur certains de ses marchés traditionnels européens (France et Pays-Bas notamment) ;
- Cointreau "C" à 20°, une nouveauté à base de citron vert et d'agrumes, dont l'introduction en France, en Belgique et en Italie est prometteuse ;
- Cointreau Prémix, une gamme de "ready to drink" à faible degré d'alcool, expérimentée en Australie.

**Passoa**, la liqueur aux fruits de la passion, a continué de progresser en 2003 et confirme ainsi son succès sur son segment, celui des liqueurs jeunes,

avec de fortes progressions sur certains marchés, comme la France notamment. En revanche, le prémix commercialisé aux Pays-Bas et en Belgique sous le nom Passoa Diablo dut faire face à l'effondrement soudain de cette catégorie des "ready to drink" au Benelux.

### LES VENTES DE PASSOA EN VOLUME (EN MILLIERS DE CAISSES)

	2003/2004	2002/2003	%
Passoa Liqueur	425	395	7,6
Passoa Prémix	128	279	- 54,1
Total Passoa	552	674	- 18,0

Les **liqueurs italiennes** regroupent les marques Galliano et Vaccari et représentent un volume de 147 000 caisses commercialisées principalement en Australie et aux États-Unis.

Dans le domaine des liqueurs, la marque **Bols** est présente depuis plus de 400 ans, ce qui fait de Bols la plus ancienne distillerie d'Europe.

Les marques **Bols Blue** et **Bols Liquors** sont commercialisées dans 100 pays et les principaux marchés sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon et le Canada. Les liqueurs Bols se positionnent dans l'univers des cocktails de qualité et commercialisent plus de un million de caisses par an (dont une partie est produite sous licence aux États-Unis).

**Coebergh** est la liqueur n° 1 en Hollande avec un volume commercialisé de 160 000 caisses. La nouvelle formule moins alcoolisée, lancée il y a 3 ans, représente presque 50 % du volume annuel.

La marque **Ponche Kuba** représente 44 000 caisses. Cette liqueur, à base de lait, de rhum, de brandy est principalement consommée dans les Caraïbes (République Dominicaine notamment).

**Pisang Ambon** fut la première liqueur pour les jeunes créée en 1948 à partir de fruits exotiques indonésiens et d'un goût de banane. Ces caractéristiques lui permettent de parfaitement s'intégrer dans la gamme des liqueurs jeunes de Rémy Cointreau. Les ventes de la marque s'élèvent à 190 000 caisses essentiellement aux Pays-Bas, en Belgique et en France.

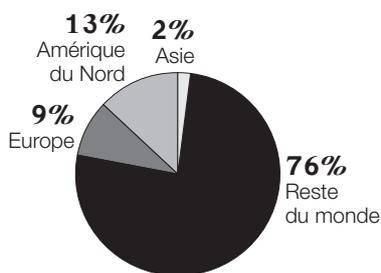
#### (d) SPIRITUEUX

La branche des Spiritueux de Rémy Cointreau représente 21 % du chiffre d'affaires consolidé et 22 % du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2003/2004.

La branche Spiritueux comprend le rhum Mount Gay, le brandy Saint Rémy, l'armagnac Clés des Ducs, la spécialité grecque Metaxa, les vodkas Bols, Sopllica et Niagara ainsi que les gammes de Genièvre élaborées aux Pays-Bas (Bols, Bokma et Hartevent).

Chiffre d'affaires branche Spiritueux de l'exercice 2003/2004 : 184 millions d'euros

#### Répartition géographique (en %)



Source : Rémy Cointreau

#### Évolution de l'industrie et performance de Rémy Cointreau

Le Groupe évolue dans les catégories de spiritueux à très fort volume, en concurrence avec des producteurs locaux et des acteurs internationaux : le rhum, le brandy et la vodka sont en très forte progression depuis quelques années; c'est pourquoi la stratégie du Groupe est de porter ses efforts mar-

keting sur un nombre défini de marchés ciblés et les niches à plus fort potentiel.

Cette stratégie est mise en œuvre en particulier aux États-Unis et aux Caraïbes pour Mount Gay, en Scandinavie et en Amérique du Nord pour le brandy Saint Rémy, en Europe de l'Est (Pologne, Hongrie) pour la vodka. Les produits à base de genièvre restent à dominante régionale et sont essentiellement vendus aux Pays-Bas. La marque Metaxa est, quant à elle, distribuée en Grèce, en Allemagne et en Europe Centrale.

Pour l'élaboration de ces produits, le Groupe a intégré son expertise, propre à chaque catégorie, tout en valorisant les savoir-faire spécifiques en termes d'assemblage et de vieillissement. Cette exigence qualitative, qui s'exprime aussi bien dans la production du rhum que dans celle du brandy et de la vodka, fait des marques du Groupe des références sur chacun de leurs marchés.

Le Groupe a vendu plus de 7 000 000 de caisses de spiritueux au cours de l'exercice 2003/2004, ce qui représente 184 millions d'euros de chiffre d'affaires.

#### Rhums

Suite à la cession des rhums Saint James et Bally intervenue au deuxième trimestre 2003, **Mount Gay** est dorénavant la marque clé de l'activité rhum du Groupe.

Le rhum **Mount Gay**, qui est élaboré à la Barbade à partir de mélasse, est une des plus anciennes marques de spiritueux au monde (1703).

Les ventes de la marque Mount Gay s'élèvent à 405 000 caisses avec un mix produits favorable puisque l'Extra Old (notre produit premium) progresse de 19,5 %.

Les deux principaux marchés historiques de la marque sont les États-Unis et la Barbade qui représentent respectivement 43 % et 26 % des ventes. Néanmoins, il est à noter que Mount Gay continue son développement au Royaume-Uni (+ 20 % comparé à l'année dernière, après une progression de 45 % l'année précédente), axe de développement stratégique de la marque.

#### Brandy

Le brandy **Saint Rémy** est l'une des rares marques internationales qui ait réussi à s'imposer sur des marchés dominés par une production et des marques locales. Il s'est vendu près de 800 000 caisses sous la marque Saint Rémy en 2003/2004,

soit une progression en volumes de 3,5 %. Outre la consolidation de ses positions sur ses marchés historiques comme le Canada, les États-Unis, l'Australie ou le Nigeria, la marque a opéré au cours de l'exercice des percées remarquables en Asie du Sud-Est, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

#### Vodka

Dans le domaine de la vodka, la principale marque du portefeuille est **Bols Vodka**. La marque est leader en Pologne avec une part de marché de 38 % sur le segment haut de gamme (source AC Nielsen). Les ventes de la vodka Bols s'élèvent à environ 2 000 000 de caisses (avril 2003-mars 2004). Les principaux concurrents en Pologne sur le segment haut de gamme sont Sobieski (25,8 % de part de marché), Smirnoff avec une part de marché de 11,2 % et Wyborowa (8,4 % de part de marché). La capacité de croissance de la marque est élevée et les plans d'expansion sont déjà en place pour en garantir le succès en Pologne, ainsi que sur d'autres marchés de l'Europe de l'Est. La tendance internationale au développement des alcools blancs signifie une accélération du développement de la marque sur d'autres marchés pour le futur.

La vodka **Soplica** a été lancée en janvier 2000. Sa part de marché atteint 7,9 % sur le segment cœur de marché (source AC Nielsen) et ses ventes ont dépassé les 800 000 caisses (avril 2003-mars 2004). Sur ce segment, ses concurrents sont Absolut (30,1 % de part de marché) et Luksusowa (9,4 % de part de marché).

Le portefeuille vodka du Groupe comprend aussi la vodka **Niagara** qui a été introduite sur le marché en décembre 2001. Les ventes ont atteint 280 000 caisses (avril 2003-mars 2004) représentant ainsi une part de marché de 2,5 % en mars 2004.

#### Genièvre

Les marques Bols Genevers restent principalement commercialisées en Hollande et en Belgique. Cette catégorie traditionnelle de genièvre est désormais arrivée à maturité. L'augmentation des taxes par le gouvernement hollandais, combinée à une situation économique difficile a eu un impact négatif sur les ventes. L'offre de Bols est nettement en tête de sa catégorie, et ce, au travers de sa marque clé dans cette catégorie, Jonge Bols. La marque Bols Corenwyn reste un acteur de choix sur le marché hollandais, avec une part de marché confortable dans la catégorie "niche" du korenwijn.

#### Metaxa

Créé en 1888 par Spyros Metaxa, Metaxa est un spiritueux grec nationalement reconnu et dont la renommée s'est développée dans toute la zone d'Europe Centrale où il incarne le meilleur de l'esprit méditerranéen.

Avec un procédé de distillation spécifique, vin de muscat vieilli et mélange savant de plantes, Metaxa est unique.

Metaxa est vendu dans plus de 50 pays à travers le monde. Les principaux marchés sont la Grèce, l'Allemagne, l'Europe Centrale et l'Europe de l'Est. Les ventes annuelles de Metaxa dépassent le million de caisses, en constante évolution ces dernières années.

Avec l'attention internationale tournée vers la Grèce en 2004 pour les Jeux Olympiques d'Athènes, la marque compte bénéficier de retombées positives liées notamment au nombre croissant de touristes attendus pour 2004 et les années à venir.

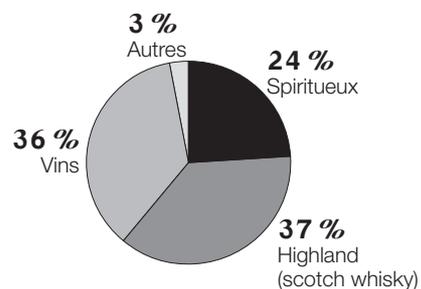
#### (e) MARQUES PARTENAIRES

Les marques tierces, dites partenaires, distribuées par Rémy Amérique et les filiales en propre de Rémy Cointreau (hors Maxxium) représentent 11,3 % du chiffre d'affaires consolidé et environ 6 % du résultat d'exploitation consolidé avant frais centraux et de distribution au titre de l'exercice 2003/2004.

Cette activité concerne principalement la distribution des vins Antinori et des scotchs whisky The Famous Grouse et The Macallan aux États-Unis, ainsi que la commercialisation de marques d'agence sur le marché hors taxes allemand.

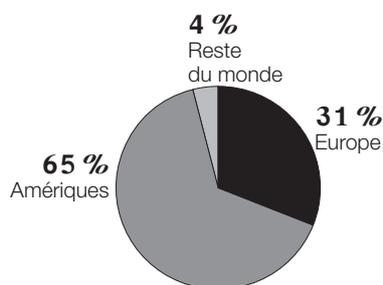
Les marques partenaires contribuent au renforcement du portefeuille de Rémy Cointreau et à l'optimisation des coûts de distribution sur les marchés concernés.

Répartition des ventes des marques partenaires 2003/2004



Source : Rémy Cointreau

**Répartition géographique des ventes  
des marques partenaires 2003/2004 :  
100,2 millions d'euros**



Source : Rémy Cointreau

### 3.1.1.3 Distribution

La structure de distribution comprend, d'une part, le joint-venture Maxxium et, d'autre part, des filiales soit contrôlées à 100 %, soit en joint venture avec des partenaires locaux.

- Maxxium a été créé en août 1999 avec deux partenaires Highland Distillers et Jim Beam Brands. Cette association s'est renforcée depuis mai 2001 avec l'arrivée de Vin & Sprit, propriétaire de la vodka Absolut. Rémy Cointreau détient actuellement 25 % du capital de Maxxium.

Maxxium, grâce à un portefeuille large et diversifié de vins et spiritueux, est en mesure d'offrir un service marketing et commercial de qualité auprès des clients et distributeurs locaux.

Ayant son siège à Amsterdam, Maxxium emploie 1 712 personnes réparties dans 35 pays en Europe, en Asie, au Canada et en Amérique du Sud.

À ce jour, Maxxium se situe parmi les trois premiers groupes de distribution au Canada, en Grande-Bretagne, en France, en Grèce, au Benelux, en Suède, en Chine, en Australie et en Nouvelle-Zélande (source : Rémy Cointreau). Ce réseau a une présence commerciale étendue couvrant plus de soixante-dix marchés à travers le monde.

- Le réseau directement contrôlé par Rémy Cointreau couvre essentiellement les territoires suivants :
  - États-Unis ;
  - Caraïbes ;
  - Pologne (joint-venture) et Hongrie ;
  - Pays-Bas (marques régionales non distribuées par Maxxium).

À travers ces différents canaux de distribution, Rémy Cointreau assure la mise en avant de ses produits dans les différents points de vente tels que grandes surfaces, cavistes spécialisés, cafés, hôtels, bars et restaurants, boutiques hors taxes.

Ainsi, avec ses deux réseaux de distribution, Rémy Cointreau renforce le potentiel de développement de ses marques internationales et optimise ses coûts.

### 3.1.2 Évolution des volumes

Milliers de caisses standard de 8,4l	Mars 2004	Mars 2003	Mars 2002	Act. vs LY
Cognac	1 835	1 799	1 721	2,0 %
Liqueurs	3 046	3 358	3 226	(9,3 %)
Spiritueux	7 082	7 663	8 082	(7,6 %)
Champagne & Vins	1 067	1 101	1 058	(3,1 %)
Marques partenaires	1 472	2 312	2 446	(36,4 %)
Total Groupe	14 502	16 233	16 533	(10,7 %)

La variation des volumes de la catégorie Liqueurs tient compte de la baisse des volumes commercialisés pour les produits "Ready to drink" et "Premix".

Pour la catégorie Spiritueux, la baisse des volumes s'explique essentiellement par la chute des ventes de genièvre en Hollande et par l'impact de la cession de la marque Saint James.

L'évolution de la catégorie Champagne et Vins reflète la volonté stratégique d'amélioration du mix qualité, ce qui se traduit par la baisse des volumes de marques distributeurs.

La catégorie des Marques partenaires est en baisse suite à la cession de l'activité de distribution de vins en Hollande et par l'interruption de contrats de distribution secondaires.

### 3.1.3 Évolution du chiffre d'affaires et des résultats d'exploitation

Des informations chiffrées par secteur et par zone géographique sont présentées ci-dessous :

#### INFORMATIONS PAR SECTEUR

	2004 millions d'euros	2003 millions d'euros	2002 millions d'euros	Variation 2004/2003
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Cognac	317	359	380	(11,6 %)
Liqueurs	161	175	172	(7,9 %)
Spiritueux	184	201	216	(8,4 %)
Champagne & Vins	126	130	112	(3,5 %)
Marques partenaires	100	135	140	(25,9 %)
<b>Total</b>	<b>888</b>	<b>1000</b>	<b>1020</b>	<b>(11,2 %)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>				
Cognac	114,3	149,3	145,6	(23,4 %)
Liqueurs	49,3	50,4	47,3	(2,2 %)
Spiritueux	53,9	61,5	70,1	(12,2 %)
Champagne & Vins	15,3	17,2	5,7	(11,0 %)
Marques partenaires	15,4	20,9	22,0	(26,7 %)
<b>Total</b>	<b>248,2</b>	<b>299,3</b>	<b>290,7</b>	<b>(17,1 %)</b>
<b>Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis</b>				
	(74,7)	(85,5)	(81,6)	(12,6 %)
<b>Total</b>	<b>273,5</b>	<b>213,8</b>	<b>209,1</b>	<b>(18,8 %)</b>

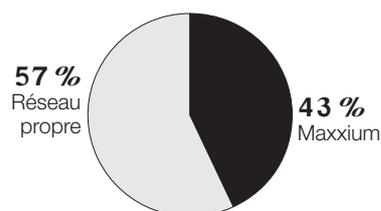
#### INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

Chiffre d'affaires	2004 millions d'euros	2003 millions d'euros	Variation 2004/2003	2002 millions d'euros
France	53	62	(15,0 %)	58
Autres pays européens	362	407	(11,0 %)	410
Amérique du Nord	310	352	(12,0 %)	366
Asie-Pacifique	122	127	(4 %)	134
Reste du monde	41	52	(21,0 %)	52
<b>Total</b>	<b>888</b>	<b>1000</b>	<b>(11,0 %)</b>	<b>1020</b>

#### Répartition du chiffre d'affaires Rémy Cointreau

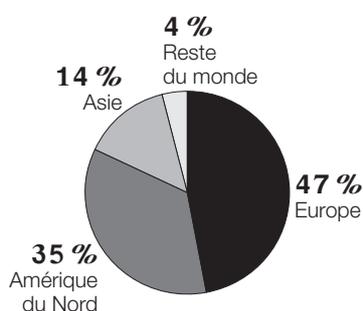
de l'exercice 2003/2004 par réseau (en %)



Source : Rémy Cointreau

#### Chiffre d'affaires Rémy Cointreau

de l'exercice 2003/2004  
par zone géographique



Source : Rémy Cointreau

### 3.1.4 Principaux établissements du Groupe (localisation, importance et propriétés foncières : établissements intervenant pour plus de 10 % dans le chiffre d'affaires)

Les principaux établissements du Groupe sont :

(a) Le siège administratif de Rémy Cointreau qui regroupe les services fonctionnels du Groupe est situé à Paris, 152 avenue des Champs-Élysées, dans un immeuble en location (baux en cours).

#### (b) Sites de production

##### (I) Cognac (Rémy Martin)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur deux sites :

- Site de Merpins (périphérie de Cognac)  
Un complexe de 15 000 m<sup>2</sup> affecté à l'activité de vieillissement (chais, cuverie, pré-finition, laboratoire, bureaux) sur un terrain de 200 000 m<sup>2</sup> avec une capacité de stockage de 1 727 000 hl.  
Un complexe de conditionnement de 20 800 m<sup>2</sup> sur un terrain de 67 000 m<sup>2</sup> doté d'une capacité de stockage de 130 000 hl et 10 chaînes de conditionnement; en 2003, 37 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.
- Site de Cognac  
Un complexe de bureaux et chais de vieillissement de 18 500 m<sup>2</sup>.

##### (II) Angers (Liqueurs & Spiritueux)

- Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur le site de Saint Barthélemy d'Anjou d'une superficie de 100 000 m<sup>2</sup>, dont 45 000 m<sup>2</sup> de bureaux et bâtiments.
- Le complexe regroupe les activités de distillation (19 alambics), de cuverie de fabrication (54 000 hl) et de conditionnement (10 lignes). En 2003, 40 millions de bouteilles ont été conditionnées sur ce site.

##### (III) Reims (Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck)

Les installations dont le Groupe est propriétaire sont regroupées sur trois sites :

- Site boulevard Henri Vasnier (Reims)  
Un complexe comprenant un ensemble de bureaux, locaux de visites et réception, une cuverie et des caves sur une surface de terrain de 24 000 m<sup>2</sup>, dont une surface bâtie de 5 000 m<sup>2</sup> et 9 700 m<sup>2</sup> développée.

- Site allée du Vignoble (Reims)  
Un complexe comprenant un ensemble de bureaux et locaux de réception, de cuverie, d'ateliers et de caves sur une surface de terrain de 144 000 m<sup>2</sup> dont 30 000 m<sup>2</sup> sont construits.
- Site Chemin Vert (Reims)  
Un complexe comprenant une unité de stockage de produits finis ainsi qu'un ensemble de caves et crayères (surface développée de 12 700 m<sup>2</sup>).

L'ensemble industriel (trois sites), d'une capacité industrielle (tirage/habillage) de 12 à 15 millions de bouteilles, comprend une cuverie moderne de 72 000 hl et des cuveries plus anciennes de stockage de vins de réserve et des caves qui abritent en permanence plus de 30 millions de bouteilles.

##### (IV) Avandis (Liqueurs et Spiritueux)

Les produits Bols et les marques locales destinées au marché hollandais sont élaborés au sein de l'unité Avandis localisée à Zoetermeer aux Pays-Bas.

Avandis est un joint venture entre trois partenaires : Bols, De Kuyper, et UTO. Le site a une surface de 80 000 m<sup>2</sup> et dispose d'une capacité de production de 46 millions de bouteilles sur 9 lignes d'embouteillage.

##### (V) Poznan (Vodka)

L'unité de production polonaise se trouve à Oborniki, près de Poznan, et produit principalement les vodkas Bols, Soplica et Niagara. Le site a une surface de 80 000 m<sup>2</sup>, dont 45 000 m<sup>2</sup> sont actuellement utilisés et 10 000 m<sup>2</sup> construits. Le site possède 3 lignes d'embouteillage automatiques. En 2003, 54,5 millions de bouteilles y ont été conditionnées.

##### (VI) Athènes (Metaxa)

L'unité de production de Metaxa se situe dans la banlieue d'Athènes, en Grèce, et élabore le brandy Metaxa. Elle embouteille également Ouzo 12, une marque locale. Sa capacité de production est de 2 160 000 bouteilles sur 5 lignes d'embouteillage.

#### (c) Distribution

- Rémy Amérique Inc, dont le siège est à New York dans des locaux en location, a pour vocation de couvrir la distribution des marques du Groupe et de marques partenaires aux États-Unis (effectif : 209 personnes).
- Rémy Caribbean & Latin America, division de Mount Gay Distilleries, située à la Barbade,

assure la distribution des marques du Groupe et de produits partenaires (dont la Vodka Absolut) dans les Caraïbes et en Amérique Centrale et du Sud (effectif : 17 personnes).

- Bols Sp zoo (société contrôlée à 50 % avec un partenaire local) couvre le marché polonais. La société a son siège à Varsovie et emploie 353 personnes.
- Maxxium BV dont le siège est à Amsterdam dans des locaux en location est le joint venture de distribution dans lequel Rémy Cointreau détient 25 % auprès de ses trois partenaires (Edrington, Jim Beam Worldwide, Vin & Sprit). Maxxium a pour vocation de couvrir l'ensemble des marchés (hors États-Unis et Caraïbes) et de distribuer les marques des actionnaires et un portefeuille de produits tiers avec un effectif de 1 712 personnes réparties en 38 filiales.

### 3.1.5 Engagements de livraisons (politique menée par les différentes sociétés du Groupe)

D'une manière générale, les distributeurs de Rémy Cointreau (filiales ou distributeurs exclusifs) disposent de deux à trois mois de stocks. Le Groupe n'a pas enregistré de cas importants d'interruption d'activité.

### 3.1.6 Événements exceptionnels qui ont influencé les différentes activités

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'affecter substantiellement les résultats, l'activité, le patrimoine ou la situation financière de Rémy Cointreau ou de son Groupe.

## 3.2 Dépendance éventuelle du groupe Rémy Cointreau

### Marques

Le groupe Rémy Cointreau attache une importance particulière à la protection en France et dans le monde de la propriété intellectuelle de ses marques qui constituent l'actif principal de son activité.

Les principales marques détenues et exploitées par le Groupe sont par catégorie :

Cognac : Rémy Martin, De Luze.

Liqueurs : Cointreau, Passoa, Galliano, Izarra, Bols Liqueurs, Bols Blue, Pisang Ambon, Coebergh.

Spiritueux : Le rhum Mount Gay, le brandy Saint Rémy, l'Armagnac Clé Des Ducs, Bols Vodka, Metaxa.

Champagne : Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck.

Rémy Cointreau mène une politique active de suivi de ses dépôts de marque dans leur catégorie et sur leurs marchés et entreprend toutes les actions nécessaires pour lutter contre la contrefaçon, particulièrement en Asie, et contre la concurrence déloyale éventuelle.

Il n'y a pas à ce jour de litige ou de risque identifié significatif dans le domaine de la propriété des marques de Rémy Cointreau.

### Principaux contrats et clients

Il n'existe aucune dépendance de Rémy Cointreau vis-à-vis de clients, de distributeurs exclusifs indépendants ni de contrats de distribution de spiritueux de groupes tiers susceptibles d'affecter substantiellement les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe.

### Approvisionnement

La production de champagne et de cognac s'inscrit dans des aires d'appellation d'origine contrôlée régies par des règles strictes et des conditions climatiques qui leur sont propres.

- En Champagne, les approvisionnements de Rémy Cointreau dépendent (à hauteur de 94 % de ses besoins) de contrats à moyen terme (3, 6, 9 ans) négociés avec les principales coopératives de la région et plusieurs milliers de récoltants. Cette politique contractuelle qui couvre environ 1 000 hectares sur les 32 000 hectares de l'appellation est un élément stratégique du développement des marques du Groupe dans une région limitée dans sa capacité de production (voir paragraphe 3.1.1.2, [b], [I]). Depuis 1990, le Groupe a su enrichir et renforcer sa capacité d'approvisionnement tout en cherchant à améliorer ses critères qualitatifs; le renouvellement des contrats venus à échéance en 2000 (environ 40 % du total) s'est effectué dans des conditions qui assurent un niveau d'approvisionnement sur les trois prochaines années en harmonie avec ses besoins de développement. Le renouvellement des contrats venant à échéance en 2004 est en cours et représente 35 % du total.
- Depuis 1966, la constitution de stocks d'eau-de-vie de Cognac repose sur des accords de partenariat conclus avec les producteurs de Grande et Petite Champagne. Cette politique a permis de gérer l'approvisionnement sur le long terme et de répondre aux exigences de qualité de la marque Rémy Martin.

Ces accords se sont concrétisés par la mise en place de structures juridiques et financières avec :

- les groupements de producteurs qui réunissent environ sept cents Bouilleurs de Crus; les contrats ont une durée de trois ans et les livraisons s'effectuent en une, deux ou trois fois;
- les deux coopératives qui rassemblent 1 600 adhérents, soit 40 % des viticulteurs de la Petite et Grande Champagne.

Le stockage est réalisé, soit directement chez le viticulteur, soit dans les locaux des coopératives et est financé par des ressources bancaires et par CLS Rémy Cointreau qui verse dès la mise en stock un acompte aux fournisseurs, le complément de prix intervenant à la fin de l'opération de vieillissement. Au cas où CLS Rémy Cointreau ne respecterait pas ses engagements, les indemnités éventuelles à verser à ces organismes et fournisseurs et les abandons de créances qui devraient être faits s'élèveraient à 31 millions d'euros (au 31 mars 2004).

En application de la loi sur la sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, Rémy Cointreau consolide désormais, en tant qu'entités *ad-hoc*, les stocks des coopératives de stockage et de vieillissement

Champaco et Prochacoop. Ces stocks et les engagements liés à ces deux coopératives sont donc désormais totalement intégrés dans les comptes consolidés.

Les activités Liqueurs et autres Spiritueux ne présentent pas de contraintes d'approvisionnement ou de production significatives pour le Groupe.

### 3.3 Effectifs et évolution au cours des trois derniers exercices

L'effectif total des sociétés consolidées était à fin mars 2004 de 1 945 personnes contre 2 197 au 31 mars 2003. Cette réduction sensible est notamment due à la cession d'une partie de nos activités dans le rhum mais aussi à la poursuite de notre politique d'ajustement permanent et d'amélioration de la performance de nos sites de production.

Cette maîtrise de nos ressources s'est accompagnée cependant d'une politique active de recrutement puisque 130 collaborateurs ont rejoint notre Groupe au cours de l'exercice 2003/2004.

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	au 31.03.2004		au 31.03.2003		au 31.03.2002	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
France	1 021	52 %	1 043	47 %	1 084	50 %
Europe (hors France)	590	30 %	694	32 %	661	30 %
Amériques	330	17 %	460	21 %	398	18 %
Asie	4	–	–	–	34	2 %
Total	1 945	100 %	2 197	100 %	2 177	100 %

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR D'ACTIVITÉ

	au 31.03.2004		au 31.03.2003		au 31.03.2002	
	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
Cognacs, Liqueurs & Spiritueux	951	49 %	1 103	51 %	1 140	53 %
Champagne & Vins	228	12 %	249	11 %	289	13 %
Distribution	698	36 %	776	35 %	685	31 %
Holding	67	3 %	69	3 %	63	3 %
Total	1 945	100 %	2 197	100 %	2 177	100 %

Notre Groupe rassemble par ailleurs environ 60 % de collaborateurs masculins et 40 % de collaborateurs féminins.

## RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE (CDI + CDD)

	Hommes		Femmes		Total
France	628	62 %	393	38 %	1 021
Europe (hors France)	374	63 %	216	37 %	590
Amériques	188	57 %	142	43 %	330
Asie	2	50 %	2	50 %	4
<b>Total</b>	<b>1 192</b>	<b>61 %</b>	<b>753</b>	<b>39 %</b>	<b>1 945</b>

Les équipes françaises représentent 52 % des effectifs du Groupe ; elles se répartissent par catégorie professionnelle de la manière suivante :

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS (CDI FRANCE)

#### PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

Cadres	228	24 %
Maîtrise	253	26 %
Employés	109	11 %
Ouvriers	383	39 %
<b>Total</b>	<b>973</b>	<b>100 %</b>

Rémy Cointreau développe depuis plusieurs années des politiques collectives de ressources humaines destinées à favoriser la mobilisation des équipes et la motivation de tous les collaborateurs.

Cette volonté se traduit dans la plupart des indicateurs sociaux.

C'est ainsi qu'en France le taux d'absentéisme, toutes catégories confondues, s'est établi à 4,3 % traduisant la mobilisation collective des équipes autour des enjeux de l'entreprise.

La qualité de nos politiques de prévention en matière de sécurité contient notre taux de gravité des accidents de travail à 0,43 (mesurant le nombre de jour d'arrêt de travail par rapport aux jours travaillés).

Par ailleurs, notre politique ambitieuse en matière de formation pour l'ensemble des catégories professionnelles nous a conduits à investir, cette année encore, 3 % de la masse salariale.

L'organisation du temps de travail, mise en œuvre en concertation avec les partenaires sociaux, per-

met de délivrer un service aux clients en constante amélioration tout en conciliant les contraintes de nos collaborateurs. Nos équipes de production et logistique bénéficient d'une organisation du temps de travail modulée sur l'année, autour d'un horaire hebdomadaire moyen inférieur à 35 heures. Les autres équipes bénéficient d'une grande autonomie dans l'organisation du travail, bâtie autour de forfait annuel prévoyant selon les cas moins de 212 jours de travail par an. Par ailleurs environ 5 % du personnel en France a choisi de travailler à temps partiel.

La qualité de la politique de rémunération du Groupe en France se traduit notamment dans le salaire annuel brut moyen (hors élément variable) qui s'établit à près de 37 000 euros, toutes catégories confondues, et à plus de 25 500 euros pour le personnel ouvrier.

Le Groupe est par ailleurs particulièrement attentif au statut social collectif de ses collaborateurs. Ainsi, en France, chacun bénéficie d'un régime de prévoyance complémentaire aux régimes obligatoires ; plus encore, près de 80 % des salariés du Groupe en France bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire particulièrement attractif et novateur. Enfin le groupe Rémy Cointreau en France consacre plus de 1,6 million euros au financement des œuvres sociales (budgets des comités d'entreprise et d'établissements, titre repas, etc.).

Cette politique sociale s'inscrit dans une tradition de concertation sociale dynamique traduite par plus de 80 réunions avec les instances représentatives du personnel.

### **3.4 Politique d'investissements**

#### **3.4.0 Politique de recherche**

Les entités de production possèdent des laboratoires de Recherche et Développement qui travaillent aussi bien sur les liquides que sur les articles de conditionnement.

Ces laboratoires, équipés de matériel performant, sont en liaison régulière avec des centres de recherche extérieurs privés ou universitaires.

Les équipes en charge de ces travaux en interne sont pluridisciplinaires, composées de techniciens, d'œnologues, d'ingénieurs, de titulaires de doctorats scientifiques. Leur mission est de pouvoir faire prendre en compte par l'entreprise les avancées et découvertes affectant nos différentes activités, tant sur le plan de méthodes culturelles, du traitement des liquides que des process de production industrielle avec pour but ultime : fournir au consommateur un produit de grande qualité au meilleur coût.

Les laboratoires Rémy Martin sont également accrédités 17025, ce qui permet de souligner l'attachement que porte le groupe Rémy Cointreau à la satisfaction des besoins du consommateur en termes de garantie de qualité.

Les investissements dans la recherche et le développement sont directement pris en charge par chacune des sociétés concernées. Cela représente 16 personnes et un budget de 1,3 million d'euros, soit 0,14 % du chiffre d'affaires.

#### **3.4.1 Principaux investissements sur les 3 derniers exercices**

##### **Investissements industriels et administratifs**

Le Groupe considère que les besoins en investissements nécessaires au développement et à l'entretien des sites industriels et administratifs se chiffrent chaque année dans une fourchette de 20 à 22 millions d'euros.

##### **Investissements financiers**

À l'exception de la transaction Bols en 2000, il n'y a pas eu d'investissement majeur par acquisition depuis trois ans.

#### **3.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation**

Dans le cadre d'un projet supply chain, une plateforme logistique localisée à proximité du site de

Saint Barthélemy (Angers) est en cours de réalisation. Ce projet d'un montant de 7 millions d'euros devrait être opérationnel début 2005. Cette nouvelle plate-forme permettra d'optimiser les flux logistiques d'exportation pour l'ensemble des produits du Groupe et d'offrir un meilleur service à nos clients.

Par ailleurs, un projet d'investissement concernant les chais de vieillissement de rhum à la Barbade est à l'étude.

### **3.5 Renseignements concernant les principales filiales**

Voir renseignements détaillés concernant les filiales principales de Rémy Cointreau au paragraphe 5.3 du chapitre V du présent document de référence, "Tableau des filiales et participations au 31 mars 2004" et la liste des filiales du périmètre de consolidation du Groupe en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2004 (chapitre V, paragraphe 5.2 du présent document de référence).

### **3.6 Sans objet**

### **3.7 Risques de l'émetteur**

#### **3.7.1 Risques de marché**

##### **Risque de change**

Les résultats de Rémy Cointreau sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le Groupe réalise 66 % de son chiffre d'affaires hors de la zone Euro alors que la production est majoritairement située dans cette zone.

L'exposition du Groupe au risque de change porte essentiellement sur les flux nets libellés dans des devises autres que l'euro, des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers. Les principales devises concernées sont l'USD, l'AUD, le CAD, le JPY, le GBP et le HKD.

La politique de gestion des risques de change s'effectue dans le cadre de règles de prudence et de procédures décisionnelles agréées par le directeur.

En particulier, le Groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un

horizon glissant de 15 à 18 mois maximum. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de types ferme ou optionnel.

On notera que la vente d'option est soit limitée à la revente d'une option pour dénouer un achat préalable ou à des opérations d'adossement qui font l'objet d'une autorisation au cas par cas.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut

prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

Il est précisé que le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone Euro.

Sur l'exercice clôturé au 31 mars 2004, les flux commerciaux nets couverts sont les suivants :

(en millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	HKD*
Positions couvertes	225,4	17,7	18,9	2 005,0	16,7	106,7
Cours moyen	1,0118	1,8013	1,5593	124,67	0,6620	7,79
Positions non couvertes	6,6	0,8	2,8	483,5	1,8	60,6
Total	232,0	18,5	21,7	2 488,5	18,5	167,3

\* La position HKD est couverte contre USD

Les contrats de change en portefeuille au 31 mars 2004 concernent :

- des couvertures adossées aux flux nets réalisés mais non encore encaissés au 31 mars 2004 ;
- des couvertures mises en place au titre des exercices 2004/2005.

Les contrats de change mis en place au titre de la couverture des flux de l'exercice 2004/2005 permettent au Groupe d'assurer un cours plancher garanti en €/USD de 1,1646 sur 90 % de son exposition nette.

Au 31 mars 2004, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de change s'élève à 11,78 millions d'euros se décomposant de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Valeur au marché
<b>Exercice 2004/2005</b>	
Ferme	–
Optionnel	11,78
<b>Total</b>	<b>11,78</b>

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la sensibilité du résultat de Rémy Cointreau aux variations de change.

### IMPACT SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	Réel 2002/2003	Réel 2003/2004	Prévision 2004/2005 <sup>(1)</sup>
Cours moyen €/USD	1,00	1,18	1,25
Cours couvert €/USD	0,90	1,01	1,16
Impact transaction <sup>(2)</sup>	(6,2)	(36,4)	(33,1)
Impact conversion <sup>(2)</sup>	(3,2)	(5,2)	(1,2)
Impact total <sup>(2)</sup>	(9,4)	(41,6)	(34,3)

<sup>(1)</sup> À cours budget. <sup>(2)</sup> Toutes devises confondues.

### Risque de taux

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le Groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2004, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventilait comme suit :

(en millions d'euros)	
Taux fixe	189,2
Taux variable	250,0
<b>Total</b>	<b>439,2</b>

La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices.

La sensibilité à la variation de + 100 points de base de la dette à taux variable à renouveler à moins d'un an est la suivante :

(en millions d'euros)	Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre		Total
		Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen	
Position nette à renouveler à moins d'un an	287	–	288	–	306	–	242	–	–
Couverture									
FRA	120	2,78 %	205	2,56 %	160	2,52 %	110	2,36 %	–
CAP	167	4,39 %	83	4,10 %	146	4,29 %	132	4,24 %	–
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>3,72 %</b>	<b>288</b>	<b>3,00 %</b>	<b>306</b>	<b>3,36 %</b>	<b>242</b>	<b>3,39 %</b>	<b>–</b>
Dette non couverte	0	–	0	–	0	–	0	–	–
<b>Sensibilité*</b>	<b>0,835</b>	<b>–</b>	<b>0,415</b>	<b>–</b>	<b>0,73</b>	<b>–</b>	<b>0,66</b>	<b>–</b>	<b>2,64</b>

\*La sensibilité est calculée sur le nominal de la dette couvert par des CAP dans la limite du taux garantie de l'instrument de couverture.

Taux de référence Euribor 6 mois 2,137 %

À noter qu'au 31 mars 2004 l'intégralité de la dette à taux variable de l'exercice 2004/2005, environ 79 % de celle afférent à l'exercice 2005/2006 et 14 % de celle prévue pour 2006/2007 est couverte contre la hausse des taux d'intérêt, principalement au moyen de CAP et de FRA.

Au 31 mars 2004, la valeur au marché du portefeuille d'instruments de taux s'élève à (1,6) million d'euros se décomposant de la manière suivante :

(en millions euros)	Valeur au marché
Ferme	(1,4)
Optionnel	(0,2)
<b>Total</b>	<b>(1,6)</b>

## Risque de liquidité

Le tableau ci-après synthétise les principales caractéristiques et échéances de l'endettement du Groupe :

Devise	Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes confirmées (en euros)	Dettes (en euros) au 31.03.03	Échéances
EUR	<b>Emprunts obligataires convertibles</b> – Océane • Principal • Prime de remboursement* – Emprunt convertible	Fixe	297,3	297,3	01-avril-06
		Fixe	34,3	21,1	01-avril-06
		Fixe	0,6	0,6	21-mars-06
	TSDI <b>Dettes à long et moyen terme</b> – Obligations à haut rendement – Autres emprunts obligataires – Crédit syndiqué	Variable	51,2	51,2	16-mai-06
		Fixe	175,0	175,0	01-juillet-10
		Fixe	11,8	11,8	30-juin-05 à 07
		Variable	462,5	212,5	10-juin-2005 au 10-juin-2008
	<b>Dettes à court terme</b> – Crédit syndiqué – Autres emprunts obligataires – Lignes non confirmées **	Variable	37,5	37,5	10-juin-04
		Fixe	1,9	1,9	30-juin-04
		Variable	NA	0,0	
HUF	<b>Dettes à court terme</b> – Lignes bilatérales	Variable	2,3	0,0	11-février-05
PLN	<b>Dettes à court terme</b> – Lignes bilatérales	Variable	20,7	0,0	31-mars-05

\* Montant amorti au 31 mars 2004 : 21,1 millions d'euros.

Montant maximal à échéance en cas de non conversion : 34,3 millions d'euros.

\*\* Net des disponibilités

## Politique de financement

Au 31 mars 2004, le Groupe n'a aucun financement *ad-hoc* significatif adossé aux actifs.

### 3.7.2 Environnement réglementaire – Risques juridiques

Les activités de production et de commercialisation des produits du Groupe font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement et la mise sur le marché de ces produits. Le Groupe dispose, pour tous les aspects importants de ses activités, de l'ensemble des autorisations nécessaires à leur poursuite et n'a pas rencontré, à cet égard, de contraintes particulières susceptibles d'affecter de façon significative ses activités.

En France, les activités du Groupe sont soumises aux dispositions du code de la santé publique qui fixent notamment des règles précises en matière de publicité des boissons alcooliques. La circulation de ces dernières est soumise au régime fiscal des contributions indirectes. La circulation intracommunautaire des boissons alcooliques a été harmonisée en matière de droits indirects, dits d'accises,

qui comprennent le droit de circulation et le droit de consommation. La circulation des produits en suspension de droits s'effectue au sein de l'Union européenne sous couvert d'un document d'accompagnement établi par l'expéditeur et validé préalablement à leur mouvement.

Les boissons spiritueuses sont soumises, quant à leur définition et à leur présentation, aux dispositions du règlement CEE n° 1576/89 et du règlement CEE n° 1014/90 pris pour son application. Sont ainsi notamment précisés les définitions des boissons spiritueuses, les matières premières, les traitements autorisés, les dénominations de vente, le titre alcoométrique minimal et les règles d'étiquetage.

Aux États-Unis, une loi fédérale, "The federal Alcohol Administration Act (FAA Act)", réglemente l'ensemble des pratiques commerciales entre les importateurs, tels la filiale du Groupe, Rémy Amérique Inc, les grossistes et les détaillants, ainsi que la production locale de boissons alcooliques. Sur le plan international, cette loi fédérale réglemente la composition des produits, le contenu de la documentation en provenance des pays de production, les contraintes d'étiquetage et le régime douanier.

Par ailleurs, chacun des cinquante États possède des lois locales qui réglementent le transport, la

vente et l'achat des boissons alcooliques. Ces lois des États réglementent également la publicité et la promotion de ces boissons. Les règles, à cet égard, sont très similaires à celles en vigueur en France en matière de protection de la jeunesse.

À la date du présent document de référence, ni Rémy Cointreau ni aucune de ses filiales n'ont été impliqués ou ne sont impliqués dans une procédure judiciaire relative à un problème de responsabilité du fait de produits défectueux qui a donné ou est susceptible de donner lieu à une décision de justice prononcée à son encontre.

### 3.7.3. Risques industriels et environnementaux

Rémy Cointreau s'est fixé comme première règle le respect des différentes législations internationales, nationales et régionales. L'amélioration de nos performances en matière de consommation d'eau, de qualité des eaux rejetées, de tri et de collecte des déchets est une priorité partagée.

Nous avons initié sur l'année 2002 un processus de management global dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, avec la création d'un service Qualité/Sécurité/Environnement (QSE) sur le site d'Angers.

Cette volonté s'est poursuivie sur l'année 2003 avec la création d'une fonction Direction Développement durable dont l'objectif est d'accroître la maîtrise de la qualité, d'agir pour la préservation de l'environnement et de garantir la sécurité industrielle et alimentaire de nos collaborateurs et de nos consommateurs, dans un processus dynamique d'amélioration continue. Dans le cadre de cette action, nous avons poursuivi la mise en place de Services QSE sur les sites de Cognac et Reims. De plus, notre site de production d'Oborniki, en Pologne, a été certifié ISO 14001. Nos principaux sites de production sont certifiés ISO 9000 et ont mis en place la démarche HACCP (*Hasard Analysis of Critical Control Points*).

Vu la nature des produits travaillés, l'exploitation des sites de production français du Groupe est soumise à autorisation préfectorale, ce qui implique de répondre à des exigences particulières en matière de sécurité et d'environnement pour réduire les risques industriels.

Dans le cas du vieillissement du cognac, compte tenu de la quantité d'alcool stocké (site de stockage classé Seveso 2), des dispositions particu-

lières sont prises P.O.I. (plan d'organisation interne), S.G.S (système de gestion de la sécurité) pour prévenir et limiter les conséquences d'un accident potentiel.

Au cours de l'exercice, une tierce expertise portant sur l'étude des dangers du site de vieillissement des eaux-de-vie de cognac a été réalisée.

Rémy Cointreau n'a reçu, à la date du présent document de référence, aucune notification l'informant qu'elle aurait contrevenu aux dispositions d'une réglementation relative à l'environnement. À sa connaissance, Rémy Cointreau ne fait pas l'objet dans ce domaine d'une procédure administrative ou judiciaire en cours à la date du présent document de référence.

### 3.7.4 Assurances

L'analyse des risques, la souscription, la gestion des polices d'assurance et le suivi des sinistres pour l'ensemble des filiales sont gérés par la cellule Assurances Groupe au sein de la Direction juridique du groupe Rémy Cointreau.

Des guides de procédures ont été réalisés afin d'assurer une parfaite information des filiales, dans le but de réagir rapidement aux sinistres de toute nature.

La politique volontariste mise en place par le groupe Rémy Cointreau depuis plusieurs années en partenariat avec les départements Prévention des compagnies d'assurances a permis d'effectuer l'audit prévention et sécurité de tous les sites, ainsi que la mise aux normes des installations. Il en va de même pour tous les travaux importants (extensions, rénovations ou constructions) auxquels sont associés les ingénieurs préventionnistes des compagnies d'assurances.

En cas de survenance d'un événement majeur, le groupe Rémy Cointreau s'est doté depuis 1997 d'un plan de gestion de crise afin de maîtriser dès l'origine de cet événement les conséquences dommageables de toute nature pour le Groupe.

Le groupe Rémy Cointreau travaille en étroite collaboration avec le troisième courtier mondial d'assurances et toutes les polices ont été souscrites auprès de plusieurs des plus grandes compagnies d'assurances.

Différentes polices d'assurance ont été souscrites afin de couvrir les risques dits stratégiques pour le groupe Rémy Cointreau, telles que la police Responsabilité civile générale, la police Dommages matériels/pertes d'exploitation, la police Transport et la police Responsabilité civile des mandataires sociaux.

D'autres polices d'assurance ont été souscrites de façon à couvrir des risques secondaires comme la flotte automobile, les missions automobiles, les biens et personnes lors des déplacements professionnels.

- S'agissant du programme d'assurances Responsabilité civile générale, il a été souscrit pour une durée annuelle à effet du 1<sup>er</sup> avril 2004 jusqu'au 31 mars 2005.

Cette police "Master" couvre la Responsabilité civile exploitation et la Responsabilité civile produits.

Ce programme garantit le Groupe et ses filiales à hauteur de 60 000 000 euros par sinistre. Ce montant intervient en Différence de Conditions et en Différence de Limites (DIC/DIL) des polices locales lorsque celles-ci ne prévoient pas une couverture (DIC) et lorsque la couverture locale prévoit des limites assurées plus basses que celles de la police "Master" (DIL).

- En ce qui concerne le programme d'assurances Dommages matériels/pertes d'exploitation, celui-ci a été souscrit pour une durée ferme de 3 ans à effet du 1<sup>er</sup> avril 2004 jusqu'au 31 mars 2007.

Une capacité de 250 000 000 euros par sinistre a été négociée sur le marché international d'assurance, tant pour les dommages matériels que pour les pertes d'exploitation.

Les dommages matériels sont couverts sous la forme "Tous Risques Sauf". Cela signifie que tout événement ou tout bien non spécifiquement exclu est garanti.

Quant aux pertes d'exploitation, celles-ci couvrent tant les pertes financières résultant de l'arrêt de l'exploitation consécutif à un dommage direct que les carences de fournisseurs et de clients.

La police dite "Master" intervient en Différence de Conditions et en Différence de Limites des polices locales.

- Le programme d'assurances Transport a été souscrit pour une durée annuelle à effet du 1<sup>er</sup> avril 2004 jusqu'au 31 mars 2005.

Ce programme garantit les risques de transport à hauteur de 10 000 000 euros par expédition.

Les garanties de ce programme portent sur toutes les marchandises de notre commerce transportées de tout point du monde à tout point du monde et par tous les moyens de transport.

Le montant global de primes d'assurance pour l'exercice 2004/2005 n'excède pas 0,25 % du chiffre d'affaires mondial consolidé.

Le Groupe considère que les garanties offertes par l'ensemble de ces polices et le montant des primes correspondent aux normes habituelles dans son domaine d'activité.

### 3.7.5 Faits exceptionnels, litiges ou risques du Groupe

Des filiales de Rémy Cointreau sont actuellement engagées dans des discussions avec les administrations douanières française, belge et allemande aux fins de contester la réclamation de droits d'accises pour un montant global inférieur à 700 000 euros.

Des filiales sont parties en défense dans des litiges les opposant à des fournisseurs habituels dans leur cadre d'activité (distributeur, agences de publicité, événementielle, de factoring ou de création de stands). Aucun de ces litiges ne comporte de risques sous-jacents pouvant être considérés comme significatifs pour Rémy Cointreau, que ce soit en termes d'activité ou sur le plan financier.

En conséquence, il n'existe pas, à la date du présent document de référence, de fait exceptionnel, de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de Rémy Cointreau, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur son Groupe.

## IV. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS DE RÉMY COINTREAU

### 4.1. Extraits du rapport de gestion du directoire 2003/2004

#### 4.1.1 Rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2004

#### COMPTE DE RÉSULTAT DU GROUPE

(en millions d'euros)	2004 au 31 mars	2004 au 31 mars Hors coopératives	2003 au 31 mars
Chiffre d'affaires	888,3	888,3	1000,2
Résultat opérationnel	173,5	173,5	213,8
% marge opérationnelle	19,5 %	19,5 %	21,4 %
Charge financière	(63,6)	(59,7)	(64,8)
Résultats mis en équivalence	6,9	6,9	9,0
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(2,8)	(2,8)
Résultat net courant (part du Groupe)	74,2	74,2	102,9
Résultat net courant par action (part du Groupe)	1,68	1,68	2,34
<b>EBITDA</b>	<b>199,3</b>	<b>199,3</b>	<b>239,2</b>

#### Variations de périmètre au 31 mars 2004

- Cession en avril 2003 de l'activité de distribution de vins aux Pays-Bas (ORB).
- Cession de l'activité rhum Saint James (effet au 1/4/2003 pour les activités martiniquaises et au 30/6/2003 pour l'embouteillage et la distribution en métropole).
- Sortie de l'activité de vins en Australie (cession d'octobre 2002).

#### Consolidation des coopératives de vieillissement de stocks de cognac

En application de la loi sur la sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 introduisant la suppression de l'obligation de détention en capital dans la détermination du périmètre de consolidation, Rémy Cointreau consolide désormais, en tant qu'entités *ad-hoc*, les coopératives de stockage et vieillissement Champaco et Prochacoop.

De façon à contribuer à l'image fidèle des comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2004, cette consolidation prend effet par anticipation à l'ouverture de l'exercice, soit à compter du 1<sup>er</sup> avril

2003. Une présentation spécifique des comptes "hors coopératives" au sein du présent rapport permet d'apprécier la performance de l'exercice 2003/2004, indépendamment de la consolidation des coopératives qui impacte essentiellement les stocks, la charge financière et la dette.

Le chiffre d'affaires 2003/2004 s'élève à 888,3 millions d'euros. Retraité de l'impact des activités cédées ou arrêtées au cours de l'exercice, et à cours de change constant, le taux de croissance organique de l'exercice s'établit à 1,5 %.

L'impact des activités cédées ou arrêtées pendant l'exercice représentait pour l'exercice fiscal précédent un chiffre d'affaires de 37,4 millions d'euros (24,6 millions d'euros au titre du vin et 12,8 millions d'euros pour le rhum).

Après un début d'exercice très affecté par la mauvaise conjoncture internationale (SRAS, Irak), les ventes ont repris leur progression à compter de l'été 2003 pour délivrer une croissance organique de 3,2 % sur le second semestre de l'exercice.

## CROISSANCE ORGANIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Millions d'euros	%
1 <sup>er</sup> semestre	(1,4)	(0,3) %
2 <sup>nd</sup> semestre	+ 16,1	+ 3,2 %
<b>Total</b>	<b>14,7</b>	<b>+ 1,5 %</b>

Le résultat opérationnel s'établit à 173,5 millions d'euros, compte tenu d'un effet de change défavorable de 41,6 millions d'euros essentiellement lié à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollar américain.

L'exercice 2003/2004 aura, par ailleurs, vu l'initiation d'une politique active d'augmentation des prix de vente dont la mise en œuvre sur les marchés a été supportée par un renforcement des dépenses publipromotionnelles.

## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	(en millions d'euros)
Impact change (net de couvertures)	(41,6)
Impact des variations de périmètre	(5,2)
Impact des hausses de prix	15,2
Écart d'activité	0,7
Dépenses publi-promotionnelles	(8,7)
Écart sur frais et provisions	(0,7)
<b>Total</b>	<b>(40,3)</b>

Sur bases comparables (hors change et effets de périmètre), la progression du résultat opérationnel ressort ainsi à 3,1 %.

## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	2004	2003	Variation Brute	Croissance organique*
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Cognac	317,2	358,9	(11,6) %	+ 0,7 %
Liqueurs	161,2	175,0	(7,9) %	(1,1) %
Spiritueux	183,9	200,7	(8,4) %	+ 4,8 %
Champagne & Vins	125,8	130,4	(3,5) %	+ 1,4 %
Marques partenaires	100,2	135,2	(25,9) %	+ 2,9 %
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>888,3</b>	<b>1 000,2</b>	<b>(11,2) %</b>	<b>+ 1,5 %</b>
<b>Résultat opérationnel</b>				
Cognac	114,3	149,3	(23,4) %	(3,7) %
% de marge	36,0 %	41,6 %		
Liqueurs	49,3	50,4	(2,2) %	+ 12,9 %
% de marge	30,6 %	28,8 %		
Spiritueux	53,9	61,4	(12,2) %	+ 4,0 %
% de marge	29,3 %	30,6 %		
Champagne & Vins	15,3	17,2	(11,0) %	+ 10,4 %
% de marge	12,1 %	13,2 %		
Marques partenaires	15,4	21,0	(26,7) %	+ 4,1 %
% de marge	15,4 %	15,5 %		
<b>Total activités</b>	<b>249,4</b>	<b>300,6</b>	<b>(17,1) %</b>	<b>+ 2,0 %</b>
% de marge	27,9 %	29,9 %		
Frais centraux et de distribution	(74,7)	(85,5)	(12,6) %	(0,8) %
<b>Total résultat opérationnel</b>	<b>173,5</b>	<b>213,8</b>	<b>(18,8) %</b>	<b>+ 3,1 %</b>

\* La croissance organique est déterminée après retraitement des effets de change et des variations de périmètre.

### Cognac

Le chiffre d'affaires de la branche s'élève à 317,2 millions d'euros, en baisse de 41,7 millions d'euros compte tenu de l'impact du change. À cours de change constant, la progression du chiffre d'affaires annuel est de 0,7 %. Après un

début d'exercice très affecté par les facteurs externes (SRAS, Irak) entraînant sur le premier trimestre une baisse des ventes de 23 %, l'activité a repris à compter de l'été 2003 générant sur le reste de l'exercice une croissance organique des ventes de + 7,1 %.

Les ventes de la marque Rémy Martin sont particulièrement toniques en Chine et au Vietnam alors que le marché américain reste solide après avoir absorbé les hausses de prix intervenues en début d'exercice. À l'exception du Royaume-Uni, les ventes des principaux marchés européens sont en retrait par rapport à l'exercice précédent.

La contribution au résultat opérationnel de 114,3 millions d'euros, après prise en compte d'un effet change négatif de 29,7 millions d'euros, reste solide avec un taux de marge nette de 36,0 %. On notera la progression notable des dépenses publi-promotionnelles qui représentent 28,3 % de la marge brute (24,7 % l'an dernier).

### Liqueurs

Après un premier semestre marqué par une baisse de 8,5 % du chiffre d'affaires à cours de change constant, le redémarrage de l'activité s'est traduit par une croissance organique des ventes de 7,2 % au second semestre.

Sur l'ensemble de l'exercice le chiffre d'affaires de la branche ressort à 161,2 millions d'euros, en baisse de 7,9 % à cours de change courant et de 1,1 % à données constantes.

À l'intérieur du portefeuille des marques de liqueurs, la dynamique de **Cointreau** reste élevée aux États-Unis (demande consommateurs de + 16 % en moyenne annuelle mobile) et en Europe avec, entre autres, le développement de **Cointreau C**. La marque **Passoa** poursuit sa bonne croissance volume (+ 7,6 %) sous sa formule traditionnelle, alors que les ventes de "Ready to drink" sont en baisse notable, la décision ayant été prise d'arrêter cette ligne de produits.

Les autres marques du portefeuille liqueurs sont, soit stables (Bols), soit en baisse ponctuelle (Coebergh aux Pays-Bas ou Ponche Kuba dans les Caraïbes).

Le recentrage des investissements publi-promotionnels de la catégorie, notamment sur la marque Cointreau, se traduit par un taux d'investissement global en baisse à 44,3 % de la marge brute (46,5 % l'année précédente). Le résultat de la branche s'élève à 49,3 millions d'euros avec un taux de marge opérationnelle en légère progression à 30,6 %.

### Spiritueux

Le chiffre d'affaires de l'activité évolue comme suit :

(en millions d'euros) à change constant	31 mars 2004	31 mars 2003	Variation
Vodka	75,4	59,3	+ 27,2 %
Metaxa	46,7	46,1	} + 1,3 %
Rhum	21,8	21,7	
Saint Rémy	22,7	22,2	
Autres marques	32,2	40,4	(20,3 %)
Sous-total	<b>198,8</b>	<b>189,7</b>	<b>+ 4,8 %</b>
Variation de périmètre		11,0	-
Total	<b>198,8</b>	<b>200,7</b>	-

La progression du chiffre d'affaires des Spiritueux, + 4,8 % à données comparables, est due à la vodka en Pologne où la marque Bols, dans un marché qui reste très concurrentiel, retrouve un niveau d'activité solide et plus profitable après la hausse de prix intervenue en début d'exercice. Le reste du portefeuille est globalement stable, à l'exception des autres marques (essentiellement les marques de genièvre aux Pays-Bas) qui évoluent dans un marché notablement affecté par la hausse des droits de consommation intervenue en janvier 2003.

Dans ce contexte, et après des investissements publi-promotionnels en progression à 36,4 % de la marge brute, la contribution du résultat opérationnel se chiffre à 53,9 millions d'euros (en hausse de 4,0 % à données comparables) pour une marge opérationnelle en léger retrait à 29,3 % compte tenu d'un impact change défavorable sur les activités polonaises.

### Champagne et Vins

Le chiffre d'affaires de l'activité atteint 125,8 millions d'euros, en croissance de 1,4 % à cours de change constant.

Les marques **Charles Heidsieck** et **Piper-Heidsieck** progressent de 3,4 % grâce à un bon développement des ventes à l'international alors que le marché français s'avère moins porteur, reflétant ainsi les expéditions globales de la Champagne en 2003 qui ont progressé de 2,0 % en 2003 par rapport à 2002 : + 5,9 % pour les exportations et (+0,6 %) pour le marché français.

Le résultat d'exploitation de 15,3 millions d'euros est en retrait de 11,0 % en raison d'un impact change défavorable de 3,8 millions d'euros. À paramètres constants, la croissance organique du résultat de l'activité est de 10,4 %.

Cette dernière reflète les orientations stratégiques de nos marques prises en 2002, à savoir :

- le développement de nos marques vers les marchés à forte valeur ajoutée (exportation) : la marque Piper-Heidsieck est désormais la troisième marque exportatrice de champagne ;
- un repositionnement prix vers le segment des marques à forte valeur ajoutée ;
- le développement d'innovations et de nouveaux produits.

Après prise en compte d'efforts marketing soutenus (39,7 % de la marge brute), le taux de résultat opérationnel de la branche Champagne ressort à 12,1 % contre 13,2 % l'année précédente.

### Marques partenaires

Hors impact de change (2,3 millions d'euros) et incidence de la cession de l'activité de distribution de vins aux Pays-Bas (4,0 millions d'euros de contribution), cette ligne de produits progresse de 4,1 %. Le résultat d'exploitation de l'activité, 15,4 millions d'euros, accuse une baisse de 5,6 millions d'euros par rapport à l'an dernier.

### Frais de distribution et centraux

Ces coûts représentent les frais des structures de distribution aux États-Unis, aux Caraïbes et sur des territoires où le Groupe a maintenu des structures héritées du rapprochement avec Bols (Pologne, Hollande, Hongrie) ainsi que les coûts centraux du siège (Holding).

Par rapport à l'exercice précédent, ces frais évoluent comme suit :

(en millions d'euros)	Distribution	Siège & services centraux	Total
Impact change	(7,8)	–	(7,8)
Impact périmètre	(2,4)	–	(2,4)
Frais généraux	(0,2)	(3,1)	(3,3)
Provisions et autres charges	1,4	1,3	2,7
<b>Diminution nette</b>	<b>(9,0)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>(10,8)</b>

Indépendamment des impacts change et périmètre, la baisse des frais généraux reflète les actions d'économies et de strict contrôle des frais mises en

place dans le réseau de distribution et au niveau de la holding.

La hausse des provisions et autres charges s'explique par la non-reconduction de certains produits de l'exercice précédent ainsi que par la progression de la dotation aux provisions clients et stocks de la filiale polonaise.

La baisse des frais centraux reflète les actions d'économies mises en place au niveau des services centraux.

Au total, le taux de marge opérationnelle ressort à 19,5 %, en retrait de 1,9 points par rapport à l'exercice précédent pour un taux d'investissement publi-promotionnel de 34,9 % (32,9 % l'exercice précédent).

Le **résultat financier** de (64,1) millions d'euros s'analyse comme suit :

- la charge financière hors coopératives s'élève à (59,7) millions d'euros contre (64,8) millions d'euros l'exercice précédent, en amélioration de 5,1 millions d'euros, reflétant la baisse de la dette moyenne et l'impact du refinancement de la dette intervenu en juin 2003 ;
- la charge financière des coopératives consolidée sur l'exercice pour (3,9) millions d'euros ;
- un résultat de change négatif de 1,1 million d'euros.

Le **résultat net courant après impôt** s'inscrit à 74,2 millions d'euros, en retrait de 28,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent compte tenu des éléments suivants :

- baisse du résultat avant impôt (impact change de 41,6 millions sur le résultat opérationnel) ;
- légère progression du taux moyen d'imposition compte tenu du mix des activités et de la situation fiscale des coopératives ;
- résultat mis en équivalence de 6,9 millions d'euros s'analysant comme suit :

(en millions d'euros)	Quote-part Rémy Cointreau
Maxxium	1,8
Dynasty	5,1
<b>Total</b>	<b>6,9</b>

Le **résultat exceptionnel** est un produit de 2,1 millions d'euros et comprend essentiellement :

- le résultat des cessions d'activités de l'exercice (activités Rhum Martinique et distribution de vins aux Pays-Bas) ;

- des charges exceptionnelles de restructuration des sites de production en France et aux Pays-Bas ;
- des charges et produits exceptionnels relatifs au refinancement de juin 2003 et à la liquidation d'un contrat d'Equity Swap ;
- des provisions pour risques fiscaux sur exercices antérieurs.

Le **résultat net, part du Groupe**, s'élève à 76,3 millions d'euros contre 101,5 millions d'euros sur l'exercice précédent soit 1,68 euro par action.

### Bilan consolidé et position financière

Le tableau suivant illustre les chiffres clés et les principales évolutions de la situation financière du groupe.

(en millions d'euros)	31 mars 2004	Impact coopératives	31 mars 2004 Hors coopératives	31 mars 2003
Actif immobilisé	1 212,1		1 212,1	1 230,0
Stocks	874,0	86,5	787,5	775,4
Autres actifs circulants	292,7	(19,9)	312,6	369,6
(Dettes d'exploitation)	(302,4)	48,1	(350,5)	(338,0)
Actif circulant net	864,3	114,7	749,6	807,0
Impôts différés nets	0,2	–	0,2	(0,8)
Dettes financières	(892,7)	(115,4)	(777,3)	(811,7)
Valeurs mobilières et placement	68,1	–	68,1	18,7
Dettes financières nettes	(824,6)	(115,4)	(709,2)	(793,0)
TSDI	(51,3)		(51,3)	(72,4)
Dettes financières nettes + TSDI	(875,9)	(115,4)	(760,5)	(865,4)
Provisions pour risques et charges	(77,1)		(77,1)	(76,0)
Intérêts minoritaires	(12,5)	(0,7)	(13,2)	(8,4)
Capitaux propres	(1 111,1)		(1 111,1)	(1 086,4)
<b>Cash flow</b>				
Flux d'exploitation	99,3	(6,1)	105,4	62,9
Flux sur investissements	46,7	–	46,7	(61,3)
Entrée des coopératives	(109,3)	(109,3)	–	–
Flux de financement	(52,2)	–	(52,2)	(44,5)
Différence de conversion	5,0	–	5,0	17,3
Variation de la dette nette	(10,5)	(115,4)	104,9	(25,6)
EBITDA <sup>(1)</sup>	199,3	–	199,3	239,2

(1) Soit résultat opérationnel + amortissements + dividendes reçus de Maxxium et de Dynasty

### Bilan consolidé

Le total du bilan, hors coopératives, est stable à 2 397 millions d'euros. Après intégration des coopératives le total du bilan s'élève à 2 464 millions d'euros.

L'**actif immobilisé**, y compris les titres mis en équivalence, s'élève à 1 212 millions d'euros et représente 49 % du total du bilan. Les variations de l'exercice concernent essentiellement la sortie des actifs cédés en cours d'année.

L'**actif circulant** net des dettes d'exploitation atteint 864,3 millions d'euros dont 114,7 millions d'euros au titre des coopératives (soit 66,6 millions de stocks net des avances et 48,0 millions de crédit fournisseur).

La **dette financière** nette du Groupe, avant intégration des coopératives, incluant le TSDI, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités, s'élève

à 760,5 millions d'euros en baisse de 104,9 millions d'euros par rapport au 31 mars 2003.

Après prise en compte des coopératives, les dettes financières hors TSDI se chiffrent à 892,7 millions d'euros dont 21,1 millions d'euros au titre de la prime de remboursement de l'émission Océane.

La dette nette du groupe évolue comme suit :

en millions d'euros	
Dettes nettes au 31/03/03	865,4
Dettes coopératives au 01/04/03	109,3
Variation de la dette pro forma	(104,9)
Variation dette coopératives	6,1
<b>Dettes nettes au 31/03/04</b>	<b>875,9</b>

La capacité du Groupe à rembourser sa dette reste solide avec, avant prise en compte des coopératives, un ratio endettement hors TSDI/EBITDA de 3,56 (3,32 au 31 mars 2003).

Les capitaux propres du Groupe progressent de 24,7 millions d'euros pour s'établir à 1 111,1 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 12,5 millions d'euros.

Les capitaux propres et intérêts minoritaires représentent 45,8 % du bilan (45,7 % l'an dernier).

#### Variation de la dette financière et flux de trésorerie

Les flux d'exploitation après service de la dette sont positifs de 99,3 millions d'euros et de 105,4 millions d'euros hors coopératives (62,9 millions l'an dernier).

La variation positive du besoin en fonds de roulement, après intégration des coopératives, contribue aux flux d'exploitation pour 23,1 millions.

Les flux sur investissements s'élèvent à 46,7 millions d'euros comprenant principalement des produits de cession pour 66,1 millions et des acquisitions d'actifs immobilisés pour 20,5 millions.

Les flux de financement représentent un décaissement de 52,2 millions d'euros compte tenu des principaux éléments suivants :

	En millions d'euros
Dividende payé	(43,9)
Produit Equity Swap	10,1
Frais sur refinancement	(14,7)
Prime de remboursement Océane	(6,7)
Émission de nouvelles actions	3,1

Compte tenu de ces flux, la dette financière nette au 31 mars 2004 se chiffre à 875,9 millions d'euros, dont 115,4 millions au titre des coopératives.

#### 4.1.2 Conversion aux normes comptables internationales IFRS

Le groupe Rémy Cointreau présentera ses premiers comptes en principes IFRS à l'issue du premier semestre de l'exercice 2005/2006, c'est-à-dire lors des comptes au 30 septembre 2005.

Lors de cette publication, comme lors de celle des comptes annuels au 31 mars 2006, une période de comparatif proforma sera présentée, préparée à partir d'un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2004 retraité en principes IFRS (hors IFRS 32 et 39 qui ne seront pas applicables à cette date).

Par rapport au référentiel IFRS en vigueur au 31 mars 2004, et en tenant compte des normes

IFRS 32 et 39 non encore adoptées par l'Union Européenne, le Groupe anticipe les principaux impacts suivants :

#### Instruments financiers

Compte tenu de la forte exposition du Groupe aux fluctuations de change et de taux d'intérêt, les normes IAS32 et IAS39 sont, sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne, parmi celles qui auront le plus d'impact sur le compte de résultat, le bilan, les procédures et les systèmes.

Ainsi,

- tous les instruments financiers en portefeuille seront comptabilisés au bilan à leur juste valeur ;
- la variation de valeur des instruments financiers sera comptabilisée soit en compte de résultat, soit en capitaux propres selon leur qualification ;
- la composante "equity" de l'Océane sera reclassée en capitaux propres.

À l'issue de travaux approfondis de diagnostic d'impacts et de simulations, Rémy Cointreau considère que les caractéristiques des instruments mis en œuvre dans le cadre de sa politique de change et de taux (dont la finalité est d'assurer au Groupe le maximum de visibilité sur sa marge opérationnelle future) sont conformes aux critères du "cash flow hedge"; cette qualification lui permettra en particulier d'enregistrer les variations de valeur des instruments financiers destinés à couvrir des ventes futures en situation nette (hors valeur temps des options).

#### Immobilisations incorporelles

Les marques représentent l'essentiel du poste immobilisations incorporelles chez Rémy Cointreau. Les marques inscrites au bilan font déjà l'objet de tests de valorisation préconisés par les IFRS. L'impact portera donc essentiellement sur la publication d'informations plus détaillées sur les hypothèses retenues pour ces tests.

IAS12 impose la comptabilisation d'impôts différés passifs sur la différence pouvant exister entre la valeur fiscale des marques (issue en général des comptes sociaux des différentes entités) et leur valeur dans les comptes consolidés, cette différence résultant essentiellement de l'affectation d'écarts d'acquisition aux marques.

Cette règle, non applicable en référentiel français, aura comme impact un ajustement d'ouverture significatif.

#### Immobilisations corporelles

L'essentiel des immobilisations du Groupe est à caractère industriel. Rémy Cointreau n'optera pas

pour la valorisation à la juste valeur et continuera de comptabiliser ses immobilisations corporelles au coût historique amorti. Les durées d'amortissement de certaines immobilisations seront revues afin de mieux refléter leur durée d'utilité effective. La valeur résiduelle des immobilisations devra également être prise en compte, le cas échéant, pour déterminer la valeur amortissable.

Le Groupe mettra également en place les procédures et les systèmes nécessaires pour s'assurer de la correcte évaluation des immobilisations par rapport aux flux de trésorerie qu'elles génèrent.

#### **Engagements de retraites et autres avantages accordés au personnel**

Le Groupe comptabilise déjà les engagements relatifs aux régimes de retraite, préretraite et départ à prestations définies. Rémy Cointreau envisage l'option de comptabiliser en capitaux propres les écarts actuariels non encore amortis au 31 mars 2004, comme l'autorise la norme IFRS1.

Les autres types d'avantages tels que ceux relatifs aux mutuelles pour les retraités doivent faire l'objet d'évaluations complémentaires dont l'impact devrait toutefois rester limité.

#### **Présentation des états financiers**

En application des normes IAS1 et IAS8, le Groupe sera conduit à ne plus utiliser la notion de résultat exceptionnel et à reclasser en résultat opérationnel ou financier les produits et les charges qui y figuraient précédemment. Le Groupe s'attachera néanmoins à présenter ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, de manière à ne pas perturber l'analyse de la performance intrinsèque de ses différentes activités.

#### **Paiements en actions**

Le Groupe attribue régulièrement des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions à certains salariés. Les plans concernés feront l'objet du traitement préconisé par IFRS2, sous réserve de son adoption en l'état par l'Union Européenne.

#### **Autres impacts**

Le Groupe ne prévoit pas de revoir la comptabilisation de ses acquisitions antérieures; en revanche, conformément à ce qui est prévu par IFRS, le Groupe aura la possibilité d'imputer définitivement en capitaux propres d'ouverture les écarts de conversion accumulés au 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le Groupe ne prévoit aucun impact significatif relatif à l'application de la norme IAS17 "contrats de location".

Le Groupe appliquant depuis cet exercice la consolidation des entités *ad-hoc* ne sera pas impacté par le SIC12 attaché à la norme IAS27 sur les états financiers consolidés, sous réserve de changements subséquents de cette norme.

#### **Processus de migration**

Le projet IFRS est piloté par la direction financière du Groupe. Le recensement des impacts a été effectué.

Les travaux liés aux impacts sur les instruments financiers ont démarré en octobre 2002 et les équipes impliquées dans la gestion des instruments financiers ont été spécifiquement formées; les travaux de mise à jour des systèmes et des procédures sont en phase de déploiement et seront opérationnels lors de l'exercice 2004/2005. Sur les autres thèmes, le plan de migration est en cours d'achèvement: des groupes de travail pluridisciplinaires mettront en œuvre les travaux de déploiement au cours du premier semestre 2004/2005.

Compte tenu des impacts ciblés décrits ci-dessus, Rémy Cointreau n'entrevoit pas de difficultés majeures ni de surcoûts significatifs dans le déroulement de ce projet.

## 4.2 Comptes consolidés du Groupe

### BILANS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 mars 2004, 2003 et 2002

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coopératives	2003	2002
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles (note 3)</b>	<b>969,1</b>	<b>969,1</b>	<b>972,2</b>	<b>972,5</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	<b>142,8</b>	<b>142,8</b>	<b>151,8</b>	<b>165,6</b>
Titres mis en équivalence (note 5)	78,3	78,3	83,7	90,9
Titres non consolidés (note 6.1)	5,2	5,2	6,6	6,7
Autres immobilisations financières (note 6.2)	16,7	16,7	15,7	19,9
<b>Immobilisations financières</b>	<b>100,2</b>	<b>100,2</b>	<b>106,0</b>	<b>117,5</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 212,1</b>	<b>1 212,1</b>	<b>1 230,0</b>	<b>1 255,6</b>
Stocks (note 7)	874,0	787,5	775,4	831,9
Clients (note 8.1)	184,6	184,6	213,9	264,0
Autres créances (note 8.2)	108,1	128,0	155,7	153,5
Impôts différés (note 22)	6,7	6,7	3,2	10,3
Titres de placement et disponibilités	68,1	68,1	18,7	21,3
<b>Actif circulant</b>	<b>1 241,5</b>	<b>1 174,9</b>	<b>1 166,9</b>	<b>1 281,0</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 453,6</b>	<b>2 387,0</b>	<b>2 396,9</b>	<b>2 536,6</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital social (note 9)	71,6	71,6	71,3	71,1
Prime d'émission	626,4	626,4	623,6	622,0
Réserves consolidées	366,7	366,7	309,1	253,4
Écart de conversion	(29,9)	(29,9)	(19,1)	5,2
Résultat net – part du Groupe	76,3	76,3	101,5	95,3
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 111,1</b>	<b>1 111,1</b>	<b>1 086,4</b>	<b>1 047,0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>12,5</b>	<b>13,2</b>	<b>8,4</b>	<b>64,7</b>
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée (note 10)</b>	<b>51,3</b>	<b>51,3</b>	<b>72,4</b>	<b>91,7</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles (note 11)</b>	<b>319,0</b>	<b>319,0</b>	<b>315,1</b>	<b>308,4</b>
Provisions pour risques et charges (note 13)	77,1	77,1	76,0	81,6
Impôts différés (note 22)	6,5	6,5	4,0	0,3
<b>Provisions et autres passifs à long terme</b>	<b>83,6</b>	<b>83,6</b>	<b>80,0</b>	<b>81,9</b>
Dettes à long terme et moyen terme (note 12)	399,3	399,3	333,5	390,1
Dettes à court terme	174,4	59,0	163,1	71,1
<b>Dettes financières</b>	<b>573,7</b>	<b>458,3</b>	<b>496,6</b>	<b>461,2</b>
Fournisseurs et comptes rattachés (note 14.1)	133,5	181,6	139,7	227,1
Autres dettes d'exploitation (note 14.2)	168,9	168,9	198,3	254,6
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>302,4</b>	<b>350,5</b>	<b>338,0</b>	<b>481,7</b>
<b>Total du passif</b>	<b>2 453,6</b>	<b>2 387,0</b>	<b>2 396,9</b>	<b>2 536,6</b>

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

## COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 mars 2004, 2003 et 2002

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coopératives	2003	2002
Chiffre d'affaires (notes 15 et 16)	888,3	888,3	1 000,2	1 019,5
Coût des ventes	(385,4)	(385,4)	(441,1)	(452,7)
Marge brute	502,9	502,9	559,1	566,8
Frais commerciaux (note 17)	(247,8)	(247,8)	(260,7)	(274,2)
Frais administratifs (note 17)	(81,6)	(81,6)	(84,6)	(83,5)
Résultat opérationnel	173,5	173,5	213,8	209,1
Résultat financier (note 20)	(64,1)	(60,2)	(66,7)	(61,9)
Résultat courant avant impôts	109,4	113,3	147,1	147,2
Impôts sur le résultat courant (note 22)	(38,3)	(38,3)	(50,5)	(48,6)
Quote-part dans le résultat courant des sociétés mises en équivalence (note 5)	6,9	6,9	9,0	10,4
Résultat net courant avant survaleurs	78,0	81,9	105,6	109,0
Amortissement des survaleurs	(2,8)	(2,8)	(2,8)	(3,2)
Résultat net courant après survaleurs	75,2	79,1	102,8	105,8
Part revenant aux intérêts minoritaires	(1,0)	(4,9)	0,1	(5,2)
Résultat net courant part du Groupe	74,2	74,2	102,9	100,6
Résultat exceptionnel net d'impôt (note 21)	2,1	2,1	(1,4)	(5,3)
Résultat net – part du Groupe	76,3	76,3	101,5	95,3
<b>Résultat par action simple</b> (en millions d'euros)	2004	2004 Hors coopératives	2003	2002
Résultat net courant par action – part du Groupe	1,68	1,68	2,34	2,29
Résultat net par action – part du Groupe	1,72	1,72	2,30	2,17
Nombre d'actions	44 269 864	44 269 864	44 069 956	43 949 741
<b>Résultat par action dilué</b> (en millions d'euros)	2004	2004 Hors coopératives	2003	2002
Résultat net courant par action – part du Groupe	1,61	1,61	2,15	2,11
Résultat net par action – part du Groupe	1,65	1,65	2,12	2,01
Nombre d'actions (note 9)	53 476 898	53 476 898	53 561 627	53 561 627

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

## ÉVOLUTION DU CAPITAL, DES PRIMES ET DES RÉSERVES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 mars 2004, 2003 et 2002

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Écart de conversion	Réserves	Actions propres	Total
Capitaux propres au 31 mars 2001	44 377 621	71,0	620,9	0,5	303,8	–	996,2
Augmentation de capital	82 105	0,1	1,1	–	–	–	1,2
Actions propres	(509 985)	–	–	–	–	(10,5)	(10,5)
Dividendes		–	–	–	(39,9)	–	(39,9)
Écart de conversion		–	–	4,7	–	–	4,7
Résultat net 2002		–	–	–	95,3	–	95,3
Capitaux propres au 31 mars 2002	43 949 741	71,1	622,0	5,2	359,2	(10,5)	1 047,0
Augmentation de capital	120 215	0,2	1,6	–	–	–	1,8
Dividendes		–	–	–	(39,6)	–	(39,6)
Écart de conversion		–	–	(24,3)	–	–	(24,3)
Résultat net 2003		–	–	–	101,5	–	101,5
Capitaux propres au 31 mars 2003	44 069 956	71,3	623,6	(19,1)	421,1	(10,5)	1 086,4
Augmentation de capital	199 908	0,3	2,8	–	–	–	3,1
Dividendes		–	–	–	(43,9)	–	(43,9)
Écart de conversion		–	–	(10,8)	–	–	(10,8)
Résultat net 2004		–	–	–	76,3	–	76,3
Capitaux propres au 31 mars 2004	44 269 864	71,6	626,4	(29,9)	453,5	(10,5)	1 111,1

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

## VARIATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

Pour les exercices clos les 31 mars 2004, 2003 et 2002

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coopératives	2003	2002
<b>Flux d'exploitation</b>				
Résultat courant avant impôts	109,4	113,3	147,1	147,2
Impôts sur le résultat courant	(38,3)	(38,3)	(50,5)	(48,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5,4	5,4	5,1	14,6
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie d'exploitation :				
– dotations aux amortissements opérationnels	20,4	20,4	19,4	21,2
– dotations aux amortissements financiers	9,8	9,8	9,9	9,9
– variation nette sur provisions opérationnelles et impôts différés	3,5	3,5	9,5	(6,9)
– pertes (profits) sur cessions courantes d'actifs immobilisés	(0,1)	(0,1)	0,1	(0,2)
Variation du besoin en fonds de roulement :				
– stocks	29,3	(28,2)	34,9	(43,2)
– créances clients	19,1	19,1	19,0	(71,3)
– dettes fournisseurs d'exploitation	(11,4)	45,5	(73,8)	8,1
– autres créances et dettes d'exploitation	(14,4)	(11,6)	(38,5)	38,3
Impact des éléments non récurrents hors cessions et financement	(33,4)	(33,4)	(19,3)	(18,2)
<b>Flux nets de trésorerie d'exploitation</b>	<b>99,3</b>	<b>105,4</b>	<b>62,9</b>	<b>50,9</b>
<b>Flux d'investissement</b>				
Décassements sur acquisitions :				
– d'immobilisations incorporelles et corporelles	(20,5)	(20,5)	(28,7)	(26,0)
– d'immobilisations financières	–	–	(2,3)	(25,1)
Encaissements sur cessions :				
– d'immobilisations incorporelles et corporelles	18,4	18,4	12,5	28,8
– d'immobilisations financières	64,2	64,2	2,6	10,8
Encaissements (décaissements) sur autres investissements	–	–	(50,3)	50,2
<b>Flux nets de trésorerie sur investissements</b>	<b>62,1</b>	<b>62,1</b>	<b>(66,2)</b>	<b>38,7</b>
<b>Flux de financement</b>				
Augmentation de capital	3,1	3,1	1,8	1,3
Variation de la dette	(69,9)	(76,0)	41,5	(29,9)
Rachat d'actions propres	–	–	–	(10,5)
Décaissement lié au refinancement	(14,7)	(14,7)	–	–
Encaissement sur Equity Swap	10,1	10,1	–	–
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(43,9)	(43,9)	(39,6)	(39,9)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	–	–	–	(0,1)
Effet des variations de périmètre sur la trésorerie nette	3,4	3,4	(1,1)	(0,7)
Effet des variations des parités de change sur la trésorerie nette	(0,1)	(0,1)	(1,9)	(1,7)
<b>Flux nets de financement</b>	<b>(112,0)</b>	<b>(118,1)</b>	<b>0,7</b>	<b>(81,5)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>49,4</b>	<b>49,4</b>	<b>(2,6)</b>	<b>8,1</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	18,7	18,7	21,3	13,2
Trésorerie à la clôture de l'exercice	68,1	68,1	18,7	21,3

Les notes numérotées de 1 à 28 font partie intégrante des états financiers.

## Annexe aux comptes consolidés

### 1 - Principes comptables

Les états financiers consolidés de Rémy Cointreau sont établis en conformité avec la législation française et en application du règlement CRC n° 99-02.

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. Par convention, chaque exercice est désigné par l'année calendaire de fin d'exercice.

Le règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'a pas été appliqué. Les études d'impact montrent que le changement serait sans effet significatif sur les comptes consolidés.

#### Consolidation des entités *ad-hoc*

En application de la loi sur la sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 introduisant la suppression de l'obligation du lien en capital dans la détermination du périmètre de consolidation, Rémy Cointreau consolide désormais en tant qu'entités *ad-hoc* deux coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie (Prochacoop et Champaco) dont elle ne détient aucun droit au capital mais dont les stocks sont destinés en quasi-totalité à l'élaboration des cognacs Rémy Martin. Lors des exercices précédents, les engagements d'achat vis-à-vis de ces deux entités étaient présentés dans les engagements hors bilan.

De façon à contribuer à l'image fidèle des comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2004, cette consolidation prend effet par anticipation à l'ouverture de l'exercice, soit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003.

Compte tenu de l'impact significatif de ce changement sur certains postes des états financiers consolidés, les comparatifs présentés incluent une colonne "2004 hors coopératives" qui est comparable aux deux exercices précédents.

#### 1.1 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, indirectement ou directement, plus de 50 % du capital ou exerce un contrôle de fait, même en l'absence de tout lien en capital.

La consolidation des coopératives est traitée techniquement comme une intégration globale avec 100 % d'intérêts minoritaires.

Les sociétés dans lesquelles Rémy Cointreau exerce une influence notable et détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % du capital sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, ont été retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du Groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

#### 1.2 Écart de première consolidation

Les écarts de première consolidation, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés (retraités selon les règles de consolidation du Groupe) constatée à la date de prise de participation, ou à une date proche, des filiales concernées, sont affectés, dans la mesure du possible, aux actifs et passifs des sociétés concernées (marques, droits de distribution, stocks).

#### 1.3 Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice, et les comptes de résultat sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres.

Les transactions effectuées en devises étrangères sont enregistrées au cours de change prévalant à la date de ces transactions. Le solde des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est converti au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour pertes de change. Les gains de change latents correspondant aux écarts de conversion passifs sont portés au compte de résultat.

#### 1.4 Impositions différées

La méthode utilisée par le Groupe pour le calcul des impositions différées est celle du report variable, en retenant le taux d'impôt légal à la date de clôture des comptes.

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du Groupe ou pour

éliminer l'effet de législations fiscales (notamment l'élimination des provisions pour hausse de prix) génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impositions différées présentées à l'actif et au passif du bilan. Les différences de valeur comptable et fiscale des actifs et passifs donnent également lieu à la constatation d'impositions différées.

Les crédits d'impôt au titre de déficits fiscaux font l'objet d'une provision lorsque leur imputation, à court terme, sur des bénéfices fiscaux futurs apparaît improbable.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales étrangères ne sont pas provisionnés, sauf dans le cas où une distribution a été décidée à la date d'arrêt des comptes consolidés. Ces impôts de distribution sont pris en charge dans l'exercice de distribution.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés par groupe fiscal

### 1.5 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques provenant de l'affectation des écarts de première consolidation

Les marques ne font pas l'objet d'amortissement dès lors qu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps. Elles suivent des règles d'évaluation annuelle en fonction des critères qui leur sont propres, retenus lors de l'acquisition, correspondant généralement à la capitalisation de l'avantage concurrentiel qu'offre la vente d'un produit avec marque, net de l'effort de publicité. Le cas échéant, les pertes de valeur durables de ces marques sont provisionnées au compte de résultat des exercices au cours desquels elles sont constatées.

Dans le cadre de la constitution du joint-venture de distribution Maxxium BV le 1<sup>er</sup> août 1999, Rémy Cointreau a réalisé une plus-value d'apport de 29,1 millions d'euros qui a été portée en déduction de la valeur d'équivalence de Maxxium BV et qui est amortie sur une durée de 20 ans. De son côté, Maxxium BV a constaté lors de sa constitution et d'opérations subséquentes des survaleurs qui sont amorties sur 20 ans. La charge d'amortissement annuelle est prise en compte dans le résultat de

Rémy Cointreau à hauteur de sa quote-part dans le joint venture, 25 % depuis 2002, 33 % précédemment.

L'amortissement des survaleurs de Maxxium BV et de la plus-value d'apport constitue la totalité de la charge nette figurant à la ligne "Amortissement des survaleurs" dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

### 1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition après affectation, le cas échéant, des écarts de première consolidation. Les immobilisations sont amorties en consolidation linéairement sur les durées d'utilisation estimatives suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de crédit-bail pouvant justifier d'un retraitement dans les comptes consolidés.

### 1.7 Titres non consolidés

Les participations non consolidées sont portées au poste "Titres non consolidés" pour leur prix d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions appropriées pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes et les perspectives de rentabilité.

### 1.8 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement.

La valeur des stocks inclut éventuellement le montant des écarts de première consolidation qui leur a été affecté. Ils sont intégrés dans le prix de revient des marchandises vendues, au fur et à mesure de l'utilisation des stocks correspondants.

## 1.9 Prime de remboursement Océane

La prime de remboursement de l'Océane est amortie *prorata temporis* sur la durée de vie de l'emprunt. L'amortissement cumulé est classé avec le nominal de la dette au poste "Emprunts obligataires convertibles".

## 1.10 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite préfinancés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurance.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies concernent :

- les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols aux Pays-Bas ;
- les engagements de régime de retraite à charge du Groupe en Allemagne et à la Barbade ;
- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives ;
- les autres engagements d'indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le Groupe.

Les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaire. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt d'État dont l'échéance est proche de la maturité du passif évalué.

Pour les régimes postérieurs à l'emploi, le Groupe procède à l'amortissement des pertes et gains actuariels. Les pertes et gains actuariels correspondent aux écarts d'expérience par rapport aux hypothèses, et à l'effet des changements d'hypothèses.

Pour les régimes postérieurs à l'emploi, les pertes et gains actuariels sont reconnus comme un produit ou une charge lorsque le cumul des pertes ou gains actuariels non reconnus dépasse pour chaque plan 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs du plan au début de l'année. Cette part des pertes ou gains est reconnue comme une charge ou un profit sur l'espérance de la durée résiduelle moyenne d'activité des bénéficiaires du régime.

Les médailles du travail ont été provisionnées pour la première fois sur l'exercice 2004, conformément à la recommandation 2003-R.01 du CNC. L'impact à l'ouverture a été comptabilisé en résultat exceptionnel.

Dans certaines sociétés du Groupe, des régimes de préretraites sont en cours, comptabilisés en provision pour restructuration.

Certains engagements relatifs à certains des régimes partiellement préfinancés non constatés ou non valorisés ont été intégrés pour la première fois dans les comptes au 31 mars 2004. L'impact sur les comptes a été déterminé en appliquant les principes du Groupe, notamment la comptabilisation en coût des services passés.

L'impact sur les engagements au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière résultant de l'application de la loi Fillon a été comptabilisé en coût des services passés, conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 21 janvier 2004.

## 1.11 Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Le Groupe utilise certains instruments financiers dans une optique de couverture de ses risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments sont essentiellement des ventes à terme de devises, des options de change et des swaps de taux d'intérêt.

Les méthodes comptables retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers relatifs à des opérations de couverture sont celles généralement admises en la matière.

Les contrats de change sont réévalués au cours du 31 mars de chaque exercice. Les gains ou pertes sont enregistrés en résultat (charges ou produits), ou différés si les instruments relatifs à ces contrats ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les écarts de change constatés entre le cours comptable moyen de la période et la contre-valeur des opérations de couverture adossées aux flux commerciaux font l'objet d'une réaffectation en marge brute.

Les résultats des instruments sur taux d'intérêts sont rapportés dans les résultats financiers, *pro-rata temporis*, selon la durée des contrats.

### 1.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté sur la base du transfert de propriété intervenant dans la majorité des cas lors de l'expédition des produits.

Le chiffre d'affaires est exprimé hors droits sur alcools et hors taxes.

Le chiffre d'affaires exclut les activités périphériques à la commercialisation des marques de Vins et de Spiritueux. Le revenu net de ces activités (sous-traitance, distribution de produits non alcoolisés...) est constaté en minoration des frais commerciaux.

### 1.13 Actions autodétenues

Rémy Cointreau dispose d'un programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'assemblée générale.

Les actions Rémy Cointreau acquises dans le cadre d'opérations de régulation du cours de bourse sont enregistrées au poste "Titres de placement et disponibilités". Dans tous les autres cas, les actions autodétenues sont considérées comme des actions d'auto-contrôle et portées en diminution des capitaux propres (note 9).

### 1.14 Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice net des titres d'auto-contrôle portés en diminution des capitaux propres.

Le résultat par action dilué est calculé sur le nombre d'actions à la clôture de l'exercice après prise en compte de la dilution potentielle issue de l'emprunt obligataire convertible, de l'émission Océane ainsi que de l'exercice des options de souscription d'actions. Le résultat net est retraité pour tenir compte de l'économie de frais financiers après impôt découlant de la conversion des titres convertibles et de l'émission de nouvelles actions.

## 2 - Périmètre de consolidation

### 2.1 La liste des sociétés consolidées est présentée en note 28

2.2 Les coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie Champaco et Prochacoop ont été intégrées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 (note 1.1). Pour chacune d'elles, seul le compartiment d'activité des opérations réalisées pour le compte de Rémy Cointreau a été consolidé. Les comptes de ces compartiments ont été retraités selon les principes comptables du Groupe. Le principal retraitement concerne les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement des stocks que les coopératives incorporent dans le prix de revient des stocks contrairement à la pratique du groupe Rémy Cointreau (note 1.8). Le résultat de la coopérative ainsi retraité est affecté à 100 % aux intérêts minoritaires.

Impact des données intégrées des coopératives sur les comptes du Groupe :

### BILAN ET TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Ouverture 1 <sup>er</sup> avril 2003	Flux de l'exercice	Clôture 31 mars 2004
Stocks	144,0	(57,5)	86,5
Autres créances	(22,7)	2,8	(19,9)
<b>Total actif</b>	<b>121,3</b>	<b>(54,7)</b>	<b>66,6</b>
Intérêts minoritaires	3,2	(3,9)	(0,7)
Dettes financières	109,3	6,1	115,4
Fournisseurs et comptes rattachés	8,8	(56,9)	(48,1)
<b>Total passif</b>	<b>121,3</b>	<b>(54,7)</b>	<b>66,6</b>

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Flux de l'exercice
Résultat financier	(3,9)
Part revenant aux intérêts minoritaires	3,9
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>	<b>–</b>

2.3 La Société Martiniquaise de Canne à Sucre (S.M.C.S.) et sa filiale Rhums Martiniquais Saint James (R.M.S.J) ont été cédées le 11 juillet 2003 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2003.

Ces deux sociétés détenaient les marques de rhum Saint James et Bally dont elles assuraient en Martinique la production et la distribution. La cession a été conclue pour une valeur d'entreprise de 53,7 millions d'euros. La plus-value

correspondante a été enregistrée en résultat exceptionnel (note 21).

Rémy Cointreau a par ailleurs cédé son activité de distribution de vins aux Pays-Bas (ORB) en avril 2003 pour une valeur, stocks inclus, de 6,4 millions d'euros.

L'impact de ces cessions sur les postes du bilan consolidé se présente comme suit :

(en millions d'euros)	SMCS/RMSJ	ORB
Actif immobilisé	(10,4)	–
Stocks	(4,6)	(4,5)
Créances	(3,6)	–
Trésorerie nette	(11,3)	–
Provisions	(0,3)	–
Autres dettes	(4,4)	–

L'impact de ces cessions sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002
<b>Chiffre d'affaires</b>		
R.M.S.J./S.M.C.S. (spiritueux)	(12,8)	(15,0)
ORB (marques partenaires)	(24,6)	(24,4)
<b>Total</b>	<b>(37,4)</b>	<b>(39,4)</b>
<b>Frais de réseau</b>		
ORB (marques partenaires)	2,4	2,4
<b>Total</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		
R.M.S.J./S.M.C.S. (spiritueux)	(3,9)	(3,4)
ORB (marques partenaires)	(1,6)	(1,7)
<b>Total</b>	<b>(5,5)</b>	<b>(5,1)</b>

### 3 - Immobilisations incorporelles

#### 3.1 Les immobilisations incorporelles sont constituées au 31 mars de :

(en millions d'euros)	Brut	2004 Amort. Dépréciations	Net	2003 Net	2002 Net
Marques	952,6	(0,2)	952,4	954,1	956,9
Droits de distribution	15,6	(7,9)	7,7	8,1	8,8
Autres immobilisations <sup>(1)</sup>	18,7	(9,7)	9,0	10,0	6,8
<b>Total</b>	<b>986,9</b>	<b>(17,8)</b>	<b>969,1</b>	<b>972,2</b>	<b>972,5</b>

<sup>(1)</sup> dont licences de logiciel et droit au bail.

Le poste "Marques" comprend essentiellement les marques Rémy Martin et Cointreau, les marques du groupe Champagne (Piper-Heidsieck, Heidsieck, Charles Heidsieck et Piper Sonoma), les marques Galliano, Mount Gay, Bols, Metaxa et Pisang Ambon.

Les marques du groupe Champagne, les marques Galliano et Mount Gay ainsi que les marques Bols, Metaxa et Pisang Ambon ont été inscrites au bilan consolidé lors de l'affectation de l'écart de première consolidation des sociétés détentrices de ces marques (cf. note 1.2). Les marques Rémy Martin et Cointreau ne sont reflétées au bilan consolidé qu'à hauteur de l'écart de consolidation dégagé sur la valeur de rachat des intérêts minoritaires.

#### 3.2 La variation des immobilisations incorporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2003	<b>972,2</b>
Acquisitions de l'exercice	1,4
Variations de périmètre	(1,0)
Dotations aux amortissements	(2,3)
Impact des variations de change	(1,2)
31 mars 2004	<b>969,1</b>

Les acquisitions de l'exercice concernent essentiellement des frais de licence et de développement encourus dans le cadre de projets informatiques.

### 4 - Immobilisations corporelles

#### 4.1 Le détail par nature des immobilisations corporelles au 31 mars :

(en millions d'euros)	Brut	2004 Amort. Dépréciations	Net	2003 Net	2002 Net
Terrains	55,9	(1,7)	54,2	56,6	61,2
Constructions	122,6	(81,3)	41,3	43,9	49,2
Autres	123,4	(80,4)	43,0	42,3	49,4
En cours	4,4	(0,1)	4,3	9,0	5,8
<b>Total</b>	<b>306,3</b>	<b>(163,5)</b>	<b>142,8</b>	<b>151,8</b>	<b>165,6</b>

**4.2 La ventilation par zone géographique des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) au 31 mars est la suivante :**

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
France	102,2	101,6	109,4
Europe (hors France)	33,9	33,5	31,8
Amérique	6,7	16,7	19,9
Asie-Pacifique	–	–	4,5
<b>Total</b>	<b>142,8</b>	<b>151,8</b>	<b>165,6</b>

**4.3 La variation des immobilisations corporelles (valeur nette comptable) s'explique ainsi :**

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2003	151,8
Acquisitions de l'exercice	19,1
Cessions de l'exercice	(0,9)
Dotations aux amortissements	(16,1)
Impact des sorties de périmètre	(9,2)
Impact des variations de change	(1,9)
31 mars 2004	142,8

**5 - Titres mis en équivalence**

**5.1 Les titres mis en équivalence représentent des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.1.**

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Maxxium B.V.	56,0	61,8	67,4
Dynasty	18,7	18,3	19,9
Avandis C.V.	3,6	3,6	3,6
<b>Total</b>	<b>78,3</b>	<b>83,7</b>	<b>90,9</b>

(En millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Avandis	Total
Au 31 mars 2002	67,4	19,9	3,6	90,9
Dividendes versés <sup>(1)</sup>	(2,3)	(2,8)	–	(5,1)
Résultat de la période <sup>(2)</sup>	3,7	5,3	–	9,0
Amo. des survaleurs	(2,8)	–	–	(2,8)
Écart de conversion	(4,2)	(4,1)	–	(8,3)
Au 31 mars 2003	61,8	18,3	3,6	83,7
Dividendes versés <sup>(1)</sup>	(2,8)	(2,6)	–	(5,4)
Résultat de la période	1,8	5,1	–	6,9
Amo. des survaleurs	(2,8)	–	–	(2,8)
Autres <sup>(3)</sup>	(1,2)	–	–	(1,2)
Écart de conversion	(0,8)	(2,1)	–	(2,9)
Au 31 mars 2004	56,0	18,7	3,6	78,3

<sup>(1)</sup> Pour Maxxium B.V., dividende prélevé sur la prime d'apport.

<sup>(2)</sup> Pour Maxxium B.V., le résultat de la période inclut un résultat exceptionnel de (0,9) million d'euros.

<sup>(3)</sup> Reclassement du poste "Autres dettes d'exploitation".

Conformément à la note 1.5., l'amortissement des survaleurs représente le net de la quote-part de Rémy Cointreau dans l'amortissement des survaleurs de Maxxium B.V. (2004 : (4,2); 2003 : (4,2)) et de l'amortissement de la plus-value d'apport (2004 : 1,4; 2003 : 1,4).

**5.2 Maxxium B.V.**

- Le joint-venture de distribution Maxxium B.V. a été créé le 1<sup>er</sup> août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., Highland Distillers et Jim Beam Brands.

Le joint venture, qui a son siège en Hollande, couvre le monde entier à l'exception principalement des États-Unis, des Caraïbes, de la Pologne, de la Hongrie et du marché hors-taxes en Allemagne où Rémy Cointreau continue de contrôler à 100 % sa distribution.

- En mai 2001, la société suédoise Vin & Sprit, propriétaire de la marque Vodka Absolut, est entrée à hauteur de 25 % dans le capital de Maxxium.

À l'issue de cette ouverture de capital le pourcentage détenu par Rémy Cointreau dans Maxxium est passé de 33 % à 25 %.

- L'exercice social de Maxxium se termine au 30 juin. Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

**COMPTE DE  
RÉSULTAT SIMPLIFIÉ**

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires géré <sup>(1)</sup>	1 383,9	1 402,3	1 340,5
dont facturé	1 213,7	1 225,6	1 161,4
dont commissionné	170,2	176,7	179,1
<b>Résultat net courant</b>	<b>16,9</b>	<b>18,2</b>	<b>19,5</b>
Amortissement des survaleurs	(17,2)	(17,1)	(17,0)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(1,9)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>0,6</b>

<sup>(1)</sup> dont produits Rémy Cointreau 511,3 millions d'euros (2003 : 526,0; 2002 : 513,1).

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 MARS

Par zone géographique (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Europe & Canada	869,3	895,3	816,1
Asie-Pacifique	432,5	426,2	402,3
Pays émergents	82,1	80,8	122,1
Total	1 383,9	1 402,3	1 340,5

## EFFECTIFS

(au 31 mars)	2004	2003	2002
Effectifs Maxxium	1 712	1 750	1 692

## BILAN SIMPLIFIÉ AU 31 MARS

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Immobilisations	300,1	313,3	318,6
Besoin en fonds de roulement	182,1	196,2	246,1
Actif net	482,2	509,5	564,7
Financé par :			
Dettes financières	163,8	171,5	194,7
Fonds propres	318,4	338,0	370,0
Total	482,2	509,5	564,7

## RAPPROCHEMENT AVEC LA VALEUR DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Fonds propres Maxxium	318,4	338,0	370,0
Quote-part Rémy Cointreau	78,4	85,6	92,6
Retraitement plus-value d'apport	(29,1)	(29,1)	(29,1)
Amortissement plus-value d'apport	6,7	5,3	3,9
Total	56,0	61,8	67,4

## 6 - Autres immobilisations financières

### 6.1 Les titres de participation non consolidés comprennent au 31 mars

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Participations > 50 %	1,7	3,0	3,1
Participations entre 20 % et 50 %	1,6	1,6	1,6
Participations < 20 %	1,9	2,0	2,0
Total	5,2	6,6	6,7

Les titres de participation non consolidés sont présentés nets d'une provision de 16,5 millions d'euros (16,7 millions au 31 mars 2003, 21,9 millions au 31 mars 2002).

6.2 Les autres immobilisations financières sont principalement constituées du solde actif constaté au titre des engagements de retraites de Bols Distilleries.

## 7 - Stocks

### 7.1 Les stocks comprennent au 31 mars

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.	2003	2002
Marchandises et produits finis	86,0	86,0	84,3	101,8
Matières premières	79,7	79,7	75,8	80,1
En cours <sup>(1)</sup>	708,3	621,8	615,3	650,0
Total	874,0	787,5	775,4	831,9

<sup>(1)</sup> Comprend les vins, spiritueux et eaux-de-vie en cours de vieillissement.

Le stock d'eaux-de-vie de cognac en vieillissement s'élève à 548,8 millions d'euros au 31 mars 2004 (462,3 millions d'euros au 31 mars 2004 hors coopératives, 438,7 millions d'euros au 31 mars 2003).

7.2 Au 31 mars 2004, le poste "Stocks" est présenté net d'une provision pour dépréciation de 3,8 millions d'euros (3,7 millions au 31 mars 2003, 9,0 millions au 31 mars 2002).

### 7.3 La variation du poste "Stocks" s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2003	775,4
Mouvement de l'exercice	28,0
Impact des coopératives	86,5
Impact des sorties de périmètre	(9,1)
Impact des variations de change	(6,8)
31 mars 2004	874,0

## 8 - Autres créances

8.1 Le poste "Clients" est présenté net d'une provision pour créances douteuses de 6,5 millions d'euros (7,7 millions au 31 mars 2003, 8,5 millions au 31 mars 2002) identifiée cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non-recouvrabilité.

## 8.2 Le poste “Autres créances” comprend au 31 mars

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.	2003	2002
Avances fournisseurs	4,2	21,5	24,0	34,0
Créances sociales et fiscales	43,5	43,5	53,7	39,7
Droits d'accises payés d'avance	6,1	6,1	4,6	7,0
Charges diverses d'avance	8,9	8,9	6,6	8,0
Frais d'émission des TSDI amortis sur 15 ans	0,9	0,9	1,3	1,8
Frais d'émission Océane amortis sur 5 ans	2,2	2,2	3,2	4,3
Frais d'émission nouvel emprunt obligataire amortis sur 7 ans	5,9	5,9	–	–
Frais de renégociation liés au nouveau crédit syndiqué amortis sur 5 ans	3,7	3,7	–	–
Instruments financiers	9,8	9,8	18,6	11,7
Créances sur cessions actifs	–	–	20,2	–
Autres créances	22,9	25,5	23,5	47,0
<b>Total</b>	<b>108,1</b>	<b>128,0</b>	<b>155,7</b>	<b>153,5</b>

## 9 – Capital social

Le capital social au 31 mars 2004 est composé de 44 779 849 actions d'une valeur nominale de 1,60 euro. Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau a acquis 509 985 actions d'auto-contrôle au cours de l'exercice 2002 qui ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés.

Au cours de l'exercice 2003, 145 588 actions ont été acquises dans le cadre d'opérations de régulation de cours pour un montant de 3,6 millions d'euros. Le

mouvement net des cessions et acquisitions de l'exercice 2004 est de 23 143 actions pour un montant de cessions de 0,6 million d'euros. Ces 122 445 actions sont enregistrées en Titres de Placement et Disponibilités.

Dans le cadre des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, 199 908 actions ont été émises au cours de l'exercice 2004. Cette création d'actions correspond à une augmentation de capital de 0,3 million d'euros assortie d'une prime d'émission de 2,8 millions d'euros.

Nombre maximal d'actions retenu pour le calcul des résultats dilués :

Nombre maximal d'actions à créer	2004	2003	2002
Actions émises	44 779 849	44 579 941	44 459 726
Actions d'auto-contrôle	(509 985)	(509 985)	(509 985)
Nombre de titres potentiels :			
Stock-options	2 343 311	2 565 111	2 685 326
Emprunt obligataire convertible Océane	30 032	30 032	30 032
	6 833 691	6 896 528	6 896 528
<b>Total</b>	<b>53 476 898</b>	<b>53 561 627</b>	<b>53 561 627</b>

## 10 – TSDI

**10.1** Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1 %.

**10.2** Les conditions d'émission d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :

- les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la

cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission ;

- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et qu'aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

**10.3** Les TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16<sup>e</sup> année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222,0 millions d'euros.

Le résultat consolidé de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions d'euros. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et intérêts et est inscrit en diminution de la dette.

**10.4** Ces TSDI ont fait l'objet en mai 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale par les souscripteurs ;
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC), lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006 ;
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
  - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006,

– la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée ;

- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée ;
- dans le cadre de cette restructuration, les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	118,53	Variable	Fixe
EUR	25,57	Fixe	Variable

## 11 - Emprunts obligataires convertibles

Les emprunts obligataires convertibles comprennent au 31 mars 2004 :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
<b>Océane 3,50 % 2006</b>			
Principal	297,3	300,0	300,0
Prime de remboursement	21,1	14,5	7,8
Emprunt			
convertible 7,50 % 2006	0,6	0,6	0,6
<b>Total</b>	<b>319,0</b>	<b>315,1</b>	<b>308,4</b>

- En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (Océane) pour un montant de 300 millions d'euros.
- Les principales caractéristiques de cette Océane sont les suivantes :
  - nombre d'obligations émises : 6 896 551,
  - nominal 43,50 euros,
  - émission au pair,
  - jouissance 30 janvier 2001,
  - durée 5 ans 61 jours,
  - taux 3,50 % l'an, terme échu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année,
  - amortissement normal le 1<sup>er</sup> avril 2006 à un prix de 48,53 euros, soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur nominale, soit 34,6 millions d'euros,
  - amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,

- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Le 17 octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62837 obligations au prix de 47,80 euros par titre. Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation. Le rachat a eu pour conséquence de réduire le principal de l'Océane de 2,7 millions d'euros et la prime de remboursement de 0,3 million d'euros.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Depuis la date d'émission, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

## 12 - Dettes à long et moyen terme

Au 31 mars 2004, les dettes à long et moyen terme comprennent :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Emprunts obligataires	186,8	163,5	165,9
Emprunts bancaires à taux variables	212,5	170,0	220,0
Autres emprunts à long et moyen terme	–	–	4,2
<b>Total</b>	<b>399,3</b>	<b>333,5</b>	<b>390,1</b>

**12.1** Le poste "Emprunts obligataires" porte principalement sur l'emprunt émis le 24 juin 2003, d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 %.

Pour l'essentiel, le produit de cet emprunt a été utilisé pour rembourser par anticipation un précédent emprunt obligataire de 150 millions d'euros, 10 % de coupon, à échéance juillet 2005.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 106,5 % ;
- avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :

(I) 1 % du principal remboursé,  
(II) un montant égal à la différence entre : la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base ;

- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25 % sur la période 2007/2008, 101,625 % sur la période 2008/2009 et au pair sur la période 2009/2010.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % (I) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (II) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (III) dans le cas où orpar et récopart S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance ;

- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

Ces obligations ne sont assorties d'aucune sûreté.

**12.2** Au 31 mars 2004, les ressources bancaires confirmées (y compris celles à échéance de moins d'un an) du Groupe se chiffrent à 598,0 millions d'euros qui s'analysent comme suit :

Nature	Principal (en millions d'euros)	Échéance
Syndication bancaire	500,0	2004 à 2008
Autres lignes confirmées	75,3	2004
Lignes bilatérales	22,7	2005

Le crédit syndiqué de 500,0 millions d'euros signé le 10 juin 2003, avec un groupe de 19 banques, comporte une tranche fixe (*term facility*) et une tranche revolving (*revolving facility*) de 250 millions d'euros chacune. La tranche revolving est remboursable le 10 juin 2008 tandis que la tranche fixe est amortissable annuellement comme suit :

- 10 juin 2004 : 37,5 millions d'euros
- 10 juin 2005 : 43,75 millions d'euros
- 10 juin 2006 : 50,0 millions d'euros
- 10 juin 2007 : 56,25 millions d'euros
- 10 juin 2008 : 62,5 millions d'euros

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Au terme de ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

Période	Dette/ EBITDA (Ratio A)	EBITDA/ Frais financiers (Ratio B)
Date de signature au 30/09/2004	Ratio A ≤ 4,25	3,25 ≤ Ratio B
du 01/10/2004 au 30/09/2005	Ratio A ≤ 4,00	3,50 ≤ Ratio B
du 01/10/2005 au 30/09/2006	Ratio A ≤ 3,75	3,75 ≤ Ratio B
du 01/10/2006 à maturité	Ratio A ≤ 3,5	4,00 ≤ Ratio B

Pour ces calculs, l'EBITDA est défini comme la somme du résultat opérationnel des amortissements et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence. La dette est définie comme la somme des postes dettes financières, valeur nominale des emprunts obligataires convertibles nette des titres de placement et disponibilités. La valeur retenue pour le ratio est déterminée par moyenne arithmétique des deux derniers arrêts semestriels.

Au 31 mars 2004, le calcul de ces ratios, hors coopératives, donne les résultats suivants :

- Dette/EBITDA : 3,76 ;
- EBITDA/Frais financiers : 3,34.

Le ratio Dette/EBITDA sert de référence à la détermination de la marge applicable au taux d'intérêt (Euribor) payé sur chaque tirage. Sur la base des ratios de l'exercice 2004, la marge s'élève à 120 points de base. La commission d'engagement est de 50 % de la marge applicable sur la partie non utilisée du crédit.

À noter qu'en date du 3 juin 2004, les banquiers prêteurs ont accepté que pour le calcul des ratios financiers et le calcul de la marge applicable au crédit syndiqué, les définitions de l'EBITDA, la dette et les frais financiers soient retraitées afin d'exclure l'impact de la consolidation de Champaco et de Prochacoop.

### 12.3 L'échéancier des dettes à long et moyen terme est le suivant au 31 mars :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Partie à plus de 5 ans	175,0	-	-
Partie à plus d'un an, et moins de 5 ans	224,3	333,5	390,1
Total	399,3	333,5	390,1

### 12.4 La répartition des emprunts à long terme par devise est la suivante au 31 mars :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Euro	399,3	333,5	389,1
Zloty polonais	-	-	1,0
Total	399,3	333,5	390,1

## 13 - Provisions pour risques et charges

### 13.1 La ventilation des provisions pour risques et charges est la suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Provision pour retraite	16,9	17,2	18,3
Provision pour risques et charges	60,2	58,8	63,3
Total	77,1	76,0	81,6

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

- des provisions pour préretraites et coûts de restructuration ;
- des provisions pour risques opérationnels divers.

Ces montants intègrent les provisions constatées lors de l'entrée en consolidation de Bols.

Les 77,1 millions d'euros de provisions à fin mars 2004 couvrent 20,9 millions d'euros de charges probables de l'exercice 2005. Le solde correspond à des charges dont la date de réalisation n'est pas connue à ce jour.

### 13.2 La variation des provisions pour risques et charges s'explique ainsi :

(en millions d'euros)	Total
31 mars 2003	76,0
Dotations de l'exercice	25,4
Utilisations de l'exercice	(18,9)
Reprises de l'exercice	(5,0)
Variations de périmètre	(0,3)
Impact des variations de change	(0,1)
31 mars 2004	77,1

## 14 - Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

14.1 Le poste "Fournisseurs" comprend au 31 mars :

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.	2003	2002
Fournisseurs d'eaux-de-vie	21,3	69,4	27,9	93,0
Autres fournisseurs	112,2	112,2	111,8	134,1
Total	133,5	181,6	139,7	227,1

14.2 Le poste "Autres dettes d'exploitation" comprend au 31 mars :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Avances clients	0,6	1,0	1,6
Dettes sociales et fiscales	62,0	81,3	90,9
Droits d'accises à payer	9,8	12,4	33,1
Charge de publicité à payer	27,1	24,2	30,1
Produits divers d'avance	4,0	4,2	4,3
Instruments financiers	1,7	9,0	3,4
Intérêts à payer	24,5	24,0	27,8
Autres dettes	39,2	42,2	63,4
Total	168,9	198,3	254,6

## 15 - Informations par zone géographique

15.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
France	53,3	61,8	58,1
Autres pays européens	362,1	406,8	409,6
Amérique du Nord	309,6	351,8	366,2
Asie-Pacifique	122,0	127,3	133,7
Reste du monde	41,3	52,5	51,9
Total	888,3	1 000,2	1 019,5

15.2 Ventilation de l'actif employé

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant <sup>(1)</sup>	Dettes d'exploitation <sup>(2)</sup>
France	426,8	102,2	1 014,1	236,7
Europe (hors France)	530,1	33,8	96,2	59,3
Amérique	12,2	6,8	76,9	34,8
Asie-Pacifique	-	-	8,5	0,5
Total	969,1	142,8	1 195,7	331,3

<sup>(1)</sup> Hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

<sup>(2)</sup> Y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

## 16 – Informations par branche d'activité

Le résultat opérationnel comprend :

- le résultat imputable aux différentes marques exploitées par le Groupe ;
- les charges indirectes représentant les frais généraux des différentes sociétés de distribution et des entités administratives.

Les marques ont été ventilées dans 5 branches qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

**Cognac** : Rémy Martin ;

**Liqueurs** : Cointreau, Passoa, Liqueurs Bols, Galliano, Pisang Ambon ;

**Spiritueux** : Vodka Bols, Metaxa, Saint Rémy, Rhums Mount Gay, Genièvres Bols, Bokma et Saint James (pour 2002 et 2003) ;

**Champagne et Vins** : Piper-Heidsieck, Charles Heidsieck, vins californiens Piper Sonoma ;

**Marques partenaires** : il s'agit des marques non détenues par le Groupe qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre ; principalement scotchs Highland Distillers, vins Antinori aux États-Unis et distribution de vins aux Pays-Bas (pour 2002 et 2003).

La ventilation entre résultat des marques, frais du réseau et frais centraux est appréciée sur base analytique.

## 16.1 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
<b>Chiffre d'affaires</b>			
Cognac	317,2	358,9	380,1
Liqueurs	161,2	175,0	172,0
Spiritueux	183,9	200,8	216,3
Champagne & Vins	125,8	130,4	111,5
Marques partenaires	100,2	135,1	139,6
	<b>888,3</b>	<b>1 000,2</b>	<b>1 019,5</b>
<b>Résultat opérationnel</b>			
Cognac	114,3	149,3	145,6
Liqueurs	49,3	50,4	47,3
Spiritueux	53,9	61,5	70,1
Champagne & Vins	15,3	17,2	5,7
Marques partenaires	15,4	20,9	22,0
	<b>248,2</b>	<b>299,3</b>	<b>290,7</b>
Frais du réseau, frais centraux et charges non répartis	(74,7)	(85,5)	(81,6)
<b>Total</b>	<b>173,5</b>	<b>213,8</b>	<b>209,1</b>

Les données comparatives ne sont pas retraitées de la cession de Saint James (spiritueux) et de ORB (marques partenaires). Les impacts sont présentés en note 2.3.

## 16.2 Ventilation de l'actif employé

Au 31 mars 2004

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant <sup>(1)</sup>	Dettes d'exploitation <sup>(2)</sup>
Cognac	239,1	20,8	583,5	86,1
Liqueurs	197,1	16,6	43,5	53,9
Spiritueux	390,7	34,8	94,6	47,6
Champagne et Vins	141,5	66,0	248,3	48,6
Réseau et holding	0,7	4,6	225,8	95,1
<b>Total</b>	<b>969,1</b>	<b>142,8</b>	<b>1 195,7</b>	<b>331,3</b>

<sup>(1)</sup> Hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

<sup>(2)</sup> Y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

Au 31 mars 2003

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Actif circulant <sup>(1)</sup>	Dettes d'exploitation <sup>(2)</sup>
Cognac	239,5	19,6	511,2	102,4
Liqueurs	196,9	16,8	53,7	51,9
Spiritueux	393,0	43,5	132,0	69,0
Champagne et Vins	141,9	68,0	256,6	51,1
Réseau et holding	0,9	3,9	223,4	96,3
<b>Total</b>	<b>972,2</b>	<b>151,8</b>	<b>1 176,9</b>	<b>370,7</b>

<sup>(1)</sup> Hors titres de placements et disponibilités, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

<sup>(2)</sup> Y compris passifs d'impôts différés, hors compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

### 16.3 Rentabilité des capitaux employés

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

#### Capitaux employés (note 16.2) :

- immobilisations corporelles ;
- actif circulant (hors titres de placement et disponibilités) ;
- dettes d'exploitation.

#### Résultat opérationnel (note 16.1) :

- Résultat opérationnel des activités après ventilation des coûts holding et réseau.

Les capitaux employés et les résultats opérationnels sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les capitaux et les résultats affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction des stocks réels et du prorata de chiffre d'affaires.

#### Au 31 mars 2004

(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	565,9	90,2	15,9
Liqueurs	22,4	40,0	178,6
Spiritueux	98,7	28,7	29,1
Champagne & Vins	286,6	8,9	3,1
Marques partenaires	33,6	5,7	17,0
<b>Total</b>	<b>1007,2</b>	<b>173,5</b>	<b>17,2</b>

Au 31 mars 2004, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élevaient à 11,2 % pour le Cognac, 18,2 % pour les Liqueurs, 5,9 % pour les Spiritueux et 2,1 % pour le Champagne et les Vins.

#### Au 31 mars 2003

(en millions d'euros)	Capitaux employés	Résultat opérationnel	%
Cognac	486,9	122,7	25,2
Liqueurs	35,6	40,2	112,9
Spiritueux	121,9	33,5	27,5
Champagne & Vins	285,0	11,0	3,9
Marques partenaires	28,6	6,4	22,4
<b>Total</b>	<b>958,0</b>	<b>213,8</b>	<b>22,3</b>

Au 31 mars 2003, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques et autres immobilisations incorporelles (notes 3.1 et 16.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élevaient à 16,9 % pour le Cognac, 17,3 % pour les Liqueurs,

6,5 % pour les Spiritueux et 2,6 % pour le Champagne et les Vins.

## 17 - Charges d'exploitation

La ventilation des charges d'exploitation est la suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Frais de personnel	113,3	125,3	114,8
Autres frais	260,3	264,7	297,9
Amortissements	20,4	20,3	23,2
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	(64,6)	(65,0)	(78,2)
<b>Total</b>	<b>329,4</b>	<b>345,3</b>	<b>357,7</b>
dont :			
Frais commerciaux	247,8	260,7	274,2
Frais administratifs	81,6	84,6	83,5
<b>Total</b>	<b>329,4</b>	<b>345,3</b>	<b>357,7</b>

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du Groupe. Les frais administratifs comprennent tous les autres frais (principalement frais généraux des holdings et des sociétés de production).

Cette ventilation est appréciée sur base analytique.

## 18 - Effectifs du Groupe

Les effectifs sont exprimés à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

#### Au 31 mars

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
France	1 021	1 043	1 084
Europe (hors France)	590	694	661
Asie-Pacifique	4	-	34
Amérique	330	460	398
<b>Total</b>	<b>1 945</b>	<b>2 197</b>	<b>2 177</b>

## 19 - Rémunération des dirigeants

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
France	2,1	1,9	1,6
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,6</b>

La rémunération des dirigeants assurée par Rémy Cointreau couvre l'ensemble des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance et du directoire.

Les membres du directoire bénéficient, comme d'autres cadres supérieurs du Groupe, d'une majoration de l'indemnité légale payable au moment du départ, ainsi que d'une possibilité de retraite supplémentaire, souscrite auprès d'une compagnie d'assurances leur permettant, s'ils sont salariés de l'entreprise au moment de leur départ en retraite, de bénéficier d'une retraite supplémentaire d'un maximum de 11,5 % de leur dernière rémunération. Cet engagement est valorisé et comptabilisé au titre des engagements de retraite, conformément à la note 1.10.

## 20 - Résultat financier

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.	2003	2002
(Pertes) et gains de change	(1,1)	(1,1)	(2,3)	0,7
Produits financiers	1,4	1,4	2,2	5,7
Charges financières	(65,0)	(61,1)	(67,0)	(68,7)
Dividendes	0,6	0,6	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>(64,1)</b>	<b>(60,2)</b>	<b>(66,7)</b>	<b>(61,9)</b>

Les produits et charges financiers incluent :

- les charges d'intérêts ;
- les commissions sur lignes de crédit ;
- les amortissements de frais d'émission et de prime de remboursement d'emprunts obligataires ;
- les frais bancaires annexes.

La charge financière liée au service de la dette s'élève à 51,5 millions d'euros pour l'exercice 2004 (47,6 millions d'euros hors coopératives) et correspond à un taux d'intérêt moyen de 5,27 % sur l'exercice (2004 hors coopératives : 5,50 %, 2003 : 5,79 %, 2002 : 6,32 %).

## 21 - Résultat exceptionnel net d'impôt

Les produits et charges exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas directement rattachable à l'exploitation courante.

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultats sur cessions de titres et participations	24,1	(2,7)	(3,3)
Coûts de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	(14,2)	(8,5)	(2,9)
Résultat sur Equity Swap	6,5	-	-
Charges liées à la restructuration de la dette	(4,0)	-	-
Charges et provisions sur risques fiscaux	(7,6)	-	2,0
Autres charges et provisions	(2,7)	(1,9)	(4,6)
Résultat sur cessions d'actifs	-	11,7	-
Profit de dilution sur participation Maxxium	-	-	4,0
Résultat exceptionnel mis en équivalence (Maxxium)	-	-	(0,5)
<b>Total</b>	<b>2,1</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(5,3)</b>

## 22 - Impôts sur les bénéfices

### 22.1 L'effet net des impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôt sur le résultat courant			
• Courant	(30,9)	(44,1)	(35,5)
• Différé	(7,4)	(6,4)	(13,1)
<b>Total</b>	<b>(38,3)</b>	<b>(50,5)</b>	<b>(48,6)</b>
Impôt sur le résultat non récurrent			
• Courant	(1,2)	(0,3)	(13,2)
• Différé	3,5	(0,8)	14,9
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>(1,1)</b>	<b>1,7</b>

**22.2** Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

### 22.3 Analyse de l'origine et ventilation des impôts différés

(en millions d'euros)	mars 04	mars 03	mars 02
<b>Répartition par nature</b>			
Provisions pour retraite	5,0	4,0	4,0
Provisions réglementées	(28,0)	(22,7)	(18,0)
Autres provisions	10,6	10,0	13,6
Marges sur stocks	7,1	8,5	10,3
Autres différences temporaires	5,5	(0,6)	0,1
<b>Position nette – active (passive)</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,8)</b>	<b>10,0</b>
<b>Répartition par groupe fiscal</b>			
Intégration fiscale France	(6,5)	(3,9)	0,1
Intégration fiscale États-Unis	0,2	0,4	2,4
Intégration fiscale Pays-Bas	2,7	0,6	4,2
Autres sociétés	3,8	2,1	3,3
<b>Position nette – active (passive)</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,8)</b>	<b>10,0</b>
Actifs d'impôt différés	6,7	3,2	10,3
Passifs d'impôt différés	(6,5)	(4,0)	(0,3)
<b>Position nette – active (passive)</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,8)</b>	<b>10,0</b>

### 22.4 Les déficits fiscaux et moins-values reportables sont les suivants, au 31 mars

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Déficits reportables indéfiniment	3,2	2,9	5,9
Déficits reportables jusqu'en :			
2003	–	–	0,1
2004	–	0,1	–
2005	–	–	–
2006	–	–	–
2007	–	–	–
Après 2007	2,6	4,2	5,3
<b>Totaux déficits reportables</b>	<b>5,8</b>	<b>7,2</b>	<b>11,3</b>

Au 31 mars 2004, l'économie d'impôts potentielle découlant de l'utilisation de ces déficits reportables s'élève à 1,7 million d'euros. Aucun actif net d'impôt différé n'a été reconnu sur ce montant.

**22.5** En 2004, les impôts sur le résultat courant représentent une charge de 38,3 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français de 35,4 % s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.	2003	2002
Impôt théorique	(38,8)	(40,1)	(52,1)	(52,2)
Impôt réel	(38,3)	(38,3)	(50,5)	(48,6)
Écart	0,5	1,8	1,6	3,6
• Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	0,8	2,1	1,3	1,0
• Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	1,1	1,1	0,5	1,8
• Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	(0,2)	(0,2)	(0,9)	(1,2)
• Écart de taux d'imposition de filiales étrangères	(0,2)	(0,2)	(0,2)	2,0
• Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs	(1,0)	(1,0)	0,9	–
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>3,6</b>

## 23 – Éléments postérieurs à la clôture

L'annonce d'une réorganisation des activités de distribution basées aux Pays-Bas a été faite en mai 2004. Cette réorganisation, qui a reçu l'avis favorable du workers council, se traduira au cours de l'année 2004 par le transfert chez Maxxium de la distribution des marques locales et par une réorganisation des activités de back office.

## 24 – Engagements hors bilan et litiges

### 24.1 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs à la gestion des risques de change et de taux ainsi que le contrat d'Equity Swap sont décrits dans la note 25.

La fraction non amortie de la prime de remboursement de l'Océane (note 11), d'un montant de 13,2 millions d'euros, ainsi que les instruments financiers adossés au TSDI (note 10.4) constituent des engagements hors bilan.

Les autres engagements du Groupe concernent :

(en millions d'euros)	2004	2003
<b>Engagements sur stocks</b>		
Eaux-de-vie (a)	9,2	34,3
Champagne (b)	14,7	21,2
<b>Engagements bancaires</b>		
Garanties diverses sur lignes de financement	1,3	0,6
Warrants agricoles sur stocks des coopératives	90,9	–
Garantie 25 % dette de Maxxium (c)	46,6	43,3
<b>Engagements fiscaux</b>		
Cautions fiscales (d)	28,0	32,4
<b>Autres engagements donnés</b>		
Option sur titres de participation (e)	36,6	36,6

(a) La branche Cognac est engagée contractuellement auprès de divers organismes de stockage et fournisseurs pour l'achat d'une partie substantielle de ses approvisionnements en eaux-de-vie. Au cas où ces sociétés ne respecteraient pas leurs engagements, elles seraient amenées à verser des indemnités ou à consentir des abandons de créances vis-à-vis des organismes concernés. La branche Cognac a un engagement avec la coopérative Champaco pour 21,9 millions d'euros qui n'est pas présenté dans le tableau puisque la coopérative est désormais intégrée dans les comptes consolidés (notes 1 et 2).

(b) Engagements d'achats de vins bloqués auprès du vignoble par la branche Champagne.

(c) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint-venture de distribution. Le montant maximal de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(d) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

(e) En juin 2003, dans le cadre des accords existants de joint-venture de Rémy Cointreau avec son partenaire Takirra Investment Corp. NV (Takirra) dans la société Bols Sp.z.o.o. société exploitant principalement le portefeuille de vodkas (Bols) en Pologne, le Groupe a octroyé à son partenaire un droit de vente *put option* exerçable en avril 2006 sur 50 % du capital détenu par Takirra dans Unicom Bols.

Cet accord qui renforce la collaboration des deux partenaires dans la durée valorise la participation de Takirra dans Bols Sp. Z.o.o. sur la base d'une valeur de l'entreprise représentative de 7 fois le résultat d'exploitation et pour une valeur minimale de 36,6 millions d'euros pour 50 % du capital.

## 24.2 Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements sur stocks</b>				
Eaux-de-vie (a)	9,2	–	9,2	–
Champagne (b)	14,7	–	14,7	–
<b>Engagements bancaires</b>				
Garanties diverses sur lignes de financement	1,3	1,3	–	–
Warrants agricoles sur stocks des coopératives	90,9	–	90,9	–
Garantie 25 % dette de Maxxium (c)	46,6	1,6	45,0	–
<b>Engagements fiscaux</b>				
Cautions fiscales (d)	28,0	28,0	–	–
<b>Autres engagements donnés</b>				
Option sur titres de participation (e)	36,6	–	36,6	–

24.3 Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Les garanties octroyées lors de cessions non prescrites au 31 mars 2004 portent sur :

Opération de cession	date opération	type de garantie non prescrite	échéance	montant maximum (en millions d'euros)
Blue Pyrenees Estate Ltd (Australie)	01/10/03	passifs non fiscaux	31/10/04	10,0
		éléments fiscaux	31/10/06	
		total toutes garanties		
Activité Vins (ORB) (Pays-Bas)	17/04/03	passifs hors droits d'accises, fiscaux, sociaux	17/04/05	1,5
		droits d'accises, fiscaux, sociaux	17/10/08	
		total toutes garanties		
RMSJ/SMCS (France)	11/07/03	passifs non fiscaux, douaniers, fiscales, douanières ou sociales	03/09/05 31/10/08	8,0 aucun

**24.4** Dans le cadre de la mise en œuvre des accords constitutifs de Maxxium en août 1999, Rémy Cointreau a contribué au nouveau joint venture par des apports d'actifs en échange d'actions Maxxium et d'une soule de 122 millions d'euros perçue à hauteur de 82 millions d'euros au 31 mars 2004. Le solde, soit 40 millions d'euros, représente une composante de prix aléatoire liée à la performance financière de Maxxium. Une fraction de ce montant (24 millions d'euros) a une échéance limite fixée au 31 juillet 2009 et le solde (16 millions d'euros) n'est pas limité dans le temps.

**24.5** Au 31 mars 2004, Rémy Cointreau était engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

**24.6** Rémy Cointreau déclare ne pas avoir omis l'existence d'éléments de hors bilan significatifs dans la présentation de ses comptes consolidés.

## **25 - Information sur le degré d'exposition aux risques de marché**

Le Groupe fait face à des expositions au risque de change et au risque de taux.

La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le directoire. En particulier, les ventes d'instruments optionnels sont limitées à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

S'agissant du risque de change, les horizons de couvertures et les niveaux d'engagement sont limités et les stratégies de couvertures sont agréées par un comité financier, au sein du directoire.

L'ensemble des opérations de couvertures est passé avec des banques internationales de premier rang.

### **25.1 Risque de change**

Les résultats du Groupe sont sensibles aux variations de change dans la mesure où le Groupe réalise 66 % de son chiffre d'affaires en dehors de la zone euro alors que la majorité de la production est située dans cette zone.

L'exposition du Groupe au risque de change porte essentiellement sur les ventes libellées dans des devises autres que l'euro (principalement USD, AUD, CAD, JPY, GBP, et HKD) des sociétés de production vers Maxxium, la filiale de distribution américaine et les agents exclusifs étrangers. Le Groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant maximal de 15 à 18 mois. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel.

Cette politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre Rémy Cointreau à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du Groupe.

À noter que le Groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euro des états financiers des sociétés hors zone euro.

### 25.1.1 Risque de change sur les flux commerciaux

Au titre de l'exercice 2004, les volumes suivants ont été couverts :

(en millions de devises)	USD	AUD	CAD	JPY	GBP	HKD <sup>(1)</sup>
Positions couvertes	225,4	17,7	18,9	2 005,0	16,7	106,7
Cours moyen	1,0118	1,8013	1,5593	124,67	0,6620	7,79
Positions non couvertes	6,6	0,8	2,8	483,5	1,8	60,6
<b>Total</b>	<b>232,0</b>	<b>18,5</b>	<b>21,7</b>	<b>2 488,5</b>	<b>18,5</b>	<b>167,3</b>

<sup>(1)</sup> Les flux HKD sont couverts contre USD.

Les positions non couvertes correspondent essentiellement à du chiffre d'affaires réalisé en mars 2004.

Au 31 mars 2004, le Groupe détient des swaps cambistes sur flux commerciaux 2004 non encore encaissés ainsi que des couvertures de flux futurs de l'exercice 2005.

### COUVERTURES RÉSIDUELLES SUR LES FLUX 2004 ENCAISSÉS SUR 2005

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devises
Ferme	USD/EUR	(43,0)	1,2115
Ferme	AUD/EUR	(5,7)	1,6329
Ferme	JPY/EUR	(153,6)	120,810

### COUVERTURES DES FLUX 2005

Type	Devises	Nominal garanti (millions de devises)	Cours euro/devises garanti
Optionnel <sup>(1)</sup>	USD/EUR	(200,0)	1,1646
Primes encaissées / (payées) : (3,25) millions d'euros			
Optionnel <sup>(1)</sup>	AUD/EUR	(18,0)	1,8064
Primes encaissées / (payées) : (0,16) million d'euros			
Optionnel <sup>(1)</sup>	CAD/EUR	(16,0)	1,5963
Primes encaissées / (payées) : (0,15) million d'euros			
Ferme	CHF/EUR	(2,0)	1,5461
Optionnel <sup>(1)</sup>	GBP/EUR	(14,5)	0,7267
Primes encaissées / (payées) : (0,31) million d'euros			
Optionnel <sup>(1)</sup>	JPY/EUR	(1 900,0)	132,97
Primes encaissées / (payées) : (0,21) million d'euros			
Ferme	NZD/EUR	(1,0)	1,8583

<sup>(1)</sup> Inclus tunnels optionnels.

Au 31 mars 2004, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de change s'élève à 11,7 millions d'euros.

### 25.1.2 Risque de change sur financement en devises étrangères

Le financement du Groupe est centralisé sur Rémy Cointreau S.A. et libellé en euros. Les filiales hors zone euro se financent en grande partie sur ces ressources par la mise en place de prêts intragroupe libellés dans la devise de l'emprunteur.

Afin de couvrir l'exposition au risque de change des prêts et emprunts émis en devises hors de la zone euro, le Groupe leur adosse de manière parfaite des swaps de devises. Les intérêts encaissés ou décaissés sont couverts par des ventes ou achats à terme. Ces opérations ont une durée de un mois à un an.

Rémy Cointreau est principalement prêteur/emprunteur en USD, HKD, CHF et AUD.

Le portefeuille des swaps de couverture à la clôture est le suivant :

En millions de devises	Nominal		Cours de terme/devises	
	Achat	Vente	Achat	Vente
HKD/EUR	64,020	-	9,5750	-
AUD/EUR	2,466	-	1,8665	-
CHF/EUR	1,079	-	1,5620	-
USD/EUR	-	(41,00)	-	1,2012

### 25.2 Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif principal de se couvrir contre le risque de hausse de taux d'intérêt, le Groupe a structuré ses ressources en panachant dette à taux fixe et à taux variable.

Au 31 mars 2004, la dette financière (hors titres subordonnés à durée indéterminée et obligations convertibles) se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2004 Hors coop.
Taux fixe	(189,3)	(189,3)
Taux variable <sup>(1)</sup>	(384,4)	(269,0)
<b>Total</b>	<b>(573,7)</b>	<b>(458,3)</b>

<sup>(1)</sup> La dette à taux variable fait l'objet de contrats de couverture de taux sur des échéances n'excédant pas 3 exercices.

### 25.2.1 Portefeuille optionnel (moyen terme)

Le portefeuille optionnel est constitué uniquement de CAP à l'exception de 40 millions d'euros de dollar constitué, d'un CAP et d'une vente de floor avec barrière K/i pour l'échéance 2005-2006.

(en millions d'euros) Échéance	Nominal	Taux de référence	Taux garanti
2004-2005	245,0	Euribor	4,33 %
2005-2006	230,0	Euribor	4,26 %
2006-2007	80,0	Euribor	3,88 %

Primes encaissées / (payées) : (1,36) million d'euros

### 25.2.2 Portefeuille de FRA (court terme : 3 et 6 mois)

(en millions d'euros) Échéance	Nominal	Taux garanti
<b>Exercice 2004</b>		
1 <sup>er</sup> trimestre	186,0	2,78 %
2 <sup>e</sup> trimestre	205,0	2,58 %
3 <sup>e</sup> trimestre	208,5	2,62 %
4 <sup>e</sup> trimestre	110,0	2,36 %
<b>Exercice 2005</b>		
1 <sup>er</sup> trimestre	140,0	2,51 %
2 <sup>e</sup> trimestre	40,0	2,59 %
3 <sup>e</sup> trimestre	10,0	2,50 %
4 <sup>e</sup> trimestre		

Au 31 mars 2004, la valeur au marché du portefeuille global des instruments de taux (hors swaps liés au TSDI) s'élève (1,6) million d'euros.

### 25.3 Contrat d'Equity Swap

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires attachés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument portait à l'origine sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et était à échéance du 8 novembre 2004.

Le contrat pouvait être dénoué exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Lors de sa mise en place, cette opération s'inscrivait dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Le 28 janvier 2004, l'échéance du contrat a été prorogée pour une période de deux ans, soit jusqu'au 8 novembre 2006.

Compte tenu d'une résiliation partielle anticipée de 50 000 titres intervenue le 17 novembre 2003, et d'une cession anticipée de 24 000 titres intervenue le 28 janvier 2004, Rémy Cointreau a débouclé de manière anticipée 1 816 000 titres le 25 mars 2004. Sur les 210 000 titres restants, Rémy Cointreau a consenti à l'établissement financier un droit de percevoir l'intégralité du profit à l'échéance du contrat. Toutefois, en cas de baisse du titre en dessous de 20,52 euros, Rémy Cointreau paiera la perte éventuelle sur les 210 000 titres.

Ces trois cessions de 1 890 000 actions au total ont engendré une plus-value avant impôts de 10,1 millions d'euros.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,24 million d'euros a été constatée.

## 26 - Retraites et engagements assimilés

### 26.1 Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivants :

(en millions d'euros)	2004	2003
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>(132,1)</b>	<b>(130,9)</b>
Coût normal	(3,0)	(4,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(6,3)	(6,8)
Modifications de régimes	(0,9)	-
Réductions de régimes	4,1	-
Prestations payées	6,9	4,4
(Pertes)/gains actuariels	13,1	11,9
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>(118,2)</b>	<b>(125,6)</b>
<b>Valeur des actifs de couverture début de période</b>	<b>92,0</b>	<b>108,5</b>
Rendement	11,5	(17,7)
Cotisations perçues	4,8	2,4
Réductions de régimes	(2,8)	-
Prestations payées	(5,8)	(4,1)
<b>Valeur des actifs de couverture fin de période</b>	<b>99,7</b>	<b>89,1</b>
<b>Couverture financière</b>	<b>(18,5)</b>	<b>(36,4)</b>
Écarts actuariels non constatés (gains)/pertes	13,4	31,4
Coût des services passés non constatés (gains)/pertes	2,0	-
<b>Engagements de retraite</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(5,0)</b>
<b>Total passif</b>	<b>(16,9)</b>	<b>(17,2)</b>
<b>Total actif</b>	<b>13,8</b>	<b>12,2</b>

### 26.2 Le coût de la période est le suivant :

(en millions d'euros)	2004	2003
Coût normal	3,0	4,2
Intérêt sur la dette actuarielle	6,3	6,8
Rendement attendu des placements	(6,1)	(8,7)
Amortissement des pertes et gains actuariels	4,0	0,1
Amortissement des autres éléments non constatés	0,2	-
Effet des réductions de régime	(0,7)	-
<b>Coût de la période</b>	<b>6,7</b>	<b>2,4</b>
Prestations	(2,2)	(0,3)
<b>Coût net de la période</b>	<b>4,5</b>	<b>2,1</b>

### 26.3 Les hypothèses actuarielles sont :

- Taux d'actualisation moyen 5,3 %
- Taux moyen de revalorisation des salaires 2,9 %
- Espérance de durée moyenne d'activité 6 à 10 ans
- Taux de rendement attendu des placements 5,7 %

## 27 - Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, il a été décidé d'une attribution d'options d'achat conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2001.

Le directoire du 16 septembre 2003 a accordé 287 000 options d'achat à 25 bénéficiaires. Ces options, à échéance du 15 septembre 2013, peuvent être levées au prix de 27,67 euros par action à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, soit à compter du 16 septembre 2007.

Le tableau ci-dessous donne les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2004.

### PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS EN COURS AU 31 MARS 2004

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12
Date de l'assemblée générale extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/2000 et 21/09/01	21/09/01
Date du conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02	16/09/03
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500	287 000
- dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000	180 000
- nombre de mandataires sociaux concernés	10	7	7	10	10	9	5	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43	25
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06	16/09/07
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12	15/09/13
Prix de souscription (euro) <sup>(2)</sup>	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00	27,67
Nombre d'options caduques	39 276	-	-	3 000	-	-	16 000	-	3 000
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2004	177 354	119 990	156 712	112 331	190 900	33 580	-	8 500	-

<sup>(1)</sup> Conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date.

<sup>(2)</sup> Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs.

## 28 - Liste des sociétés consolidées

Au 31 mars 2004, le périmètre de consolidation inclut 65 sociétés (61 au 31 mars 2003). 62 sociétés sont en intégration globale et 3 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Rémy de Colombia, Destileria de Jalisco et Sino French Dynasty Winery qui clôturent au 31 décembre et de Maxxium International BV au 30 juin.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2004	mars 2003
<b>EUROPE</b>			
<b>France</b>			
Rémy Cointreau SA <sup>(1)</sup>	Holding/Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding/Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces <sup>(1)</sup>	Holding/Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau <sup>(1)</sup>	Holding/Finance	100,00	100,00
RC One <sup>(1) (4)</sup>	Logistique	100,00	–
CLS Rémy Cointreau SA <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
SNE des Domaines Rémy Martin <sup>(1) (5)</sup>	Autre	100,00	–
E. Rémy Martin & Cie <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Cognacs de Luze	Production	100,00	100,00
Storeco <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Seguin & Cie <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Cointreau <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Izarra <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
SAP <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Champ. P & C Heidsieck SA <sup>(1)</sup>	Production	99,98	99,98
Champ. F. Bonnet P&F <sup>(1)</sup>	Production	99,98	99,98
Piper-Heidsieck C.C. <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
G.V. de la Marne SA <sup>(1)</sup>	Production	99,95	99,95
Fournier & Cie – Safec <sup>(1)</sup>	Production	100,00	100,00
Société Coopérative Prochacoop <sup>(5) (8)</sup>	Coopérative	–	–
Société Coopérative Champaco <sup>(5) (8)</sup>	Coopérative	–	–
<b>Pays-Bas</b>			
D.F.D.I.	Holding/Finance	100,00	100,00
Rémy Finance BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Maxxium International BV <sup>(2)</sup>	Distribution	25,00	25,00
Erven Lucas Bols NV	Holding/Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Metaxa BV <sup>(4)</sup>	Holding/Finance	100,00	–
Bokma Distillateurs BV <sup>(4)</sup>	Holding/Finance	100,00	–
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV	Autre	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Lelie BV <sup>(6)</sup>	Holding/Finance	100,00	100,00
Exploitiemaatschappij Rozengracht BV	Holding/Finance	100,00	100,00
't Lootsje II BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding/Finance	100,00	100,00
Botapol Holding BV	Holding/Finance	50,00	50,00
Avandis CV <sup>(2)</sup>	Production	33,33	33,33

Sociétés	Activité	% d'intérêt mars 2004	mars 2003
<b>Autres pays</b>			
Hermann Joerss Gmbh	Distribution	100,00	100,00
Cointreau Holding	Holding/Finance	100,00	100,00
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Hungary Kft	Distribution	100,00	100,00
Bols Sp.z.o.o. <sup>(7)</sup>	Production	50,00	50,00
Arima S.A	Autre	50,00	50,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00
<b>AMÉRIQUES</b>			
<b>États-Unis</b>			
Rémy Amérique Inc	Distribution	100,00	100,00
Rémy Cointreau Amérique Inc	Holding/Finance	100,00	100,00
<b>Antilles</b>			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	94,98
Bols Latin America NV	Holding/Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation AVV	Distribution	100,00	100,00
S.M.C.S. <sup>(3)</sup>	Production	–	99,49
R.M.S.J. <sup>(3)</sup>	Production	–	99,49
<b>Autres pays</b>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	100,00
Destileria de Jalisco	Production	100,00	100,00
Rémy de Colombia	Distribution	100,00	100,00
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>			
<b>Chine</b>			
Sino French Dynasty Winery <sup>(2)</sup>	Production	33,00	33,00
<b>Hong Kong</b>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00
<b>Australie</b>			
BPE Pty Ltd	Autre	100,00	100,00
<b>AFRIQUE</b>			
<b>Afrique du Sud</b>			
Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	50,00	50,00

<sup>(1)</sup> Société faisant partie de l'intégration fiscale française.

<sup>(2)</sup> Mise en équivalence.

<sup>(3)</sup> Cession de l'exercice.

<sup>(4)</sup> Société créée au cours de l'exercice.

<sup>(5)</sup> Société entrée en consolidation au 1<sup>er</sup> avril 2003.

<sup>(6)</sup> Ex.-Leliegrecht BV, changement de dénomination sociale pour Lelie BV.

<sup>(7)</sup> Ex.-Unicom Bols Group Sp. z.o.o., changement de dénomination sociale pour Bols Sp. z.o.o.

<sup>(8)</sup> Coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie consolidées en intégration globale avec 100 % d'intérêts minoritaires.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2004

Barbier Frinault & autres  
Ernst & Young  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Auditeurs & Conseils Associés S.A.  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Paris  
33, rue Daru  
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Rémy Cointreau, relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables résultant de l'application anticipée du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités ad-hoc.

## II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valorisation des marques est réalisée selon la méthode décrite dans la note 1.5 de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie d'évaluation mise en œuvre et examiné les données et hypothèses utilisées pour réaliser ces évaluations.

La consolidation des coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie en tant qu'entités ad-hoc a été réalisée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 en vertu de l'appréciation du contrôle exercé par le Groupe sur ces entités, conformément à ce qui est décrit en note 1. Nous avons examiné les critères et les hypothèses permettant de justifier l'existence de ce contrôle et la date d'effet de cette première consolidation.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie du rapport.

## III – Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 9 juin 2004  
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Richard Olivier

Auditeurs et Conseils Associés SA  
Membre de Nexia International  
François Mahé

### **4.3 Rapport financier et comptes de la société au 31 mars 2004**

#### **Rapport financier sur les comptes sociaux au 31 mars 2004**

Le résultat courant avant impôt s'élève à (20,3) millions d'euros. La baisse de 106,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent découle principalement de la diminution des produits de dividendes des filiales.

Les prestations facturées aux filiales se sont élevées à 17,8 millions d'euros, en augmentation de 2,7 millions d'euros.

Ces prestations comprennent, d'une part, les redevances sur activités, qui se sont élevées à 13,5 millions d'euros, au même taux de rémunération que l'exercice précédent, et, d'autre part, d'une prestation de 4,3 millions d'euros correspondant au coût de renégociation d'une partie de la dette financière, facturée aux diverses sociétés du Groupe bénéficiaires de ces ressources.

Les frais de siège, net du transfert de charge de 6,6 millions d'euros correspondant au frais d'émission du nouvel emprunt obligataire, s'élèvent à 25 millions d'euros, en progression de 1,8 million d'euros.

Cette augmentation s'explique principalement par les coûts de renégociation de la dette de 4,3 millions d'euros, refacturés aux filiales, diminuée des économies réalisées suite aux restructurations et à la non-reconduction d'études engagées sur l'exercice précédent.

Les dividendes reçus des filiales sur cet exercice ont été de 24,5 millions d'euros contre 130,5 millions d'euros, compte tenu des versements d'acomptes de Rémy Martin et Cointreau intervenus en fin d'exercice précédent.

La progression de la charge financière nette est de 1,2 million d'euros, soit 37,6 millions d'euros contre 36,4 millions d'euros l'an dernier.

Au cours de l'exercice, la société a procédé, dans le cadre de la renégociation de la dette financière, au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 150 millions d'euros à 10 %, et souscrit à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire de 175 millions d'euros au taux de 6,5 % pour une durée de 7 ans.

Le résultat exceptionnel, en perte de 17,6 millions d'euros, comprend principalement une dotation aux provisions réglementées de 13,8 millions d'euros (TSDI), des frais liés au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire pour 5,1 millions d'euros et des frais de restructuration pour 5,4 millions d'euros.

La cession partielle du contrat d'Equity Swap a dégagé un produit net de 10,1 millions d'euros.

Le produit d'impôt société de 15,3 millions d'euros représente la reprise d'économie d'impôt définitivement acquise dans le cadre du régime de groupe, réalisée sur les exercices de plus de 5 ans.

Compte tenu de ces éléments, la perte nette de l'exercice s'élève à 22,6 millions d'euros.

## BILAN DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2004

### ACTIF

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
<b>Immobilisations incorporelles</b>	32,4	32,4	32,4
<b>Immobilisations corporelles</b>	–	–	–
Participations	1 370,7	1 370,9	1 379,8
Créances rattachées des participations	25,2	23,5	15,8
Autres titres immobilisés	–	–	–
Prêts	0,7	1,7	–
Autres immobilisations financières	10,5	10,5	1,6
<b>Total immobilisations (notes 2.1 et 2.2)</b>	<b>1 439,5</b>	<b>1 439,0</b>	<b>1 429,6</b>
Autres créances (note 2.3)	644,7	782,4	531,0
Valeurs mobilières de placement (note 2.4)	51,2	3,6	10,5
Disponibilités	0,3	1,4	10,1
<b>Total actif circulant</b>	<b>696,2</b>	<b>787,4</b>	<b>551,6</b>
Charges constatées d'avance	1,3	2,1	1,2
Charges à répartir sur plusieurs exercices (note 2.5)	9,0	5,9	8,1
Prime de remboursement des obligations (note 2.6)	13,3	20,1	26,9
Écart de conversion actif	0,5	0,2	–
<b>Total actif</b>	<b>2 159,8</b>	<b>2 254,7</b>	<b>2 017,4</b>

## PASSIF

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Capital social	71,7	71,3	71,1
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	626,4	623,7	622,1
Réserve légale	7,1	7,1	7,1
Réserves réglementées	18,2	9,9	9,9
Autres réserves	48,0	48,1	48,1
Report à nouveau	97,6	48,3	79,5
Résultat de l'exercice	(22,6)	101,5	8,4
Provisions réglementées	76,4	62,6	50,5
Capitaux propres (note 2.7)	<b>922,8</b>	<b>972,5</b>	<b>896,7</b>
Titres subordonnés à durée indéterminée (note 2.8)	51,3	72,4	91,6
Emprunts obligataires convertibles (note 2.9)	342,7	345,8	345,8
Provisions pour risques et charges (note 2.13)	11,9	8,3	7,1
Autres emprunts obligataires (note 2.10)	192,1	166,6	169,1
Emprunts et dettes financières divers (note 2.11)	268,6	256,5	152,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 2.11)	251,5	304,6	252,0
Dettes financières	<b>712,2</b>	<b>727,7</b>	<b>573,9</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	0,1
Dettes fiscales et sociales	–	2,8	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	–	–	–
Autres dettes d'exploitation	118,8	125,1	102,2
Dettes d'exploitation	<b>118,9</b>	<b>128,0</b>	<b>102,3</b>
Produits constatés d'avance	–	–	–
Écart de conversion passif	–	–	–
Total passif	<b>2159,8</b>	<b>2254,7</b>	<b>2017,4</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 MARS 2004

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Prestations de services (note 3.1)	17,8	15,1	12,9
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	7,0	0,2	-
Autres produits	-	-	-
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>24,8</b>	<b>15,3</b>	<b>12,9</b>
Achats et charges externes	29,0	19,8	16,6
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Salaires et traitements	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2,2	2,2	2,2
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,5	1,2	-
Autres charges	0,2	0,2	0,2
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>31,9</b>	<b>23,4</b>	<b>19,0</b>
Résultat d'exploitation	<b>(7,1)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(6,1)</b>
Produits financiers de participations	24,5	130,5	63,0
Produits des valeurs mobilières et participations	0,5	0,7	0,8
Autres intérêts et produits assimilés	18,3	23,7	33,3
Reprises sur provisions et transfert de charges	0,3	-	-
Différences positives de change	-	0,1	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,3	-	-
<b>Total produits financiers</b>	<b>43,9</b>	<b>155,0</b>	<b>97,1</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	7,2	7,0	6,7
Intérêts et charges assimilées	49,9	53,9	60,6
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
<b>Total charges financières</b>	<b>57,1</b>	<b>60,9</b>	<b>67,3</b>
Résultat financier (note 3.2)	<b>(13,2)</b>	<b>94,1</b>	<b>29,8</b>
Résultat courant avant impôt	<b>(20,3)</b>	<b>86,0</b>	<b>23,7</b>
Sur opérations de gestion	10,1	-	-
Sur opérations en capital	-	15,3	-
Reprise sur provisions et transfert de charges	-	0,1	-
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>10,1</b>	<b>15,4</b>	<b>0,0</b>
Sur opérations de gestion	9,3	-	3,4
Sur opérations en capital	0,1	14,4	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	18,3	12,5	17,4
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>27,7</b>	<b>26,9</b>	<b>20,8</b>
Résultat exceptionnel (note 3.3)	<b>(17,6)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(20,8)</b>
Impôt sur les bénéfices (note 3.4)	15,3	27,0	5,5
Bénéfice	<b>(22,6)</b>	<b>101,5</b>	<b>8,4</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 MARS 2004

Capacité d'autofinancement (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net comptable	(22,6)	101,5	8,4
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>29,7</b>	<b>22,9</b>	<b>26,3</b>
D'exploitation	0,4	1,2	-
Financières	7,4	7,0	6,7
Exceptionnelles	18,3	12,5	17,4
Charges à répartir	3,6	2,2	2,2
<b>Reprises sur provisions et amortissements</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>-</b>
D'exploitation	(0,3)	(0,2)	-
Financières	(0,3)	-	-
Exceptionnelles	-	(0,3)	-
<b>Résultats sur cessions</b>	<b>-</b>	<b>(1,1)</b>	<b>-</b>
Produits des cessions	-	(15,3)	-
Valeur comptable des éléments cédés	-	14,2	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>6,5</b>	<b>122,8</b>	<b>34,7</b>
<b>A – Ressources</b>			
Capacité d'autofinancement	6,5	122,8	34,7
Cessions immobilisations incorporelles	-	-	-
Cessions immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	-	15,3	-
Diminution des créances s/participations	1,4	1,1	17,2
Augmentation de capital et prime d'émission	3,1	1,8	1,3
Emprunts à long et moyen terme	580,1	60,0	13,5
<b>Total</b>	<b>591,1</b>	<b>201,0</b>	<b>66,7</b>
<b>B – Emplois</b>			
Dividendes	44,0	39,6	39,9
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	-	5,4	24,9
- Immobilisations incorporelles	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-	-
- Immobilisations financières	-	5,4	24,9
Augmentation des créances s/participations	3,3	8,8	11,1
Remboursement emprunts	611,4	6,4	39,1
Charges à répartir	6,6	-	-
Prime de remboursement des obligations	-	-	-
Réduction capitaux propres	21,1	19,3	17,8
<b>Total</b>	<b>686,4</b>	<b>79,5</b>	<b>132,8</b>
<b>A – B = Variation du fonds de roulement</b>	<b>(95,3)</b>	<b>121,5</b>	<b>(66,1)</b>
<b>Analyse de la variation du fonds de roulement</b>			
Augmentation ou diminution des dettes fournisseurs	-	-	0,8
Augmentation ou diminution des avances sur commandes	-	(0,2)	0,2
Variation des autres actifs/passifs circulants y compris concours bancaires courants	95,3	121,7	(67,1)
<b>Total</b>	<b>(95,3)</b>	<b>121,5</b>	<b>(66,1)</b>

## RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES AU 31 MARS

(en millions d'euros)	2000	2001	2002	2003	2004 <sup>(1)</sup>
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	58,2	71,1	71,1	71,3	71,7
Nombre d'actions émises	38 182 230	44 377 621	44 459 726	44 579 941	44 779 849
Nombre maximal d'actions à créer par conversion d'obligations	30 032	6 926 562	6 926 560	6 926 560	6 863 723
<b>2. Opérations &amp; résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	17,5	17,3	12,9	15,1	17,8
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	30,9	118,5	29,2	97,1	(8,6)
Impôts sur les bénéfices	(36,5)	(13,7)	5,5	27,0	15,3
Résultat après impôts, amortissements et provisions	64,3	120,6	8,4	101,5	(22,6)
Résultat distribué	34,3	39,9	39,9	44,6	44,8
<b>3. Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,77	2,98	0,78	2,78	0,15
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,68	2,72	0,19	2,28	(0,50)
Dividende net distribué à chaque action	0,90	0,90	0,90	1,00	1,00
<b>4. Personnel</b>					
Nombre de salariés	–	–	–	–	–
Montant de la masse salariale	–	–	–	–	–
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales, etc.)	–	–	–	–	–
Intéressement (compris dans la masse salariale)	–	–	–	–	–

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'approbation de l'A.G.O.

## Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2004

### 1 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du commerce et du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du PCG.

Les principales règles utilisées sont les suivantes :

a. Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport sous déduction, le cas échéant, des provisions nécessaires pour les ramener à leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus-values latentes, et les perspectives de rentabilité.

b. Les créances et dettes sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour couvrir les risques de non-recouvrement.

c. La différence résultant de la valorisation des dettes et créances en devises, au cours du jour de clôture, est portée au bilan en écart de conversion.

d. Les instruments de couverture de taux d'intérêt sont montrés en engagement hors bilan.

### 2 - Notes sur le bilan

(en millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	32,4	–	–	32,4
Participations	1 371,6	–	–	1 371,6
Autres	35,7	3,2	1,4	37,5
Total	1 439,7	3,2	1,4	1 441,5

#### 2.1 État de l'actif immobilisé

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan provient de la fusion avec RC PAVIS et ne fait l'objet d'aucune protection juridique.

L'augmentation et la diminution des autres immobilisations financières résulte des prêts consentis aux sociétés du Groupe.

#### 2.2 État des amortissements et provisions

(en millions d'euros)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	0,7	0,2	–	0,9
Autres	–	1,1	–	1,1
Total	0,7	1,3	0,0	2,0

#### 2.3 État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	25,2	25,2	–
Autres immobilisations financières	12,3	10,8	1,5
<b>Actif circulant</b>			
Autres créances	644,7	644,7	–
Charges constatées d'avances	1,3	1,3	–
Total	683,5	682,0	1,5

Les autres créances correspondent pour l'essentiel à des comptes courants avec les sociétés du Groupe.

## 2.4 Valeurs financières mobilières de placement

(en millions d'euros)	Montant brut	Provision dépréciation	Montant net
Actions propres	3,0	–	3,0
Autres valeurs mobilières de placement	48,2	–	48,2
<b>Total</b>	<b>51,2</b>	<b>–</b>	<b>51,2</b>

Les actions propres détenues correspondent à 122 445 actions affectées, conformément au programme de rachat d'actions, à la régularisation des cours de bourse.

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à l'excédent de trésorerie de clôture investi en SICAV monétaire à court terme auprès d'établissement financier de premier ordre.

## 2.5 État des échéances des charges à répartir

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt <sup>(1)</sup>	8,1	2,0	6,1
Commissions TSDI <sup>(2)</sup>	0,9	0,4	0,5
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>2,4</b>	<b>6,6</b>

<sup>(1)</sup> Frais amortis sur la durée des emprunts.

<sup>(2)</sup> Commission amortie sur la durée durant laquelle les T.S.D.I. portent intérêts, soit 15 ans.

## 2.6 Prime de remboursement des obligations

L'amortissement des obligations convertibles de type Océane émises le 30 janvier 2001 est prévu en totalité à l'échéance fixée le 1<sup>er</sup> avril 2006 majoré d'une prime de remboursement de 11,56 % de son montant initial, soit 34,4 millions d'euros.

L'amortissement de la prime de remboursement, compte tenu des conditions de rémunération des obligations se fait linéairement sur la durée de l'emprunt.

Cette prime est éventuellement régularisée à chaque demande d'échange ou de conversion, de rachat d'obligations, options associées à ces obligations.

## 2.7 Capitaux propres

### 1) Capital social-composition

Le capital social est composé de 44 779 849 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,60 euro.

Au cours de l'exercice les levées d'options de souscription d'actions ont donné droit à 199 908 actions nouvelles.

## 2) Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Mars 2003	Affectation Résultat	Autres mouvements	Mars 2004
Capital	71,3	–	0,3	71,6
Prime d'émission et de fusion	623,7	–	2,7	626,4
Réserve légale	7,1	–	–	7,1
Réserve réglementée	9,9	8,3	–	18,2
Autres réserves	48,1	–	–	48,1
Report à nouveau	48,3	49,3	–	97,6
Résultat	101,5	(101,5)	(22,6)	(22,6)
Prov. réglementées	62,6	–	13,8	76,4
<b>Total</b>	<b>972,5</b>	<b>(43,9)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>922,8</b>

## 2.8 Titres subordonnés à durée indéterminée – TSDI

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des TSDI pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable, jusqu'au 16 mai 2006, est égal à l'Euribor 6 mois majoré de 1 %.

- les conditions d'émissions d'origine comportaient les clauses essentielles suivantes :
- les titres, pour lesquels aucune échéance de remboursement n'est prévue, ne seront remboursés à leur valeur nominale qu'en cas de liquidation judiciaire, ou en cas de jugement ordonnant la cession totale de l'entreprise, ou en cas de dissolution volontaire anticipée de la société, sauf en cas de fusion ou de scission ;
- le remboursement sera subordonné au désintéressement complet préalable de tous les créanciers de la société, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs éventuellement émis par celle-ci ;
- le paiement des intérêts pourra être suspendu au cas où les comptes consolidés feraient apparaître des pertes pour un montant supérieur à 25 % des capitaux propres consolidés, et qu'aucune distribution de dividende n'aurait été décidée au titre du dernier exercice social.

Les TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Par cette convention, la société tierce, par un contrat distinct conclu avec les souscripteurs des TSDI s'était engagée à leur racheter les TSDI au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au commencement de la 16<sup>e</sup> année, moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros.

En raison de ces dispositions, les TSDI ont été lors de l'émission enregistrés au passif pour le montant net disponible, soit 222 millions d'euros.

Le résultat de chaque exercice supporte les intérêts payés sur le montant nominal de l'émission sous déduction des produits générés par le placement des 82,9 millions. Ce produit est considéré comme la part des versements annuels affectés au remboursement du capital et est inscrit en diminution de la dette.

Ces TSDI ont fait l'objet en mai 1996 d'une restructuration dont les caractéristiques sont décrites ci-après :

- la société Rémy Cointreau a utilisé la faculté de faire racheter les TSDI à leur valeur nominale par les souscripteurs ;
- les TSDI ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fonds Commun de Créances (FCC) lequel percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006 ;
- le contrat d'émission a été modifié, en particulier sur les points suivants :
  - les intérêts semestriels payés par Rémy Cointreau ont été réduits à un montant symbolique à compter du 16 mai 2006,
  - la clause de suspension du paiement des intérêts a été supprimée.
- la convention liant la société tierce bénéficiaire du versement initial avec les souscripteurs de TSDI a été annulée ;
- dans le cadre de cette restructuration les instruments financiers suivants ont été mis en place, à une échéance 2006 :

Devises	Nominal (en millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé
EUR	131,11	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	21,34	Euribor 6 mois	Fixe
EUR	118,53	Variable	Fixe
EUR	25,57	Fixe	Variable

Cette restructuration n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de l'extinction de la dette, cette dernière conservant, au terme de la restructuration, le même terme et la même charge nette d'intérêts pour la société.

Le traitement fiscal défini en accord avec le service de la législation fiscale prévoit la constitution d'une provision réglementée sur l'écart entre les produits générés par le dépôt et les intérêts payés.

## 2.9 Emprunts obligataires convertibles

### • Emprunt convertible 7,50% 2006

Sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 1991, la société a émis au prix de 335,38 euros chacune 451 500 obligations, convertibles en actions d'une valeur nominale de 1,52 euro. Ces obligations sont convertibles à tout moment à raison de 16 actions pour une obligation et portent intérêts au taux fixe de 7,50 % l'an. L'emprunt a une durée de vie de 15 ans, sans possibilité de remboursement anticipé. À ce jour 449 623 obligations ont été converties.

### • Océane 3,50% 2006

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (Océane) pour un montant de 300 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette Océane sont les suivantes :

- nombre d'obligations émises : 6 896 551,
- nominal 43,50 euros,
- émission au pair,
- jouissance 30 janvier 2001,
- durée 5 ans 61 jours,
- taux 3,50 % l'an, terme échu le 1<sup>er</sup> avril de chaque année,
- amortissement normal le 1<sup>er</sup> avril 2006 à un prix de 48,53 euros, soit une prime de remboursement de 11,56 % de la valeur normale, soit 34,6 millions d'euros,
- amortissement anticipé à l'initiative de l'émetteur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 si l'action Rémy Cointreau répond à un certain nombre de critères de cotation,
- chaque obligation peut être convertie ou échangée en une action nouvelle ou existante, à tout moment, à compter du 30 janvier 2001 jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Le 17 octobre 2003, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations au prix de 47,80 euros par titre. Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation. Le rachat a eu pour conséquence de réduire le principal de l'Océane de 2,7 millions d'euros et la prime de remboursement de 0,3 million d'euros.

Aucune obligation n'a fait l'objet de conversion sur cet exercice. Depuis la date d'émission, au total 23 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange.

## 2.10 Autres emprunts obligataires

Le poste "Emprunts obligataires" porte principalement sur l'emprunt senior émis le 24 juin 2003, d'un montant de 175 millions d'euros et d'une durée de 7 ans. Cet emprunt obligataire, remboursable au pair à son échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 %.

Pour l'essentiel, le produit de cet emprunt a été utilisé pour rembourser par anticipation un précédent emprunt obligataire de 150 millions d'euros, 10 % de coupon, à échéance juillet 2005.

L'obligation comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 106,5 % ;
- avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
  - (I) 1 % du principal remboursé,
  - (II) un montant égal à la différence entre : la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25 % majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base ;
- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25 % sur la période 2007/2008, 101,625 % sur la période 2008/2009 et au pair sur la période 2009/2010.

Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 % (I) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau (II) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et (III) dans le cas où ORPAR et RECOPART S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant

deux années consécutives la majorité du conseil de surveillance ;

- À tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

Cette obligation n'est assortie d'aucune sûreté.

## 2.11 Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2004, les ressources bancaires confirmées consenties à Rémy Cointreau S.A. pour financer le Groupe (y compris celle à échéance de moins d'un an) se chiffrent à 500,0 millions d'euros qui s'analysent comme suit :

Nature	Principal (en millions d'euros)	Échéance
Syndication bancaire	500,0	2004 à 2008

Le crédit syndiqué de 500,0 millions d'euros signé le 10 juin 2003, avec un groupe de 19 banques comporte une tranche fixe (*term facility*) et une tranche revolving (*revolving facility*) de 250 millions d'euros chacune. La tranche revolving est remboursable le 10 juin 2008 tandis que la tranche fixe est amortissable annuellement comme suit :

- 10 juin 2004 : 37,5 millions d'euros
- 10 juin 2005 : 43,75 millions d'euros
- 10 juin 2006 : 50,0 millions d'euros
- 10 juin 2007 : 56,25 millions d'euros
- 10 juin 2008 : 62,5 millions d'euros

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

## 2.12 État des échéances des dettes

(en millions d'euros)	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	192,1	5,3	11,8	175,0
Emprunts et dettes établissements de crédit	251,5	39,0	212,5	—
Emprunts et dettes financières divers	268,6	268,6	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	—	—
Dettes fiscales et sociales	—	—	—	—
Autres dettes	118,8	118,8	—	—
<b>Total</b>	<b>831,1</b>	<b>431,8</b>	<b>224,3</b>	<b>175,0</b>

## 2.13 État des provisions

	Régle- mentées	Pour risques et charges	Pour dépréciation	Total
Montant début exercice	62,6	8,4	0,7	71,7
Dotations <sup>(1)</sup>	13,8	4,1	1,3	19,2
Reprises <sup>(2)</sup>	–	(0,6)	–	(0,6)
Montant fin exercice	<b>76,4</b>	<b>11,9</b>	<b>2,0</b>	<b>90,3</b>
	<sup>(1)</sup> Dotations		<sup>(2)</sup> Reprises	
– exploitation	0,4		0,3	
– financières	0,5		0,3	
– exceptionnelles	18,3		–	
– impôt	–		–	

Conformément aux recommandations du Service de la législation fiscale, la Société a constitué une provision réglementée dont la dotation de l'exercice s'élève à 13,8 millions d'euros correspondant à la base éventuellement taxable du différentiel d'intérêts futurs capitalisés des T.S.D.I.

## 2.14 Produits à recevoir

(en millions d'euros)	2004
Créances Groupe	0,2
Autres créances hors Groupe	0,5
<b>Total</b>	<b>0,7</b>

## 2.15 Charges à payer

(en millions d'euros)	2004
Emprunts obligataires	13,9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,7
Emprunts et dettes financières divers	9,9
Fournisseurs et comptes rattachés	–
Dettes fiscales et sociales	–
Autres dettes	0,2
<b>Total</b>	<b>24,7</b>

## 3 – Notes sur le compte de résultat

### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'un montant de 17,8 millions d'euros se compose essentiellement de prestations de services facturées à l'ensemble des filiales et sous-filiales du groupe Rémy Cointreau.

Par zone géographique cette décomposition est la suivante :

- France : 15,2
- Étranger : 2,6

### 3.2 Produits financiers de participation

Les produits financiers de participation s'élèvent à 24,5 millions d'euros et proviennent des dividendes reçus des filiales.

### 3.3 Produits et charges exceptionnels

(en millions d'euros)	2004
Equity Swap	10,1
Provisions réglementées (note 2.3)	(13,8)
Provisions risques fiscaux	(2,1)
Provisions sur titres et créances	(1,3)
Renégociation dette financière	(5,1)
Restructurations	(5,4)
<b>Total</b>	<b>(17,6)</b>

Le contrat d'Equity Swap, dont le dénouement partiel est intervenu au cours de l'exercice, a dégagé un produit net de 10,1 millions d'euros.

### 3.4 Impôt sur les bénéfices

#### (A) Ventilation de l'impôt

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt société <sup>(1)</sup>	Résultat net d'impôt
Résultat courant	(20,3)	–	(20,3)
Résultat exceptionnel	(17,6)	15,3	(2,3)
Résultat net	(37,9)	15,3	(22,6)

<sup>(1)</sup> L'impôt société positif représente la reprise d'économie d'impôt définitivement acquise dans le cadre du régime du Groupe, réalisée sur des exercices de plus de 5 ans.

#### (B) Évolution du déficit fiscal

(en millions d'euros)	Base	Taux	Montant de l'impôt
Déficit de l'exercice <sup>(2)</sup>	50,2	–	–
Amortissements différés	–	–	–
Déficit reportable	50,2	–	–
Report déficitaire restant à imputer	133,8	–	–

<sup>(2)</sup> Le déficit de l'exercice résulte principalement de la déduction fiscale des dividendes des filiales.

#### (C) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Base	Taux	Montant de l'impôt
Allègements			
Provisions non déductibles au 31 mars 2004	25,0	35,4	8,9

### 3.5 Intégration fiscale

La société Rémy Cointreau a opté à compter du 1<sup>er</sup> avril 1993 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'art. 223A du C.G.I.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt prévoit que :

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, après imputation de leurs déficits antérieurs ;
- les économies d'impôt réalisées par le Groupe, liées aux déficits, sont considérées comme une simple économie de trésorerie réallouée aux sociétés intégrées déficitaires.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Rémy Martin, Seguin, Storéco, Izarra, Sté Armagnacaise de Production, Cointreau, Piper-Heidsieck C.C., Champagne P&C Heidsieck, Champagne F.Bonnet, Safec, Grands Vignobles de

la Marne, Grands Vignobles de l'Aube, Rémy Cointreau Services SAS, Financière Rémy Cointreau, RC ONE, CLS Rémy Cointreau, Société Nouvelle des Domaines Rémy Martin.

## 4 - Autres informations

### 4.1 Éléments concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)	Montants concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Autres participations (montant brut)	1369,2	2,4
Créances rattachées à des participations	25,2	–
Créances		
Autres créances	619,4	1,1
Dettes		
Autres dettes	44,6	–
Produits financiers		
Produits de participations	24,1	0,1
Intérêts	21,4	–
Charges financières		
Intérêts	4,9	–
Produits d'exploitation	13,5	–
Charges d'exploitation	17,7	–
Produits exceptionnels	–	–
Charges exceptionnelles	4,1	–

### 4.2 Rémunération des mandataires sociaux

**Conseil de surveillance :** Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2002/2003, pour un montant de 21 263 euros chacun, M. Bodin et M. Epin recevant respectivement 15 947 euros et 10 631 euros *pro rata temporis*.

**Directoire :** Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du Groupe une rémunération fixe de 216 650 euros et de la société Rémy Amérique des jetons de présence, au titre de l'exercice 2002/2003, pour un montant de 30 000 dollars US. M. Hubertus van Doorne a reçu une rémunération totale de 466 700 euros, dont une rémunération fixe de 330 248 euros, et des jetons de présence de la société Metaxa pour un montant de 60 000 euros. M. Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 414 660 euros, dont une

rémunération fixe de 305 131 euros. M. Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 373 624 euros, dont une rémunération fixe de 269 925 euros. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 322 399 euros, dont une rémunération fixe de 229 173 euros.

Les rémunérations mentionnées ci-dessus comprennent les avantages en nature dont bénéficie chaque mandataire social.

Les membres du directoire bénéficient, comme d'autres cadres supérieurs du Groupe, d'une majoration de l'indemnité légale payable au moment du départ, ainsi que d'une possibilité de retraite supplémentaire, souscrite auprès d'une compagnie d'assurances, leur permettant, s'ils sont salariés de l'entreprise au moment de leur départ en retraite, de bénéficier d'une retraite supplémentaire d'un maximum de 11,5 % de leur dernière rémunération.

### 4.3 Engagements hors bilan

#### A – Engagements financiers (en millions d'euros)

Les instruments financiers adossés au TSDI (note 2.8) constituent des engagements hors-bilan.

Les autres engagements de la société concernent :

(en millions d'euros)	2004
<b>Engagements bancaires</b>	
Garanties diverses sur lignes de financement	1,3
Garanties 25 % dette de Maxxium (a)	46,6
<b>Engagements fiscaux</b>	
Cautions fiscales (b)	6,1

(a) Rémy Cointreau garantit un quart de la dette bancaire de Maxxium BV, à égalité avec ses trois autres partenaires dans le joint-venture de distribution. Le montant maximal de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

(b) Cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

#### B – Contrat d'Equity Swap

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau S.A. a conclu avec un établissement financier un contrat d'échange aux termes duquel Rémy Cointreau paye des flux d'intérêt à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les moins-values au moment du dénouement) et reçoit les flux de revenus d'actions (dividendes et autres droits pécuniaires atta-

chés aux titres) ainsi que les éventuelles plus-values par rapport au cours de référence de l'action (pour les plus-values au moment du dénouement).

L'instrument portait à l'origine sur un nominal de 43 millions d'euros correspondant à 2 100 000 actions Rémy Cointreau (soit un cours de référence de l'action de 20,52 euros) et était à échéance du 8 novembre 2004.

Le contrat peut être dénoué, exclusivement en espèces, de manière anticipée (totalement ou en partie), à l'initiative de Rémy Cointreau, ou en totalité à l'échéance.

Lors de sa mise en place, cette opération s'inscrivait dans le cadre plus général de la cession par Blekos Holding BV (anciennement Bols Holding BV) de l'intégralité du reliquat d'actions Rémy Cointreau détenu, soit 2 525 282 actions. Les deux transactions ont été réalisées concomitamment.

Le 28 janvier 2004, l'échéance du contrat a été prorogée pour une période de deux ans, soit jusqu'au 8 novembre 2006.

Compte tenu d'une résiliation partielle anticipée de 50 000 titres intervenue le 17 novembre 2003 et d'une cession anticipée de 24 000 titres intervenue le 28 janvier 2004, Rémy Cointreau a débouclé de manière anticipée 1 816 000 titres le 25 mars 2004. Sur les 210 000 titres restants, Rémy Cointreau a consenti à l'établissement financier un droit de percevoir l'intégralité du profit à l'échéance du contrat. Toutefois, en cas de baisse du titre en dessous de 20,52 euros, Rémy Cointreau paiera la baisse éventuelle sur les 210 000 titres.

Ces trois cessions de 1 890 000 actions au total ont généré une plus-value avant impôts de 10,1 millions d'euros.

Sur l'exercice, une charge d'intérêt nette de 1,24 million d'euros a été constatée.

### 4.4 Options de souscription ou d'achat d'actions

Au cours de l'exercice 2003/2004, il a été décidé d'une attribution d'options d'achat conformément à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2001.

Le directoire du 16 septembre 2003 a accordé 287 000 options d'achat à 25 bénéficiaires. Ces options, à échéance du 15 septembre 2013, peu-

vent être levées au prix de 27,67 euros par action à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans, soit à compter du 16 septembre 2007.

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 mars 2004.

**OPTIONS D'ACHAT CONFÉRÉES  
AU COURS DE L'EXERCICE  
AUX MANDATAIRES SOCIAUX SUR  
LES TITRES DE RÉMY COINTREAU**

Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Date d'échéance du plan
Dominique Hériard Dubreuil	36 000	27,67	15/09/2013
Hubertus van Doorne	36 000	27,67	15/09/2013
Alain Emprin	36 000	27,67	15/09/2013
Bruno Mouclier	36 000	27,67	15/09/2013
Pierre Soussand	36 000	27,67	15/09/2013

**MANDATAIRES SOCIAUX QUI ONT LEVÉ  
DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION**

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Nombre total d'options/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré en euros	Plan N°
François Hériard Dubreuil	7 956	26,8	4
Guy Le Bail	5 089	27,15	4
Hubertus van Doorne	12 847	26,86	6
Bruno Mouclier	7 380	29,06	9

**5 - Éléments postérieurs à la clôture**

Aucun élément susceptible d'impacter de façon significative la lecture des comptes au 31 mars 2004 n'est à signaler.

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATION AU 31 MARS 2004

Sociétés (en milliers de devises)	Devises	Capital KDEV	Capitaux propres sauf capital KDEV	Quote-part capital détenu %	Valeur comptable du K. détenu KEUR	Provisions titres KEUR	Dividendes encaissés KEUR	CA HT dernier exercice KDEV	Résultat après impôts KDEV	Date fin d'exercice	Prêts avances consentis KEUR
<b>A) Françaises</b>											
Rémy Martin & Cie	EUR	6 725	158 688	100,00 %	381 708	–	7 001	–	37 969	31/03/04	465 918
Seguin & Cie	EUR	661	8 448	100,00 %	7 633	–	–	–	399	31/03/04	–
Financière RC	EUR	10 000	1 321	100,00 %	10 000	–	–	939	388	31/03/04	–
Cointreau SA	EUR	4 037	144 614	100,00 %	89 103	–	7 731	–	57 377	31/03/04	70 433
Piper-Heidsieck C.C.	EUR	32 115	222 511	100,00 %	326 280	–	–	1 661	625	31/03/04	6 760
Ducs de Gascogne	EUR	1 002	2 226	30,00 %	1 144	610	–	14 145	13	31/12/03	–
RC one	EUR	37	193	100,00 %	37	–	–	1 022	193	31/03/04	–
Autres filiales françaises	EUR	–	–	–	252	–	–	–	–	–	–
<b>Total valeur brute</b>					<b>816 157</b>	<b>610</b>					
<b>B) Étrangères</b>											
Rémy Suisse	CHF	13 550	(109)	99,99 %	11 515	–	–	–	(25)	31/03/04	–
R. Concord Ltd	HKD	265 825	(52 521)	99,99 %	31 829	–	–	–	59 261	31/03/04	–
Lucas Bols NV	EUR	5 000	69 534	100,00 %	511 044	–	9 380	–	9 380	31/03/04	–
Autres filiales étrangères	EUR	–	–	–	1 054	67	143	–	–	–	–
<b>Total valeur brute</b>					<b>1 371 599</b>	<b>677</b>					
<b>Total valeur nette</b>					<b>1 370 922</b>						

**PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION  
OU D'ACHAT D' ACTIONS EN COURS AU 31 MARS 2004**

	PLAN n° 4	PLAN n° 5	PLAN n° 6	PLAN n° 7	PLAN n° 8	PLAN n° 9	PLAN n° 10	PLAN n° 11	PLAN n° 12
Date de l'assemblée générale extraordinaire	16/09/96	16/09/96	26/08/98	26/08/98	26/08/98	26/08/98	24/08/00	24/08/2000 et 21/09/01	21/09/01
Date du conseil d'administration ou du directoire	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/01	08/03/02	16/09/03
Nombre total d'options attribuées	216 630	164 500	224 044	289 300	499 100	131 280	1 016 600	659 500	287 000
– dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	64 607	100 000	72 466	119 576	127 900	61 960	200 000	275 000	180 000
– nombre de mandataires sociaux concernés	10	7	7	10	10	9	5	5	5
Nombre de bénéficiaires total	84	20	75	66	85	28	150	43	25
Points de départ d'exercice des options	04/12/96	25/03/98	28/10/98	28/04/99	07/12/99	30/05/00	01/03/03	08/03/06	16/09/07
Date d'expiration	03/12/03	24/03/05	27/10/05	27/04/09	06/12/09	29/05/10	28/02/11	07/03/12	15/09/13
Prix de souscription (euro) <sup>(2)</sup>	16,69	13,55	13,55	12,20	16,36	18,85	27,10	25,00	27,67
Nombre d'options caduques	39 276	–	–	3 000	–	–	16 000	–	3 000
Nombre d'options souscrites au 31 mars 2004	177 354	119 990	156 712	112 331	190 900	33 580	–	8 500	–

<sup>(1)</sup> Conseil d'administration et membres du comité de direction dans leur composition antérieure au 19 décembre 2000 et membres du directoire et du conseil de surveillance depuis cette date.

<sup>(2)</sup> Les prix d'exercice antérieurs à 1999 résultent de la conversion en euros de données établies à l'origine en francs.

## **Rapport général des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Rémy Cointreau,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rémy Cointreau tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi

que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note n° 1 a. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à l'approche retenue par la société pour le suivi de la valeur des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Richard Olivier

Auditeurs et Conseils Associés SA  
Membre de NEXIA International  
François Mahé

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Rémy Cointreau,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### **1. Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1.1 Prêt d'actionnaire**

Personne concernée :

Mr Huub Van Doorne  
Membre du directoire

Le conseil de surveillance du 10 juin 2003 a autorisé la réalisation d'un contrat de crédit revolving au profit de Maxxium Worlwide B.V. conjointement avec les trois autres actionnaires de cette société, l'engagement de chaque prêteur porte sur un maximum en principal de 15 millions d'euros. Rémy Cointreau SA s'engage à ne réclamer à la société Maxxium Worlwide B.V. aucun remboursement au titre de ce contrat de crédit tant qu'un montant restera dû aux divers établissements financiers qui ont consenti au profit de Maxxium Worlwide B.V. un crédit revolving de 200 millions d'euros.

La ligne de crédit de 15 millions d'euros n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

#### **1.2 Acquisition des titres de participation RC One**

Personne concernée :

Mme Dominique Hériard Dubreuil  
Président du directoire

La société RC One a été créée dans le cadre de la mise en place au niveau du Groupe d'une société ayant pour objet la réalisation de prestations de services dans les domaines de la logistique, des achats, de la planification de la production et de la gestion du portefeuille clients. Celle-ci était initialement détenue par E. Rémy Martin et Cie.

Compte tenu de ses activités pour l'ensemble du Groupe, le conseil de surveillance du 10 juin 2003 a autorisé l'acquisition de l'intégralité des actions de la société RC ONE pour un montant de 37 000 euros.

#### **1.3 Cession d'une partie de la participation dans le GIE Rémy Cointreau Services**

Personne concernée :

Mme Dominique Hériard Dubreuil  
Président du directoire

Afin de permettre à la société RC ONE de bénéficier des prestations du GIE Rémy Cointreau Services et d'en devenir membre, le conseil de surveillance a autorisé Rémy Cointreau S.A. à transférer gratuitement à la société RC ONE, dix parts du GIE Rémy Cointreau Services, groupement sans capital social.

### **2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### **2.1 Convention avec la société ORPAR**

Le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion et d'assistance signée le 7 décembre

1999 avec la société ORPAR. Cette convention prévoit une redevance forfaitaire annuelle de 1 829 388,24 euros HT, à laquelle s'ajoute une somme représentant 1/1 000 du chiffre d'affaires consolidé.

Au cours de l'exercice 2003/2004, la charge hors taxe globale supportée par la société Rémy Cointreau S.A. s'élève à 2 717 288,24 euros.

## 2.2 Convention d'assistance commerciale et de gestion avec les sociétés propriétaires des marques

Les montants résultant de l'application des conventions d'assistance commerciale et de gestion, calculés sur la base de 2 % du chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2003/2004, sont les suivants :

### Montants HT

CLS Rémy Cointreau	8 894 784 euros
Champagnes P&C Heidsieck	1 803 020 euros

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Richard Olivier

Auditeurs et Conseils Associés SA  
Membre de Nexia International  
François Mahé

# V. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 5.1 Organes de surveillance et de direction

La société est administrée par un directoire et un conseil de surveillance dont le fonctionnement est régi par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

### 5.1.0 Composition du conseil de surveillance

#### PRÉSIDENT

##### M. François Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du groupe :

Directeur général délégué et administrateur d'Andromède (SA)

Autres fonctions :

- Président directeur général et administrateur d'Orpar (SA)
- Président du directoire de Récopart (SA)
- Administrateur de OENEO (SA)
- Gérant de la société civile financière de Nonac
- Président de GCP SAS

#### VICE-PRÉSIDENT

##### M. Marc Hériard Dubreuil

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

• Directeur général et administrateur d'Andromède (SA)

Autres fonctions :

- Vice-Président, Directeur général délégué et administrateur d'Orpar (SA)
- Membre du directoire de Récopart (SA)
- Administrateur de OENEO (SA)
- Gérant de la société civile LVL F
- Gérant de la SARL Marchadier Investissement

#### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

##### M. Pierre Cointreau

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

- Président du conseil de surveillance de Récopart (SA)

Autres fonctions :

- Administrateur de CLS Rémy Cointreau
- Administrateur du GIE Rémy Cointreau Services
- Président de Cointreau SAS
- Président de Izarra SAS

##### M. Patrick Duverger

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Membre du conseil de surveillance de AVIVA France

Autres fonctions :

- Administrateur de AVIVA Participations
- Administrateur de Faurecia
- Administrateur de Soparexo

##### M. Brian Ivory

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Administrateur de HBOS plc

Autres fonctions :

- Administrateur d'Orpar
- Président de The Scottish American Investment Company plc
- Président des National Galleries of Scotland

##### M. Jürgen Reimnitz

Date de première nomination : 19 décembre 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe :

Président du conseil de surveillance d'Air Liquide GmbH (Dusseldorf)

Autres fonctions :

- Président du conseil de surveillance de Merrill Lynch International Investment Funds (Luxembourg)
- Administrateur de Bongrain S.A.
- Membre du comité consultatif de Fitch Inc (Londres, New York)
- Membre du comité des Investissements de l'ONU, New York

### **M. Guy Le Bail**

Date de première nomination : 21 septembre 2001

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : administrateur et directeur général délégué d'Orpar SA

Autres fonctions :

- Représentant permanent d'Orpar au conseil de surveillance de Recopart (SA)
- Administrateur de OENEO (SA)
- Membre du conseil de surveillance de Transmed (SA)
- Membre du conseil de surveillance de GVG SA
- Président d'Antares SAS
- Président de Nyak SAS
- Gérant de la Société Civile du Domaine du Breuil de Segonzac
- Directeur général de GCP SAS
- Gérant de la SCI Le Boi
- Gérant de la SCI Le Boi d'Antares

### **M. Alain Bodin**

Date de première nomination : 11 juin 2002

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : Président de Prochacoop

Autres fonctions :

- Administrateur du Centre d'économie rurale de la Charente

### **M. Gérard Epin**

Date de première nomination : 3 septembre 2002

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : Président directeur général d'OENEO (SA)

Autres fonctions :

- Co-gérant de la société Gemsy

### **M. Javier Bernat**

Date de première nomination : 11 mars 2003

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : Président de Chupa Chups (SA)

Autres fonctions :

- Membre du Conseil consultatif de la Rabobank (Espagne)
- Administrateur de Calidalia (SA)
- Conseiller de Mc Lane España

### **M. Håkan Mogren**

Date de première nomination : 11 mars 2003

Date d'échéance du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Fonction principale exercée en dehors de la Société :

Vice-Président de Astrazeneca plc

Autres fonctions :

Président de Affibody AB

- Vice-Président de Gambro AB
- Administrateur de Norsk Hydro ASA
- Administrateur de Danone
- Administrateur d'Investor AB

Nombre de membres du conseil de surveillance indépendants : 4

- M. Patrick Duverger
- M. Jürgen Reimnitz
- M. Javier Bernat
- M. Håkan Mogren

Le conseil de surveillance est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres.

Nombre de membres élus par les salariés : la société ne détient aucun salarié.

Aucun censeur n'a été nommé.

Nombre d'actions devant être détenu par chaque membre : 10.

## **5.1.1 Composition du directoire**

### **PRÉSIDENT**

**Mme Dominique Hériard Dubreuil**

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelée le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : Directeur général délégué et administrateur d'Andromède

Autres fonctions :

- Président du conseil d'administration de Vinexpo Overseas (SA)
- Président du conseil d'administration du GIE Rémy Cointreau Services
- Président de Rémy Cointreau Service SAS
- Administrateur d'Orpar (SA)
- Administrateur de CLS Rémy Cointreau (SA)
- Administrateur de Baccarat (SA)
- Administrateur de Vinexpo SAS
- Director de Botapol Holding BV
- Director de Unipol BV
- Director de Erven Lucas Bols NV
- Director de Rémy Concord Ltd
- Director de Rémy Pacifique Ltd
- Director de Rémy Finance BV
- Chairman et Director de Rémy Cointreau Amérique Inc.

## MEMBRES DU DIRECTOIRE

### M. Hubertus van Doorne

Date de première nomination : 19 décembre 2000, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : néant

Autres fonctions :

- Administrateur de Destileria de Jalisco
- Director de Cointreau Corporation
- Director de Rémy Cointreau Amérique
- Director de Maxxium
- Director de Erven Lucas Bols N.V.
- Director de Botapol Holding BV
- Director de Unipol BV
- Director de Bols Spolska Zoo
- Membre du conseil de surveillance de Bols Hungary Kft

### Monsieur Alain Emprin

Date de première nomination : 1<sup>er</sup> novembre 2001, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : néant

Autres fonctions :

- Président directeur général de CLS Rémy Cointreau
- Président de Piper-Heidsieck Compagnie Champenoise SAS
- Directeur général de Champagnes P. & C. Heidsieck SAS
- Directeur général de Cointreau SAS
- Directeur général d'Izarra SAS
- Directeur général de Société Armagnacaise de Production SAS
- Chairman of the Board et director de Mount Gay Distilleries Ltd
- Director de Remy Caribbean and Latin America Ltd
- Director de Rémy Cointreau Amérique Inc

### Monsieur Pierre Soussand

Date de première nomination : 12 mars 2002, renouvelé le 4 décembre 2002

Date d'échéance du mandat : 4 décembre 2004

Directeur de l'Organisation et des Ressources Humaines Groupe

Fonction principale exercée en dehors du Groupe : néant

Autres fonctions :

- Membre du conseil de surveillance de Bols Hungary Kft

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2004, le conseil de surveillance a pris acte de la démission de Monsieur Bruno Mouclier de ses fonctions de membre du directoire.

## 5.1.2 Fonctionnement des organes de surveillance et de direction

Le directoire est composé de quatre membres au 31 mars 2004.

Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, leur révocation peut être prononcée, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de surveillance. Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Le membre du directoire ayant dépassé cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil de surveillance.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004, le directoire s'est réuni 25 fois. Le taux de présence a été proche de 100 %.

Le fonctionnement du directoire n'est pas régi par un règlement intérieur. L'évaluation des membres du directoire s'effectue au long de l'année lors de leur participation aux réunions et aux commissions du conseil de surveillance, celui-ci détenant désormais le pouvoir statutaire de révocation directe.

Le directoire est contrôlé par un conseil de surveillance composé de onze membres au 31 mars 2004.

Le nombre de membres du conseil de surveillance qui est âgé de plus de quatre-vingt-dix ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2004, le conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises. Le taux de présence a été de 98 %.

Les membres du conseil de surveillance et du directoire sont informés, lors de leur entrée en fonction, des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux interventions des mandataires sociaux sur les titres de la société.

## 5.1.3 Commissions constituées au sein du conseil de surveillance

Quatre commissions ont été constituées au sein du conseil de surveillance. Ces commissions formulent des recommandations au conseil de surveillance en matière de politique financière et de contrôle interne, de développement, de marketing, de nomination et de rémunération. Elles n'interviennent

pas directement auprès du directoire, mais l'un des membres du directoire assiste aux séances de la commission qui aborde les sujets relevant de ses fonctions, ainsi :

- Monsieur Bruno Mouclier, directeur financier, pour la Commission Audit
- Monsieur Alain Emprin, pour la Commission Stratégie Développement
- Monsieur Hubertus van Doorne, pour la Commission Marketing
- Monsieur Pierre Soussand, Directeur des Ressources Humaines et de l'Organisation, pour la Commission Nomination-Rémunération.

Le Président du directoire peut assister à toutes les séances des commissions.

Constituées le 19 décembre 2000, ces commissions se sont réunies régulièrement au cours de l'exercice clos au 31 mars 2004.

#### 5.1.3.1 Commission «Audit»

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Patrick Duverger, président
- Monsieur Jürgen Reimnitz
- Monsieur Marc Hériard Dubreuil

Membres indépendants : 2

#### 5.1.3.2 Commission «Stratégie développement»

Cette commission est composée de quatre membres du conseil de surveillance :

- Monsieur François Hériard Dubreuil, président
- Monsieur Patrick Duverger
- Monsieur Håkan Mogren
- Monsieur Gérard Epin

Membres indépendants : 2

#### 5.1.3.3 Commission «Stratégie marketing»

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Marc Hériard Dubreuil, président
- Monsieur Brian Ivory
- Monsieur Javier Bernat

Membre indépendant : 1

#### 5.1.3.4 Commission «Nomination-Rémunération»

Cette commission est composée de trois membres du conseil de surveillance :

- Monsieur Brian Ivory, président
- Monsieur Jürgen Reimnitz
- Monsieur François Hériard Dubreuil

Membre indépendant : 1

### 5.1.4 Rapport du président du conseil de surveillance (article L. 225-68 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du code du commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance, des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

#### 5.1.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

##### 5.1.4.1.1 Composition du conseil

Nous vous rappelons que votre conseil de surveillance est composé de onze membres. La liste des membres du conseil, incluant notamment les fonctions exercées dans d'autres sociétés, est mentionnée au paragraphe 5.1.0.

Le choix des membres du conseil indépendants fait l'objet d'une recommandation préalable de la commission « Nomination-Rémunération ».

Tous les membres du conseil ont une expérience approfondie et pluridisciplinaire du monde de l'entreprise et des marchés internationaux. Leur évaluation s'effectue tout au long de l'année lors de leur participation aux réunions du conseil et de ses commissions.

Le conseil de surveillance est régulièrement informé sur la situation d'indépendance de chacun de ses membres.

##### 5.1.4.1.2 Fréquence des réunions

L'article 25-1 des statuts prévoit que le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre conseil de surveillance s'est réuni quatre fois.

Le calendrier des réunions du conseil a été le suivant au cours de l'exercice écoulé :

- 10 juin 2003 :
  - approbation du procès-verbal de la séance du conseil de surveillance du 11 mars 2003 ;
  - communication par le directoire des comptes sociaux relatifs à l'exercice 2002/2003 ;

- communication par le directoire des comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2003; examen comparatif au regard des engagements budgétaires;
- communication par le directoire du rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale annuelle du 8 septembre 2003, appelée à statuer sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice 2002/2003;
- observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire et sur les comptes sociaux arrêtés par celui-ci;
- conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce;
- communication par le directoire des documents de gestion prévisionnelle et du rapport d'analyse visés aux articles L. 232-2 et L. 232-3 du Code de commerce;
- rapport trimestriel du directoire et point sur l'activité du Groupe depuis le début de l'exercice; examen du budget 2003/2004;
- information sur les modalités de refinancement du groupe Rémy Cointreau :
  - convention de crédit syndiqué aux fins de refinancer, notamment, le crédit syndiqué du 13 juin 2000;
  - émission d'instruments de dette obligataire aux fins de refinancer, notamment, l'émission obligataire de 150 millions d'euros du 30 juillet 1998;
- information à date sur le programme de cession d'actifs;
- autorisation de l'octroi par Rémy Cointreau d'une garantie à hauteur d'un montant maximal en principal de 50 millions d'euros, garantissant les obligations de paiement contractées par la société Maxxium Worldwide B.V. envers certains établissements prêteurs au titre d'un contrat de prêt d'un montant de 200 millions d'euros;
- autorisation de l'octroi par Rémy Cointreau d'une garantie à hauteur d'un montant maximal en principal de 12,5 millions d'euros, garantissant les obligations de la société Maxxium Worldwide B.V. envers certaines banques au titre d'une garantie donnée par cette société au profit de ses filiales auxquelles ces banques ont consenti un crédit;
- pouvoirs à l'effet des garanties ci-dessus;
- autorisation de trois conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce;
- autorisation d'un prêt d'actionnaire consenti par Rémy Cointreau à Maxxium Worldwide B.V., à hauteur d'un montant maximal en principal de 15 millions d'euros;
- cession par E. Rémy Martin et C<sup>o</sup> à Rémy Cointreau de 3 700 actions de la société RC One;
- cession par Rémy Cointreau à la société RC One de 10 parts du GIE Rémy Cointreau Services;
  - renouvellement de l'autorisation préalable de cautions, avals et garanties consentie au directoire;
  - questions diverses.
- 8 septembre 2003 :
  - proposition de renouvellement de M. François Hériard Dubreuil en qualité de président du conseil de surveillance;
  - approbation du procès-verbal de la séance du conseil de surveillance du 10 juin 2003;
  - rapport trimestriel du directoire et point sur l'activité du Groupe depuis le début de l'exercice;
  - information sur la finalisation des opérations de refinancement du groupe Rémy Cointreau;
  - information sur la cession des activités rhumières en Martinique;
  - information sur un nouveau plan d'options d'achat d'actions au profit de membres du personnel ou de dirigeants du Groupe; attribution d'options d'achat d'actions aux membres du directoire;
  - calendrier des réunions en 2004 du conseil de surveillance;
  - questions diverses.
- 2 décembre 2003 :
  - approbation du procès-verbal de la séance du conseil de surveillance du 8 septembre 2003;
  - rapport trimestriel du directoire et point sur l'activité du Groupe depuis le début de l'exercice;
  - communication par le directoire des comptes consolidés intérimaires au 30 septembre 2003;
  - information sur les prévisions de résultat consolidé au 31 mars 2004;
  - communication par le directoire des documents de gestion prévisionnelle et du rapport d'analyse visés aux articles L.232-2 et L.232-3 du Code de commerce;
  - répartition des jetons de présence;
  - questions diverses.
- 10 mars 2004 :
  - approbation du procès-verbal de la séance du conseil de surveillance du 2 décembre 2003;
  - rapport trimestriel du directoire et point sur l'activité du Groupe depuis le début de l'exercice;
  - prévisions de résultat consolidé au 31 mars 2004;

- options stratégiques du plan à trois ans ;
- démission d'un membre du directoire ;
- information sur la prorogation du contrat d'Equity Swap du 31 octobre 2001 ;
- renouvellement de l'engagement de caution solidaire entre Rémy Cointreau S.A. et HSBC Bank Plc dans le cadre de l'autorisation consentie le 10 juin 2003 par le conseil de surveillance ;
- questions diverses.

#### 5.1.4.1.3 Convocations des membres du conseil

Le calendrier des réunions du conseil pour l'année suivante est fixé d'un commun accord lors de la réunion du mois de septembre du conseil de surveillance. Les membres du conseil de surveillance sont ensuite convoqués à chaque réunion par lettre simple, environ quinze jours à l'avance.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil de surveillance qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels, en plus de leur convocation aux réunions du directoire au cours desquelles sont arrêtés lesdits comptes.

#### 5.1.4.1.4 Jetons de présence

Le montant global des jetons de présence proposé au vote des actionnaires fait l'objet d'une étude préalable au regard de la pratique suivie par des groupes français de dimension internationale d'une taille similaire à Rémy Cointreau.

Les jetons de présence sont répartis par le conseil de surveillance au prorata du temps de présence de ses membres.

#### 5.1.4.1.5 Information des membres du conseil de surveillance

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du conseil leur sont communiqués entre dix et quinze jours avant les réunions du conseil et des diverses commissions constituées en son sein.

Pour les réunions du conseil, les documents et informations font notamment l'objet d'un important rapport d'analyse financière et commerciale qui comporte, de manière très détaillée, toutes les données sociales permettant une appréhension approfondie par les membres du conseil des activités, des résultats et des perspectives du groupe Rémy Cointreau.

#### 5.1.4.1.6 Tenue des réunions

Les réunions du conseil de surveillance se tiennent, soit à Paris, à la direction générale, soit à Cognac, au siège social de la société.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce et de l'article 25-5 des statuts, les réunions du conseil de surveillance peuvent se tenir par visioconférence. Toutefois, aucune réunion ne s'est tenue sous cette forme au cours de l'exercice écoulé.

#### 5.1.4.1.7 Commissions constituées au sein du conseil de surveillance

Les quatre commissions constituées au sein du conseil de surveillance sont décrites au paragraphe 5.1.3.

##### • Commission « Audit »

Cette commission s'est réunie à deux reprises, le 5 juin et le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Le taux de présence a été de 100 %. Ses travaux se sont tenus en présence des commissaires aux comptes et du contrôleur Groupe et ont porté sur les sujets suivants :

- revue des comptes annuels au 31/03/2003,
- revue des comptes semestriels au 30/09/2003,
- valorisation et suivi des immobilisations incorporelles,
- valorisation des stocks,
- engagements hors bilan.

##### – Commission « Stratégie développement »

Cette commission s'est réunie le 11 juin 2003. Le taux de présence a été de 100 %.

Ses travaux portent sur la revue des grandes options stratégiques du groupe, marché par marché.

##### • Commission « Stratégie marketing »

Cette commission s'est réunie à deux reprises, le 27 mai et le 2 décembre 2003 avec un taux de présence de 100 %, sur les sujets suivants :

- revue et validation des objectifs marketing et stratégiques du Groupe et rôle que chaque marque doit jouer dans la réalisation de ces objectifs,
- revue et validation des budgets publi-promotionnels au niveau du Groupe et choix des investissements financiers sur les marques et les marchés ayant les plus grands potentiels de développement,
- revue des stratégies innovantes et des investissements pour les marques clés,
- analyse des perspectives de croissance des diverses catégories de produits sur les principaux marchés de spiritueux.

##### • Commission « Nomination-Rémunération »

Cette commission s'est réunie trois fois au cours de l'exercice, le 30 juin, le 8 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2003, avec un taux de présence de 100 %. Ses travaux ont porté sur les sujets suivants :

- revue des outils permettant d’optimiser la motivation et la rémunération des cadres dirigeants
- systèmes de bonus utilisés pour les cadres
- rémunération des membres du directoire
- nomination des membres du directoire
- revue de la politique de stock options du Groupe.

#### 5.1.4.1.8 Autorisations de conventions par le conseil et information du conseil par le directoire

Au cours de l’exercice écoulé, le conseil de surveillance a pris les décisions suivantes :

- Autorisation de l’octroi par Rémy Cointreau d’une garantie à hauteur d’un montant maximal en principal de 50 millions d’euros garantissant les obligations de paiement contractées par la société Maxxium Worldwide B.V. envers certains établissements prêteurs au titre d’un contrat de prêt d’un montant de 200 millions d’euros;
- Autorisation de l’octroi par Rémy Cointreau d’une garantie à hauteur d’un montant maximal en principal de 12,5 millions d’euros garantissant les obligations de la société Maxxium Worldwide B.V. envers certaines banques au titre d’une garantie donnée par cette société au profit de ses filiales auxquelles ces banques ont consenti un crédit;
- Autorisation d’un prêt d’actionnaire consenti par Rémy Cointreau à Maxxium Worldwide B.V., à hauteur d’un montant maximal en principal de 15 millions d’euros;
- Cession par E. Rémy Martin et C<sup>o</sup> à Rémy Cointreau SA de 3 700 actions de la société RC One;
- Cession par Rémy Cointreau à la société RC One de 10 parts du GIE Rémy Cointreau Services;
- Autorisation d’attribution d’options d’achat d’actions aux cinq membres du directoire.

Le conseil de surveillance a également renouvelé le 10 juin 2003, pour une année, l’autorisation préalable de cautions, avals et garanties consentie au directoire, dans la limite d’un montant total de 46 000 000 euros. Dans ce cadre, il a pris acte le 10 mars 2004 du renouvellement de l’engagement de caution solidaire entre la société et HSBC Bank Plc. au titre de concours de crédit consentis par celle-ci aux filiales du Groupe pour un montant maximal en principal de 40 000 000 USD.

Outre la communication de tous les documents sociaux prévue par la réglementation en vigueur, le conseil de surveillance a été régulièrement informé par le directoire sur l’activité du Groupe, sur les modalités de son refinancement, sur les ces-

sions d’actifs non stratégiques et sur les options stratégiques du plan à trois ans.

#### 5.1.4.1.9. Procès-verbaux des réunions

Le procès-verbal des réunions du conseil de surveillance est établi à l’issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé.

#### 5.1.4.2. Procédures de contrôle interne

##### Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale, l’encadrement et le personnel de chaque entité du Groupe qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Efficacité des opérations;
- Fiabilité et sincérité de l’information comptable et financière;
- Conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but est double : assurer son propre contrôle interne et se donner un rôle de coordination et d’impulsion au sein de l’ensemble du contrôle interne des différentes entités composant le Groupe.

Tout système de contrôle interne trouve ses propres limites dans celles inhérentes aux processus mis en œuvre par des hommes et dans les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte. Le système mis en place ne peut que fournir une assurance raisonnable et non pas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe.

##### Processus de contrôle interne

Les acteurs

Les principaux acteurs du contrôle interne sont essentiellement :

- **Le directoire**

Il définit les orientations du Groupe. Chacun de ses membres dispose de responsabilités organisées selon les 3 axes suivants : par marque, par zone géographique (pour le réseau de distribution) et par grandes fonctions. Les 6 grandes fonctions transversales sont la production, les achats et la logistique, la finance, la distribution, la gestion des ressources humaines et le développement durable, intégrant la qualité, la sécurité et l’environnement. Ce système de direction permet une planification et une coordination efficaces du dispositif de contrôle interne.

- **Le Comité de Direction**

Réuni régulièrement à l'initiative du directoire, le Comité de direction, composé des directions opérationnelles et fonctionnelles, coordonne la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe. Il s'assure de leur bonne déclinaison au sein des unités opérationnelles et parmi les principales fonctions, et, éventuellement, de leur adaptation aux évolutions de l'environnement des affaires.

- **Les Responsables fonctionnels et opérationnels**

Les responsables fonctionnels et opérationnels sont chargés de proposer des plans d'action en adéquation avec les objectifs fixés par le Comité de direction et de mettre en place des méthodes de travail qui soient efficaces et performantes pour les principaux processus opérationnels. Dans ce cadre, ils s'assurent de la bonne mise en place des mesures prises afin de réduire la probabilité de la survenance des principaux risques et d'en limiter, le cas échéant, les conséquences.

- **La Direction du Contrôle**

Chaque entité possède son directeur financier et une équipe de contrôleurs de gestion. Ils sont chargés du contrôle financier des opérations réalisées dans les différentes entités de manière à pouvoir prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux objectifs définis en début d'exercice et les risques d'erreurs ou de fraudes dans les domaines comptable et financier. Ils ont un lien fonctionnel avec la direction financière du Groupe.

- **La Direction de l'Audit Interne**

L'audit interne intervient dans l'ensemble des entités du Groupe, mais également dans les sociétés du réseau de distribution et, le cas échéant, dans les sociétés tierces en cas de sous-traitance, tant de la distribution que de la production. L'équipe comprend deux auditeurs dont les responsabilités sont clairement définies dans une charte. Ses interventions sont planifiées dans un programme annuel d'audit. Elles sont élaborées en fonction des risques potentiels liés à une activité spécifique, à partir d'entretiens menés avec les responsables opérationnels, dans le but d'aider à la réalisation des objectifs généraux fixés par le directoire.

Les missions d'audit peuvent porter indifféremment sur des thèmes financiers ou sur des thèmes opérationnels. Le renforcement de l'équipe d'audit par la présence d'un expert peut être nécessaire lorsque la nature très technique de certaines missions l'exige ou lorsque la

langue et la différence de mentalité sont des éléments majeurs pour la réussite de la mission.

L'audit interne, rattaché à la direction financière, rend compte de ses travaux au directoire, à la direction de l'entité concernée et, le cas échéant, à la direction du réseau de distribution. Cette tâche se matérialise par un rapport dans lequel sont consignés un résumé des conclusions d'audit, un plan des actions que la société concernée s'engage à mettre en place, ainsi que les recommandations détaillées par processus. Les rapports ont, au préalable, fait l'objet d'une procédure contradictoire.

Les missions effectuées au cours de l'exercice dernier ont eu pour objectif le contrôle des activités des sociétés de distribution et, en particulier, de celles situées en Asie où le Groupe est très présent. Les thèmes revus ont concerné la vente et le contrôle des conditions commerciales accordées aux principaux clients, la qualité des relations avec les agences de promotion et de publicité, les achats d'espaces et de matériels de publicité sur les lieux de vente, la mise en œuvre des opérations publi-promotionnelles et la mesure de leur performance, la gestion des créances commerciales et la logistique. Sur les 9 missions réalisées au cours du dernier exercice, 7 ont porté sur le réseau de distribution et 2 ont concerné les opérations de réorganisation internes au Groupe. L'audit interne a également mis en place un système de remontée d'informations lui permettant ainsi de suivre la réalisation des recommandations effectuées sur des missions conduites en 2002. Enfin, il a participé au projet de mise en place du rapport spécial sur le contrôle interne.

- **Les Commissaires aux Comptes et les Réviseurs externes**

Les commissaires aux comptes choisis pour leur capacité à offrir une couverture mondiale et globale des risques du Groupe et pour leur savoir-faire – complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne du Groupe. Leurs travaux de révision semestriels ainsi que les audits préliminaires portant sur des points particuliers apportent au Groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite.

**Les procédures**

Au-delà de cette organisation, le Groupe a mis en place des délégations de responsabilités qui présentent celles des principaux cadres dirigeants. Les

procédures de demande et d'approbation des engagements et des paiements existent dans les différentes entités du Groupe et renforcent ainsi le contrôle interne.

Des normes de production ont été définies et les procédures opératoires ont été mises en place et suivies dans le cadre des certifications Iso 9000/2000 et Iso 14001, garantissant ainsi à nos consommateurs un niveau élevé de qualité et de sécurité ainsi que le respect de l'environnement des principaux sites de production du Groupe.

Dans le cadre d'une politique d'assurance groupe, des contrats ont été souscrits par le Groupe pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés concernées.

Le Groupe s'est également doté d'un ensemble de règles et méthodes permettant de fournir une information financière fiable. L'unicité des définitions et des principes de valorisation et de traitement des données comptables et financières pour les 3 processus du budget, des réactualisations du budget et des clôtures permet de garantir la comparabilité des données. Le calendrier annuel des processus comptables et financiers détaillant les dates de remontées des informations et leur diffusion permet aux responsables de gérer leurs priorités. La disponibilité de cet ensemble de règles sur l'intranet du Groupe doit garantir la régularité de sa mise à jour et l'assurance que l'ensemble des financiers soit en possession de la même information.

L'utilisation du logiciel Hypérion par toutes les entités du Groupe est de nature à renforcer la fiabilité et la sécurité du processus de production des informations comptables et financières. Le Groupe dispose en outre d'une équipe support qui met à jour le paramétrage des états comptables et financiers d'Hypérion.

### **Opérations de Trésorerie**

Les opérations de trésorerie (change et taux) ainsi que le financement du Groupe sont gérés centralement par la direction de la trésorerie Groupe qui rapporte au directeur financier Groupe. Ce département est constitué d'une équipe de sept personnes dont quatre cadres, chacun expert dans son domaine de responsabilité. Conformément aux règles de bonne gestion de la fonction, le département est organisé autour de deux pôles d'activités placés sous la responsabilité du trésorier groupe, le front-office en charge de la passation des opérations de marché et le back-office en charge du contrôle des dites opérations et de la production

des reportings au directoire. Le Département est équipé de systèmes performants actuellement en cours de migration afin d'intégrer les exigences des normes IFRS.

La politique de gestion des risques de marchés ainsi que la politique de financement sont élaborées conjointement par le trésorier et le directeur financier puis soumis au directoire pour approbation. Un rapport d'activité est régulièrement présenté au comité d'audit.

### **Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables a pour objectifs :

- le respect de la réglementation comptable et de la bonne application des principes définis par le Groupe ;
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe ;
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

### **L'organisation**

Plusieurs services concourent au processus de production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- les services de comptabilité et de consolidation
- le contrôle de gestion
- les systèmes d'information
- la trésorerie
- les services juridiques
- le service fiscalité.

Ces services doivent s'assurer que les différentes entités du Groupe connaissent parfaitement les nouveautés en matière de législation, de recommandations de l'Autorité des marchés financiers et de procédures internes au Groupe existantes à chaque clôture, ainsi que leur traitement. Ils participent à la validation des données retraitées selon les principes comptables du Groupe et à l'analyse desdites données.

Par ailleurs, des commissions financières animées par le Groupe et réunissant les directions financières des sociétés du Groupe sont organisées. Ces commissions participent à la création et à l'entretien d'une culture financière au sein du Groupe, informent sur la politique financière du Groupe et traitent des normes et procédures à appliquer, des actions correctrices à apporter et du contrôle interne relatif aux données comptables et financières.

#### Processus de clôture et de consolidation statutaire

Rémy Cointreau élabore des données consolidées sur une fréquence mensuelle. Le degré de précision des consolidations mensuelles est le même que celui requis pour les consolidations semestrielle et annuelle, à l'exception de certaines informations notamment les analyses propres à l'annexe et qui ne sont alors pas exigées des filiales.

Pour ces processus de consolidation, le Groupe émet des instructions rappelant les dates clés du calendrier ainsi que les points qui nécessitent une attention particulière de la part des directions financières des sociétés.

Les clôtures mensuelles précédant celle du semestre ou de l'année servent de pré-clôture et permettent d'identifier et d'anticiper le traitement des opérations particulières et non récurrentes, telles que les restructurations et les réorganisations. Toutes les sociétés du périmètre de consolidation transmettent au Groupe les données déjà retraitées (pour être en conformité avec les principes comptables internes).

Le Groupe organise des réunions régulières avec ses commissaires aux comptes pour préparer la revue de la clôture des comptes et pour anticiper le traitement des opérations complexes.

Le comité d'audit, constitué au sein du conseil de surveillance et chargé de formuler des recommandations à ce dernier sur la politique financière et le contrôle interne se réunit au moins deux fois par an pour demander aux commissaires aux comptes de présenter leur synthèse sur l'arrêté des comptes annuels et semestriels et d'apporter toute précision utile à l'exercice de sa mission. Ce comité procède en outre à des revues spécifiques autour des thèmes relatifs aux politiques comptables et financières.

#### Processus de planification et de contrôle budgétaire

Le processus de planification stratégique et de contrôle budgétaire participe au contrôle interne. Ce processus comprend l'élaboration d'un plan à moyen terme, d'un budget et des trois réactualisations annuelles.

Les principes et retraitements des données prévisionnelles sont les mêmes que ceux utilisés pour les clôtures. Hypérion est également utilisé pour la remontée, la consolidation et les retraitements en central des données prévisionnelles.

#### Conclusion

Le Groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité et de la documentation de son système de contrôle interne visant à terme à évaluer l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne.

**Rémy Cointreau SA**  
**exercice clos le 31 mars 2004**

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Rémy Cointreau, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rémy Cointreau et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations

données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 9 juin 2004  
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres  
Ernst & Young  
Richard Olivier

Auditeurs et Conseils Associés SA  
Membre de Nexia International  
François Mahé

## 5.1.5 Audit externe

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau pour l'exercice 2004, s'élèvent à 1,6 million d'euros. Ils se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	Barbier Frinault & Autres (réseau Ernst & Young)				Auditeurs & Conseils Associés. SA			
	Montant 2004	Montant 2003	% 2004	% 2003	Montant 2004	Montant 2003	% 2004	% 2003
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,7	0,6	100 %	67 %	0,1	0,1	100 %	100 %
Missions accessoires	0,1	0,2	0 %	22 %	–	–	0 %	0 %
Sous-total	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>100 %</b>	<b>89 %</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Autres prestations	0,8	0,1	0 %	11 %	–	–	0 %	0 %
Sous-total	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0 %</b>	<b>11 %</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
Total	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 5.2 Intérêts des dirigeants dans le capital du Groupe

### 5.2.0 Rémunération des mandataires sociaux au 31 mars 2004

Les membres du conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence, au titre de l'exercice 2002/2003, pour un montant de 21 263 euros chacun, M. Alain Bodin recevant 15 947 euros et M. Gérard Epin 10 631 euros *pro rata temporis*. Mme Dominique Hériard Dubreuil a reçu du Groupe une rémunération fixe de 216 650 euros et de la société Rémy Amérique des jetons de présence, au titre de l'exercice 2002/2003, pour un montant de 30 000 dollar US. M. Hubertus van Doorne a reçu une rémunération totale de 466 700 euros dont une rémunération fixe de 330 248 euros et des jetons de présence de la société Metaxa pour une montant de 60 000 euros. M. Alain Emprin a reçu une rémunération totale de 414 660 euros dont une rémunération fixe de 305 131 euros. M. Bruno Mouclier a reçu une rémunération totale de 373 624 euros dont une rémunération fixe de 269 925 euros. M. Pierre Soussand a reçu une rémunération totale de 322 399 euros dont une rémunération fixe de 229 173 euros.

Les rémunérations mentionnées ci-contre comprennent les avantages en nature dont bénéficient chaque mandataire social.

Les membres du directoire bénéficient, comme d'autres cadres supérieurs du Groupe, d'une majoration de l'indemnité légale payable au moment du départ, ainsi que d'une possibilité de retraite supplémentaire, souscrite auprès d'une compagnie d'assurance, leur permettant, s'ils sont salariés de l'entreprise au moment de leur départ en retraite, de bénéficier d'une retraite supplémentaire d'un maximum de 11,5 % de leur dernière rémunération. Cet engagement est valorisé et comptabilisé au titre des engagements de retraite.

### 5.2.1 Options d'achat d'actions conférées aux organes d'administration et de direction sur les titres de capital de Rémy Cointreau

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce modifié par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, nous vous informons que les mandataires sociaux se sont vus consentir, au cours de l'exercice 2003/2004, les options d'achat d'actions Rémy Cointreau suivantes :

## OPTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice euros	Date échéance du plan
Dominique Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	16/09/2003	36 000	27,67	15/09/2013
Hubertus van Doorne	Rémy Cointreau	16/09/2003	36 000	27,67	15/09/2013
Alain Emprin	Rémy Cointreau	16/09/2003	36 000	27,67	15/09/2013
Bruno Mouclier	Rémy Cointreau	16/09/2003	36 000	27,67	15/09/2013
Pierre Soussand	Rémy Cointreau	16/09/2003	36 000	27,67	15/09/2013

### Plan du 16 septembre 2003 :

(Date d'échéance : 15 septembre 2003. Prix de souscription : 27,67 euros)

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont indiquées au paragraphe 2.2.4.

La part de capital et de droits de vote détenue par les membres du conseil de surveillance au 31 mars 2004 est mentionnée au paragraphe 2.3.1.

## OPTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Bénéficiaires	Société ayant attribué les options	Date des plans	Nombre d'options	Prix d'exercice euros	Cours moyen de la levée euros
François Hériard Dubreuil	Rémy Cointreau	04/12/1996	7 956	16,69	26,80
Guy Le Bail	Rémy Cointreau	04/12/1996	5 089	16,69	27,15
Hubertus van Doorn	Rémy Cointreau	28/10/1998	12 847	13,55	26,86
Bruno Mouclier	Rémy Cointreau	30/05/2000	7 380	18,85	29,06

## OPTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIX SALARIÉS DU GROUPE, NON-MANDATAIRES SOCIAUX, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS EST LE PLUS ÉLEVÉ

Société ayant attribué les options	Date du plan	Nombre total d'options	Prix d'exercice euros	Date échéance du plan
Rémy Cointreau	16/09/2003	68 000	27,67	15/09/2013

## OPTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR DIX SALARIÉS DU GROUPE, NON-MANDATAIRES SOCIAUX, AYANT EXERCÉ LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS

Société ayant attribué les options	Date des plans	Nombre total d'options	Prix d'exercice euros	Cours moyen de la levée euros
Rémy Cointreau	04/12/1996	9 662	16,69	26,22
Rémy Cointreau	25/03/1998	14 550	13,55	27,04
Rémy Cointreau	28/10/1998	6 429	13,55	27,66
Rémy Cointreau	28/04/1999	4 600	12,20	24,86
Rémy Cointreau	07/12/1999	10 600	16,36	28,71

### **5.2.2 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration**

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes au 31 mars 2004 figurant au Chapitre IV, paragraphe 4.3 du présent document de référence.

Aucune opération ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, autres que celle visée au chapitre IV, paragraphe 4.3 du présent document de référence et au paragraphe 5.1.4.8, n'a été conclue avec des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

### **5.2.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de surveillance et de direction**

Néant.

## **5.3 Intéressement du personnel**

### **5.3.1 Contrats d'intéressement et de participation**

Plus de 95 % des salariés du Groupe en France ont bénéficié au titre de l'exercice 2003/2004 du produit des contrats d'intéressement et/ou de participation.

Les salariés concernés ont ainsi perçu ou vont percevoir, en fonction de la performance de leur secteur d'activité, des primes dont les montants varient entre 6 % et près de 11 % du salaire annuel (dans la limite des plafonnements légaux) pour ce qui concerne l'intéressement.

Ces contrats d'intéressement s'adosent à la stratégie de l'entreprise et contribuent à l'atteinte des objectifs constituant les enjeux majeurs du Groupe. Dans ce cadre, les critères de nos contrats privilégiés, bien entendu, le développement et la rentabilité de nos activités, la performance et la qualité de nos sites de production et le contrôle de nos frais généraux.

### **5.3.2 Options conférées au personnel sur des actions de Rémy Cointreau**

Voir les paragraphes 3.2.2 et 3.2.4 du présent document de référence sur l'autorisation en cours et les options existantes.

## VI ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### 6.1 Évolution récente

La saisonnalité du Groupe se caractérise par un niveau d'activité traditionnellement faible en avril et en mai. Sur ces deux premiers mois de l'exercice, l'activité du Groupe est en notable progression (croissance à 2 chiffres à cours de change constant), le niveau des ventes reflète également un rattrapage du niveau d'activité particulièrement faible sur la même période de l'exercice précédent affecté par l'épidémie de SRAS et le déclenchement des opérations militaires en Irak.

### 6.2 Perspectives d'avenir

De par la nature même de ses activités et la répartition internationale de son chiffre d'affaires, Rémy Cointreau a une sensibilité marquée aux fluctuations à moyen terme des devises et à l'évolution des échanges internationaux.

L'exercice 2004/2005 supportera vraisemblablement un nouvel effet défavorable lié à l'appréciation de l'euro dans la mesure où il est peu probable que l'euro se déprécie suffisamment pour se situer

au niveau des cours garantis de l'exercice précédent (1 euro = 1,01 pour le dollar). Cet effet défavorable est toutefois limité par les couvertures de change mises en place au titre de cet exercice (1 euro = 1,16 pour le dollar).

D'un autre côté, la bonne tenue du marché américain et la reprise des affaires en Asie et dans le secteur « travel retail » sont des facteurs encourageants pour le développement de nos marques. Dans ce contexte, l'exercice 2004/2005 est abordé comme une année de renforcement de la stratégie de Rémy Cointreau à travers :

- la poursuite de la politique de hausse de prix et de montée en gamme engagée en 2003/2004,
- le lancement de nouvelles initiatives marketing et de distribution,
- la poursuite des actions de maîtrise des coûts et de réduction de la dette.

Ces différents facteurs devraient se traduire par une progression significative des ventes et du résultat opérationnel, mesurés à cours de change identiques.



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/06/04, conformément au règlement N° 98-01/ n° 95-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rémy Cointreau  
152, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
Téléphone : 01 44 13 44 13  
[www.remy-cointreau.com](http://www.remy-cointreau.com)

Conception et réalisation : W PRINTEL

WWW.REMY-COINTREAU.COM



RÉMY COINTREAU